Fructidor. 28 Messidor V

Hoche Ministre. 16 Juillet 97

Hoche appelé au ministère.

Hoche est nommé ministre de la guerre, par délibération du Directoire, en date du 28 messidor an V, 16 juillet 97 v. st. Le secrétaire Lagarde de Potsdt.

Celui-ci reste en fonctions, jusqu'à la nomination de Scherer.

Victor Pierre, 18 fructidor,

P.S. n. 009801

---

* Direct^re (chronol.) — ° Fructidor. — ' Hoche.

Fructidor.

Mort de Hoche.

009802

Le 3e jour complémentaire an V = 19 Septembre 1797, Hoche, qui a regagné son armée de Sambre et Meuse, meurt à Wetzlar.

Le 2 Vendémiaire an VI = 23 Sept. 1797, Augereau est nommé au commandement de l'armée de Sambre et Meuse, et en même temps à celui de l'armée du Rhin et Moselle où il remplace Moreau.

Lui-même est remplacé à Paris par le gal Lemoine.

V. Pierre, 18 fructidor, p. 76. (T)

°Directoire (Chronologie): Fructidor. - °Hoche.

Weygand, p. 182, n. 2. On donna à Augereau "la succession de Moreau." Il est certain que Moreau commandait les troupes du Rhin et Moselle au début de mars (.) mais je ne vois pas son rappel (.)

(.) Le 4 sept. le min. de la guerre lui envoyait des ordres. Pièce, p. 73.]

(..) Il a été rappelé sur ces entrefaites, à cause de l'envoi de la correspondance de Pichegru (Klinglin), je veux dire du retard mis à cet envoi.

009803

18 fructidor.

009804

Angereau est nommé commandant
de la 17e division, en remplacement de
Hatry. Victor Pierre, p. 32, n. le 8 août 97.

Barras. Mémoires, II. 502.

(pas de date) pour cette nomination,
qu'il sollicita à rapporta en ces
termes:

"Le général Angereau vient
d'arriver à Paris, apportant les drapeaux
pris de la garnison de Mantoue.
- - - -
"Angereau sorti, je propose, comme
j'en étais convenu avec Bonaparte

+ 151 hommes. 1 + 2 canons dans
Jeune ou mourir
et Celui en est sorti
31 vendémiaire ...

qu'aucun soit nommé commandant
d'une de la 17e division militaire à
que le général Hatry pour à vous ès =
fonctions d'infanterie. 009805

"Rembell et La Rembellière voient
pour l'affirmative; Barthélemy et
Carnot, contre. "Cette mesure, disent-
ils, peut alarmer." Rembell répond:
"Qui! alarmer les royalistes?"
- ! -

"Carnot a dit depuis, dans un
mémoire justificatif, à 'Etat d'ici':
"Voilà un fier bavard-! Il est pos=
sible que Carnot se doit dit cela à
lui-même, mais à coup sûr cette
fut pas la manière a été entendu d'eu=
cun de nous, aucun membre duquel =
val Augereau....

·X· Carnot. Réponse de La N. M. Carnot,
ne dit pas la chose ainsi, p. 150: "Je me

Augereau, qui avait dit Rembell
"Ça va bien", s'était mis à
crier: "Ça va bien, ça va bien!"
Barthélemy entendit: "Ça va
bien, ça va bien!" Rembell
fut

D

Projet triennal

009806

Evasion Carnot.

Veillée des armes.

009807

Les tirailleurs font arrêter Raffet le 16 fructidor.

Les fusils des sections sont saisis le même jour.

Meynier, p. 145.

Evasion Carnot.

009808

Barras. Mémoires. II. 469. — 19 messidor an V.

"J'ai sur notre réunion du soir [la réunion des trois tiennies évidemment] Rewbell nous apprend qu'on l'a prévenu d'un projet de le mettre en accusation avec La Revellière et de m'arrêter préalablement."

Evariste Carnot — Revellière P^t

Le Conflit. — 23 août 97

C'est le 6 fructidor, 23 août 97,
que La Revellière remplace Carnot
comme président du Directoire. Coup
d'état!

Thiers, p. 130.

009809

18 Fructidor.

Le conflit

009810

Carnot. Défense à Barthel, p.
112 – 114.

"La résolution [de mettre la représentation nationale] une fois arrêtée,
113 ils s'étudièrent à chercher des prétextes pour justifier l'opération qu'ils méditaient dans leur sagesse, et les meneurs du Conseil des Cinq-Cents ne leur en fournissent que trop."

"Favre accordé aux ennemis de la Révolution, d'où la justice pour les

patriotes quelques purs qu'ils fussent, anéantissement de tout ce qui tenoit au pouvoir exécutif, entraves par-tout, reproches injustes, interprétations absurdes de toutes les démarches du Directoire, rapports mensongers sur les finances, injures, menaces, refus de tout moyen d'agir; voilà ce qu'eut à se reprocher le pouvoir exécutif.)

"Mais combien étoient-ils coupables? Pas quinze. Il s'agissoit de la clôture des commissions, et c'étoit le parti qu'avoient adopté les hommes sages et éclairés. On commençoit même à exécuter ce projet; le Directoire tremblait qu'on ne parvînt à une ar-rangement qui auroit tranquillisé les citoyens, car alors il auroit peut-être manqué de prétextes ou de moyens pour l'exécution de ses grands desseins.

La crise triomphoit.

009811

009812

Barras. Mémoires. II. 470-71.

23 messidor an V.

"Le ministre Talleyrand a reçu de toutes parts des renseignements moins rassurants que j'aurais sur l'état de la France. [Ceci est dit en conseil des 47 Directeurs]. La contre-révolution s'avance : les ennemis n'en sont plus à voiler leurs desseins, ils les avouent

1868

lement qu'il faut toutefois etre
bientôt tout changeron ; il est indis=
pensable de prendre des mesures. Tru=
guet d'Islane qu'il a cru de son devoir
de ne point laisser ignorer les dan=
gers de la patrie. Le cri public : Truguet
que le gouvernement est depuis longtemps
malheureusement divisé. quelques uns
de ses membres sont en l'art de
paralyser ses délibérations. Y aur=
rait-il des garanties données aux
assassins ? (.) quoique composé
d'une majorité républicaine, le
gouvernement est-il quelque chose
de plus qu'une fantaisie. »

(.) Le supposer que plusieurs des
membres de Direction soit-il associés à
l'appui de la minorité des Députés ?

Precautions
Cannot.

009814

18 Fondateur

009815

Carnot, Réponse à Bailleul, p. 145-46:

"Cependant l'instant de la crise approchoit; j'aurais pu, lors me j'étois soit dans l'une, soit dans l'autre des factions, mettre les chances de mon côté! J'ai préféré m'exposer à une perte presque certaine par leur choc, et je me tiendrois ma repentir de cequ'
146 j'ai fait."

Evariste Carnot

009816

P. F. Tissot. Mém. hist. et mil. sur Carnot, 1, p. 262 ("Dictature de la journée du 18 fructidor"):

"La garde du Directoire lui paraissait un moyen sûr et suffisant de défense; la Convention de

l'évasion ne se présentait qu'au
dernier rang dans sa pensée, et
ce moyen d'évasion fut ce pendant
celui auquel il dut son salut.

Les dépêches ont constaté leur
arrivée au Camp de Toulouse, le 23.

009817

Evasion Carnot.

Carnot Crant son assassinat.
Son Carnet. L'évasion est subordonnée.

009818

[Carnot - Feulins]. Hist. du Directoire constitutionnel, p. 234-35 n.

"Carnot avait fait de vaines
tentatives, pour se soustraire à
l'assassinat médité contre lui dans
la nuit du 17 au 18 fructidor.

"Les assassins m'attaqueront ou
en trahison ou à force ouverte ;
"contre la trahison je n'ai besoin,
étant averti, que de quelques précau-

tions de prudence :)

"Quant à la force ouverte, elle ne peut avoir lieu que de la part d'une bande organisée, ou dans le tumulte d'une insurrection ;)

"Ce dernier mode est entièrement impraticable, attendu les dangers que courraient mes collègues eux-mêmes, danger auquel ils ne s'exposeront certainement pas. Reste donc le second moyen (qui fut bien aussi celui que l'on choisit) ; alors rien n'est plus facile que de m'y soustraire dans les premiers moments. et la garde dont je suis environné aura bientôt tué ou mis en fuite les assassins, quelque nombreux et audacieux qu'ils soient !)

"L'évasion n'était donc pour lui qu'un moyen subsidiaire ; ce fut cependant celui auquel il dut son salut. 11

235 1818 00

Evasion Carnot

La Crise -

009820

Carnot reçoit des lettres d'injures et de menaces venant d'officiers réformés. Il les communique "pour ordre" au directoire.

P. F. Tissot. Mém. hist. et milit. sur Carnot, appendice. Documents historiques. "Détails sur la journée du 18 fructidor. P. 263:

"... plusieurs avaient écrit à Carnot des lettres menaçantes qu'il avait fait ordre communiquer à ses

collègues, et dont aucun de nous
n'avaient pas été fondus ! ... "

009821

Les lettres de affaires reçues
doivent faire croire à Canut
que Bureau est menacé.

009822

Carnot — Clef du jardin

Economie —

009823

P. F. Tissot. Mem. hist. et
mil. sur Carnot. Paris, Baudouin,
1824, 8°. Appendice: "Documents
historiques" Note 19. "Etat de la journée
du 18 fructidor." P. 262:

"La seule mesure de prudence
qu'il prit fut de se munir d'une
fausse clef du jardin du Luxembourg. Une

porte de dernière pouvait au moins
favoriser son évasion en cas d'une surprise
pressante ; cette ressource ne lui paraissait
qu'une mesure de complaisance pour les
affections affectueuses de celui l'entou-
rait.

009824

la ressource de l'évasion ne se présentait
qu'au second rang dans sa pensée, et ce
moyen d'évasion fut cependant celui à qui
seul il dut son salut.

Carnot -

Evasions -

Sans argent

009825

[Carnot - Feulins]. Histoire du Directoire Constitutionnel. p. 235 :

" Les précautions avaient été pris= ses à l'insu par les témoins, que, dans la crainte qu'il ne pourvut à la sûreté à leur corps, ils avaient eu soin pour le jeter dans la plus affreuse détresse, de suspendre depuis plus de trois mois le payement de son traitement ; de manière

qu'an 18 fructidor il était entré
de toutes parts, et il en sortait chaque
fois quelques écus, dont il n'eut même
pas le temps de se saisir, mais
plus que de ses armes qu'il laissa
pour trophée à ses vainqueurs, n'ayant
236 + songé à se défendre que contre des projets
d'assassinat, et seulement contre ses
assassins entreprises par des propagateurs,
que la Constitution obligeait au
contraire à défendre. "

009826

Lf 228-29

Sans argent.

Carnet emprunté sur la voie

à Mme Ondet.

(10002)

009827

Carnot

Evasions.

Sans argent -

009828

P. F. Tissot, Mém. hist. et militaires sur Carnot - Appendice ... "Note 19." Détails sur la journée du 18 fructidor." P. 265 - 66.

" La haine des ennemis souverains de Carnot avait été prévoyante, et pour le cas où il pourrait à la Convention à leur compte, ils avaient pris la précaution de se ménager, dans des points opposés, un refuge où il ne fût jamais la force de

réfléchir, le gouvernement de tous les autres
de directoire, de sorte qu'en 18 fructidor,
il avait chez lui, et pour toutes ressources,
quelques écus, dont il se vit forcé même
266 au moment de sa fuite, de se
saisir les plus que de ses alliés, qu'il
laissa fort étonnés à ses voisins et qu'=
mêmes vainqueurs. »

« Le projet d'assassinat de Carnot...

009829

009830

Les retards apportés au paiement du traitement des Directeurs est mentionné dans le Mess. de Barthélemy, p. 264.

Evêché Carnot

Crémieu d'Arbousier

009831

009832

Evasion de Carnot

009833

Carnot craignait sérieusement d'être

tué.

1) Le 17 fructidor, il dit à Barthélemy:

"mais comme ils me redoutent ma

peu d'avantage [que vous], ils me fe-

raient tuer tel et tels." "

Hipp. Carnot, II. 164, 1re éd.

2) Réponse à Barthelemy; p. "J'ai

la double regret qu'ait eu les triumvirs

de n'avoir pas me faire tuer dans la

nuit du 17 au 18 fructidor..."

La Revellière, Mém., dit
que si Barras avait été libre d'agir
suivant ses vues ambitieuses, il
aurait probablement fait très cause.

009834

Evariste Carnot -

La Rebellière lui-même prétend avoir été menacé d'assassinat.

La Rebellière, Mém.,

009835

Le fructidor, à la nuit tombée,
Mathieu Dumas, l'un des inspecteurs
des [illegible] qui se trouve aux Tuile-
ries, est prié de venir dans le jardin,
là il est abordé par Raffet, qui
s'offre, avec cent hommes dont il
dispose, à la porter sur le Luxembourg,
et à faire tirer Bernhill et Barras,

009835

Evasion Carnot.

Prélaunkaïns -

Porte St-Denis

009837

Barthélemy, Mém., 256-257:

256 " Cette circonstance, en l'ignorant entièrement fait le jardin, sauva Carnot, puisqu'il put librement la traverser et en sortir par une porte qui donne dans la rue Notre Dame des Champs., au moyen d'une clef qu'il avait fait faire

257 depuis quinze jours. Le général Carnot en me faisant ce détail très au

après, m'ajoutait tranquillement que,
si j'étais resté avec eux dans la nuit
du 17 au 18, j'aurais pu me sauver
avec eux. Loin que ses frères m'y aidassent,
ils eurent tacitement, sans air
soupçonné, qui me dispensait à me
pas rester plus longtemps avec lui, prou=
vait bien qu'il n'avait aucune intou=
tion que je retarde. »

009838

Evasion de Carnot.

Précautions. Porte N.-D.-des Ch.

009839

Carnot. Réponse à Naillac, p. 194:

" Mais je trompai la vigilance
des sbires; on croyait que je m'étais mé-
nagé d'avance une issue qu'ils ne
connaissaient pas. "

" J'entendis le coup de canon d'alarme

Evasion Carnot.

Précautions

Porte N. D. des Ch.

009840

Porte de sortie.

Voici une indication qui peut,
jusqu'à un certain point, concourir
à éclaircir la question de savoir par
où Carnot est sorti de l'enclos du
Luxembourg.

L'affaire Poncelin arrêtée
le 7 ~~[illegible]~~ pluviôse an ~~[illegible]~~
V = 26 janvier 1797, donc un peu plus
de sept mois avant le 18 fructidor. Or,
à cette date de pluviôse, le tourniquet
du cloître était situé au Luxembourg

à en juger d'après les phrases soulignées de

Barrès, pp. 291-92 :

"M. Sarrelibre, après avoir lu
[illegible] son journal à Paris, retournait
ordinairement le soir à sa compagne.
292 Le matin [du 7], il avait vu
arriver deux individus porteurs
d'un mandat d'arrêt contre lui.
Sans méfiance, il les avait
suivis ; ils avaient traversé
ensemble le boulevard rempli de....
Luxembourg. On l'avait fait
monter dans le fiacre du Ministère de
la Justice Barras."

009841

Evariste Carrot.

Porte N. Jo Ch.

009842

Cequeux Gris dit de la porte de l'ère =
passe Mon D. des Champs est à la p. 77
de son ouvrage. La concierge d'alors
de 1870.

Examen C: 17-18 F.

009843

17

Ap. Mid

009844

Evasion Carnot - Divers -

Ap-midi 17 Billet reçu

009845

Le billet, que Carnot reçut le 17 fructidor pendant son dîner, devait amener de bien tristes suites, car en 1800 au moment où il venait de dîner: donner pour la seconde fois du ministère de la guerre, (Berthier y était nommé le 8 nivôse) il écrivait la lettre suivante au Premier Consul:

Hôpp. Carnot, Médit. de Carnot, 1re D. T. II. 227.

"Carnot, au moment de quitter Paris, ayant eu connaissance indirecte d'un complot qui menaçait Bonaparte, m'a fait tenir la lettre suivante:

"Citoyen premier consul, je viens d'être averti d'une manière positive qu'une

conjurations se forme en ce moment contre vous, et qu'on veut attenter cette nuit même à votre vie. Je me fais un devoir de vous en prévenir.)

"La personne qui vous fait cet avis est la même que j'ai prévenue hier soir, de ce qui devait arriver la nuit suivante, et je lui dois en partie les mesures de précaution prises pour une tentative au Temple. On prétend que le ministre de la Police (x) n'est point étranger au complot d'aujourd'hui.

Salut et respect." 009846

x Fouché (Duc d'Otrante) -

Sadi Carnot — Dîner.

Ap-midi 17 — Déjeuner

009847

Joseph Carnot, dans Hippo. Carnot,

Mém. sur Carnot, II, 164, 1872.

"Le 17 frimaire an, Carnot était à table avec une vingtaine de convives, lorsqu'il reçut une lettre qui ne pouvait lui laisser aucun doute sur l'attentat du lendemain. Il mit précipitamment dans sa poche; puis, après le dîner, il alla faire une promenade avec Tallien et deux autres députés ...

Evasion Carnot

Dîner Carnot

009848

P. F. Tissot. Mém. hist. et mil.
sur Carnot. Appendice. "Documents historiques; n° 19, détails sur le séjour de 18 fructidor." P. 259 – 260:

259 "Le 17 fructidor, pendant son dîner Carnot reçut une lettre qui le prévenait qu'à minuit le comm

d'alarme serait tiré, et qu'à l'instant, les assaillants auraient disparu, ou se présenterait par l'arrière, chacun comme on présumait qu'il chercherait son salut dans la fuite, on aurait d'avance aperçu les meurtriers sur son passage."

Cornet mit alors sans plus la lettre dans sa poche, continua son dîner, fit sa promenade accoutumée et rentra à l'heure ordinaire au Directoire."

009849

009850

D'après Feulins, Hilbert avait dîné
chez Carnot le soir du 17 fructidor.

Hist. du Directoire Constitutionnel, p.
205, n: "... l'officier supérieur de
la garde du Directoire, qui a fait-là
arrêter chez Carnot, et qui ignorait
sans doute ce qui devait se passer,
vint lui rendre visite. ..."

Evasion Carnot. Prononcé de la Convt.

Ap-M-du 17.

009851

Deliberé, Directe, I.78. 3
brumaire IV = 16 nov. 1795.

"Par une arrêté de ce jour le
Général Pierre Dupont(3) demeure
suspendu provisoirement par le Directoire."

"(3) C'est le Dupont rendu plus tard
très tristement célèbre par la capitulation de
Baylen."

Rien de plus. Aucune indication antérieure sur ses comptes. — Cf. 29 brumaire, 1

"Evasion Carnot - Ap-Prononcé 17 B-11° P.L. - Dupont La Transillon

est l'un des 10 officiers qui sont à cette
date désignés pour travailler près le
Directoire. » (20 nov. 95).

Voir dans cette Table : Dufourk
de Klang

009852

Evasion Carnot -

Affaire Lemaire

009853

Promenade de Carnot après son
dîner du 17 fructidor.

Joseph Carnot, dans mémoires de Carnot,
II. 164 (1re éd.)

Il (Carnot) la mit tranquillement
dans sa poche (la lettre qui lui donnait
avis du coup de force imminent) et peut,
après le dîner, aller faire une
promenade en voiture, avec Ferlus,
et deux autres officiers généraux,
après de Carnot libre encore. Ceux-ci
comptaient de ne pas rentrer le

soit au Luxembourg. Les deux
frères répétèrent cet avis : "Le
garde du Directoire, disaient-ils,
suffit pour empêcher un assassinat. "
(Comment croire qu'une telle garde
peut être employée à cacher une
qu'elle devait protéger !). Devant
à la force armée, l'insurrection,
les tribunes de l'assemblée, /
elle était dangereuse pour les
autres. "

009854

17

Soil

09855

Evasion de Carnot. Les Off. réfugiés

Soirée du 17 Chez Barras

009856

[Carnot - Feulins] - Hist. du Directoire Constitutionnel, p. 206 n. :

" après quelques nouvelles allées et venues, ce même officier vint annoncer à Carnot que le rassemblement avait enfin quitté le jardin.)

" Quelques minutes après, Carnot apprit que les individus qui le composaient s'étaient réunis chez Barras, qui, disait-il, avait appelé ces braves pour

défendre le Directoire contre les attaques
du Corps Législatif ...»

009857

Carnot — Soir du 17 F.

Evasions - 009858

Lettre de Barthélemy
à Carnot.

[Carnot Feuilles]. Hist. du Directoire
Constitutionnel, p. 250-251:

250. "Il nuit dans la journée du
17 fructidor, qu'il devait, cette
nuit là même y avoir un mou-
vement, et avertis des mesures
que les triumvirs étaient résolus
chez Rewbell avec leurs ministres
et leurs généraux; que déjà les

troupes s'ébranlaient de toute part,
il vint chez Carnot, + lui ayant
demandé ce qu'il pensait que vou-
laient faire leurs collègues, et si
son intention n'était pas de se
rendre près d'eux? Carnot lui
répondit:

009859

que s'ils s'étaient réunis dans la
salle du Conseil, il s'y rendrait
~~pour aussi délibérer~~ sur la chose, mais
que, paraissant être en conciliabule
particulier et secret, il attendrait
qu'on le fît avertir; que, quant à
leurs projets, il avait lieu de croire
qu'ils en voulaient à sa vie, tandis
que, pour lui, ils se contenteraient pro-
bablement de lui enlever sa place!

"Barthelemy le quitta avec le plus
grand calme...

Carnot

Soûs du 17

Evasions.

Barthelemy dy Carnot.

[Carnot Feuilles.] Histoire des Directoire.

Constitutionnel, p. 250 à 251.

250. "Instruit dans la journée du 17 fructidor.

009860

Carnot

Suite du 17

Evasion.

009861

Barthélemy chez Carnot.

P. F. Tissot, Mém. historiques et inédits sur Carnot, Paris, Baudouin, 1824, 8°, p. 264. — Documents historiques. note 19. "Détails sur la journée du 18 fructidor."

"Barthélemy reçut l'avis suivant: Vous venez d'être dénoncé (avec 20 officiers au demi-solde); il vint chez Carnot, dans quel parti il devait prendre: Vous devez, lui dit Carnot, si vous ne voulez pas être assassiné, arrêter au moins..."

"Peu de minutes après un aide de camp

de + la garde rivet du Canot, pour
s'assurer s'il était encore du lui ...."

009862

Carnot

Soir du 17

Evasion.

009863

Barthélemy chy Carnot.

17 fructidor an V. Soirée. Visite de Barthélemy à Carnot. Récit de Barthélemy, Mém. I pp. 248-249.

Durée de la visite. Erreur de Barthélemy; rectifiée plus loin par lui-même.

248 1. Barthélemy reçoit "vers 7 heures" la visite d'un d'Ogny d'Ogny Cuny-Cents, Bailly, qui lui annonce que probablement la nuit ne se passera pas sans quelque événement.

2. Il se rend chy Carnot pour l'en informer. Il y trouve Heller, qui achève de tiguader à Carnot la présence des officiers réformés qui remplissent le jardin.

248 249 3. arrive le jeune Lecoin, envoyé par son oncle pour prévenir Louis Carnot qu'il y aura affluence ce soir dans

la nuit, et d'y arrêter "et qu'on cherche. Carl peut être à Freiberg avec Carnot et moi." Laissé de retour.

249. 4 Barthélemy sorte seul avec Carnot et Fer-
lins. Ainsi c'est par cette nuit. Tous
trois se taisent; chacun est perdu dans ses
réflexions. Barthélemy, offensé de ce silence,
oublie de ce qu'on ne lui donne aucun conseil,
se retire fréquemment. "Il était alors,
dit-il, dix heures du soir."

5. Si cette dernière donnée était exacte, il
serait rentré chez Carnot deux heures ou deux
heures 1/2. Ce qu'il dit ensuite, p. 250,
prouve qu'il n'est pas demeuré si longtemps.
En effet, revenant sur cette soirée du 17,
et rappelant les confidences que le gal
Carnot-Feulins lui fit en 1800, il ajoute.

250. 5. "Après que j'eus quitté Carnot, Hoche
revint chez moi pour l'entretien de ce qui
s'était passé." (Les officiers rapportent chez Barras, revint
251. Barthélemy après avoir quitté Carnot
dans son cabinet
252. Il fait une promenade avec quelques-uns
de ses amis dans

Carnot -

Evasion

Sorti du 7.

009865

Barthélemy dit Carnot.

1 Hyp. Carnot. Mém. sur Carnot, (1)

II. 164 :

"Le 17 fructidor, Barras dit, on, insista beaucoup auprès de Barthélemy pour obtenir la démission (.). Celui-ci vint trouver Carnot, qui lui montra un billet anonyme dans lequel les projets des triumvirs étaient révélés d'une manière précise. Barthélemy ne voulait pas y croire. " Il vous consulta pourtant

(1) C'est vraisemblablement après ces révélations qu'on lui demanda sa démission ministérielle. C-L-

de vous mettre à couvert", lui dit Carnot.
Puis il ajouta en riant : "au fait, mes
chers Barthélemy, vos collègues vous traite-
ront fort bien en roi fainéant, et se
borneront à vous loger et à vous chauffer.
Mais comme ils ne vous prendront pas fort
davantage, ils ne seront très bas et
très." "

(Tout ceci est d'Hyp. Carnot)

009866

Lacuée

Antoine

009867

Débats, I. 65. 23 brumaire IV =
14 nov. 1795.

"Le Directoire exécutif arrête que le citoyen Antoine Lacuée (4), adjoint à l'état-major de l'armée de l'intérieur, est mis en réquisition et attaché en qualité de rédacteur au cabinet topographique, historique, militaire du Directoire exécutif. Le citoyen Lacuée touchera à Paris les appointements,

traitements, vivres et logements attachés
à toute grade. »

" (4) de Lacuée (antoine), fils (sic)
de Gérard Lacuée (membre du conseil
des anciens, ministre de l'administra-
tion de la guerre en (810), fut
créé plus tard à Eylau, le 8 février
1807, comme colonel du 63e régiment
d'infanterie. "

009868

Lacuée

Gérard :

009869

On voit dans Debidour, Directoire,
I, p. 95, 29 brumaire IV = 20 nov. 95,

1. que Gérard Lacuée était sous-lieute-
nant d'infanterie à cette date ;

2. que le 29 brumaire il a été compris au
nombre des officiers "qui travaillaient près
le Directoire" ;

3. que parmi les gardes du corps, se
trouve un Jean Antoine, "adjudant aux
adjudants généraux de l'armée de l'intérieur" ;

4. que Debidour croit ce dernier être
fils du général Lacuée, comme il l'a dit ailleurs,
t. 65, à propos d'Antoine.

5. que Gérard est celui qui a été tué

à Luxembourg, le 5 octobre 1805, tandis que
Antoine est mort à Eylau, en 1807.

009870

Carnot

Créations

Lacuée - 1

009871

[Carnot Feulins]. Histoire du Directoire constitutionnel, t. 236:

"Le triumvirat conduit si peu depuis quelque temps le projet de faire assassiner Carnot, que chacun s'en attendait à Paris à en apprendre la nouvelle, lorsqu'une foule d'exécutions républicaines, étrangères aux passions politiques, jetèrent [illegible]

"Une [illegible], distinguée par

ses talents et ses services, vint même
lui proposer, à deux reprises différentes,
le 17 fructidor, de l'autoriser à pré-
graver le tigre ! C'est ainsi qu'il
désignait Barras. Carnot repoussa
avec frémissement cette propositions,
en s'efforçant de calmer l'extrême
effervescence de ce jeune républicain
237 qui se croyait appelé au génie
de Brutus, comme il avait reproché
déjà à Lepeaux celle qui lui avait été
faite de se prêter à l'arrestation
de ses collègues ... »

009872

Carnot

Evasion.

Lacuée

009873

A mettre en pendant de ce jeune Lacuée, qui veut tuer Barras,

Barras, Mémoires, II, 512.

Lettre du 29 thermidor, adressée de Paris à Bonaparte par Lavalette :

" Voici, mot pour mot, ce que m'a dit Barras avant-hier, après dîner...

... (Tous ces détails à Carnot par Barras à propos des affaires d'Italie.)

Suit cette phrase).

" Un jeune homme attaché à la personne de Barras tenait tout

Séingalt de tous Carnot au moins de
mouvement qu'il fera, lorsque celui
qu'on projette aura lieu. »

Barras dit que cette lettre de Lavalette
lui fut remise par Bonaparte à son retour

David prit à partie par Barras,
à propos de l'attitude de l'artiste
dans la question du transfert des objets
d'art de Rome à Paris.

Barras, Mémoires, II. 326. 18
floréal an V.

009874

Deux envoyés du peuple romain,
et un envoyé du pape, agissant
en apparence séparément, tout d'abord,
après de déterminer un mouvement
d'opinion contre le transfert à Paris

Carnot — 17 fructidor

Evasions — G. Lacour

009875

P. F. Tissot. Mém. hist. et mil.
sur Carnot. Appendice. Note G. "Détails
sur la journée du 18 fructidor." P. 266.

"Le projet d'arrestation de Carnot était éventé d'avance; de toutes parts= on lui avaient plusieurs fois offert leurs bras pour la défense. Un jeune officier, distingué par ses talents, sa bravoure

et les services lui demanda à lui-même
puissance, la confiance, l'autorité dont
le poignard de Tigrane : c'est sous
cette dénomination Dieux qu'il dé-
signait l'ennemi commun de Carnot.
Il répondait avec frémissante cette
proposition ; calme la tête effer-
vescente de la jeunesse, enflammait le génie,
enflammait par les exemples effectifs
des vicissitudes amassées de la patrie
libre. Quand partait-il en propos-
tion, et dans l'avenir, la gloire
de l'avoir sauvée. - - -

Carnot

17 fructidor.

Evasion -

L - Lazare -

009877

P. F. Tissot, mémoires historiques et militaires sur Carnot ... Paris, Baudouin, 1824, 8°, p. 106:

- "Dans la nuit même du 18 fructidor, un jeune officier dévoué qui vint lui demander l'autorisation vint lui demander l'autorisation de brûler la cervelle à un des tyrans; c'est ainsi que déjà il désignait les triumvirs: Carnot le

Calma et le fit rougir d'une jalousie incon-
sidérée, qui s'alliait mal avec l'hon-
neur militaire ; cet officier a été tué
depuis en combattant glorieusement à la
tête de son régiment. »

009878

Carnot

17 fructidor

Evasion -

Général Lacuée -

009879

C'est dans Hippolyte Carnot, mem.
de Carnot sur ses fils, II, ~~167-6~~
163-64 (1re éd.) que la propriété
de tous Darras est dite avoir été
faite dans sa jeunesse à Carnot, par
Général Lacuée, le 17 fructidor. II,
163. (1re édit.)

Cela est dit aussi dans Tissot,
qui ne nomme pas l'officier.

009880

Carnot. Réponse à Baillant. 1793:

" Ils avaient apostés vers la porte de derrière de mon jardin une troupe d'assassins, auxquels je fis donner par la garde du Directoire l'ordre de se retirer, et qui le retirèrent en effet lorsqu'ils eurent su qu'ils étaient découverts. "

Evasion Carnot

Les off. réfugiés

Soirée du 17

au 9e jardin

009881

P. F. Tissot. Mém. hist. et
milit sur Carnot, 1 Sart, Bandouin,
1824, 8°, 1 p. 260:

" Un second avis lui annonça
à onze heures du soir que les assas
sins étaient réunis dans le jardin
du Luxembourg.
" Le président du Directoire était
absent . . .

Evasions Carnot.

Les off.-réformés

Soirée du 17

au 9e - Jaubins -

009882

[Carn.t Feuilles], Hist. du Directoire

constitutionnel, p. 205, n.

"Le 18 fructidor, Réveillère, alors président du Directoire, ne se trouvant point chez lui, mais chez Rewbell, en conciliabule secret avec Barras, Merlin, Letourneux de la Manche, pour préparer les derniers ressorts de cette nuit, l'officier supérieur de la garde du Directoire, qui ce jour-là avait dîné chez Carnot,

noté
F. Feuilles

et qui ignorait sans doute ce qui devait se passer, vint lui rendre compte, comme dernier ex-président, qu'il y avait un rassemblement d'hommes armés, et en divers costumes, et qu'ils avaient refusé de l'évacuer, malgré les premières invitations ;,

. . . . . .

- après quelques nouvelles années et ve-
nues ce même officier vint annoncer à Carrel
que ce rassemblement armé venait de quitter la
place. Quelques minutes après, Carrel apprit
que les chefs de ce qui le composaient (ce
rassemblement) ~~[illegible]~~ s'étaient réunis chez Barros,
qui, disait-il, avait appelé ces
braves pour défendre la Législature contre
les attaques du Corps législatif. ... ,,

009883

Evasion Carnot

Les off.- réfractaires

Soir du 17.

au g.d- jardin

009884

P. F. Tisot. Mém. hist. et mil.

sur Carnot. Appendice. "Documents historiques."

n°-19. "Détails sur la journée du 18

fructidor". P. 263.

"Les hommes, qui s'en avait emparés contre Carnot, n'étaient pas pris parmi ces militaires dont le cri de guerre est patrie, et le mot de ralliement honneur. Ils avaient été choisis tous

ces près, parmi ces personnages violens, d'une haine implacable, pleins encore de ressentiment contre la réforme opérée par Carnot, et dans laquelle ils avaient été enveloppés, dont plusieurs avaient écrit à Carnot des lettres menaçantes, qu'il avait pour ordre comme manqués à ses collègues, et dont aussi les noms n'avaient pas été perdus, mais recueillis au contraire pour le jour de l'attentat.

"L'un d'eux fut employé dans la nuit du 17 au 18 fructidor..." (1)

009885

(1) Le Gal Hoche, Carnot - Feulins, p. 40, 41.

Evariste Carnot. — Les off. réformés

Soirée du 17

009886

P. F. Tissot. — Mém. hist. et milit. sur Carnot. Paris, Baudouin, 1824, 8°.

P. 261:

"Compte exact fut rendu à Carnot, comme ex-président, des diverses agitations [des off. réformés] jusqu'à une heure du matin."

"Barthélemy reçut l'ordre..."

Evasion Carnot

Soirée du 17

009887

P. F. Tissot. Mém. hist. et mil. sur Carnot, p. 263. ("Détails sur la journée du 18 fructidor".)

"L'un d'eux (l'un des officiers réformés qui avaient écrit à Carnot des lettres de menaces) fut employé, dans la nuit du 17 au 18 fructidor, en qualité d'inspecteur de police, emploi qu'il perdit peu de temps après. Il n'avait été qu'un instru-

ment sensible dans les moins agita-
tées ; il fut écarté avec mépris quand
ceux qui l'avaient mis en scène
le jugèrent dangereux. »

(A. [Carnot-Feulins, t. 1-30 n.)

Cet officier était le Gal Tousnet.

009888

17 fructidor

Nuit –

889

PH

Evasion Carnot - 3e Visite Hillen

Nuit 17 / 18 Le Dr. Carnot - t - il?

009890

D'après Fenlins, Hist. du Direct. constitutionnel, p. 206, suite de la note de la p. 205, ce ne serait pas Hillen, mais un autre officier qui serait venu s'informer.

"... le même officier supérieur de la garde, qui quelques minutes après, entra chez lui, mais fut alors forcé lui rendre compte, mais fut l'arrêter, après toutefois que le transmirent ses camarades vinrent

par un aide de camp de la garde

s'il était encore chez lui...

Il était à remarquer que :

1° qu'une dissertation semblable

fut faite, chez Barthélemy, par

Hellot la première.

2° que l'envoi de tirages

a perte - été été reçu par cette

dernière, et non par Faulkner,

qui n'a pas su si cet envoi

était fait Hillot ou non autre,

009891

Wasson Carnot

13e Visite Hôtes

Nevers 17/18

009892

[Carnot Feulins]. Histoire du Directoire Constitutionnel, p. 206, suite de la note 1 de la p. 205:

"Des comptes rendus furent par-ailleurs rendus à Carnot, comme ex-président, jusqu'à plus d'une heure du matin, par le même officier supérieur de la garde, qui, quelques minutes après, entra chez lui

en même coïncidence, nous fîmes alors pour lui même enquête, mais pour l'arrêter, après toutefois que le testament eût encore été vérifié par une aide de camp de la garde s'il était encore chez lui !!!

La chambre à coucher de Carnot ayant une issue sur son jardin, qui lui-même en avait une sur celui du Luxembourg, il lui fut facile d'échapper, ainsi qu'un de ses aides de camp, qui avaient abandonné leurs portes. — "

009893

Evasion Carnot. 3 Ex Vis-Hôtes.

mit 17/18.

009894

P. F. Tissot. Mém. hist. et milit. sur Carnot, Paris, Baudouin, 1824, 8°.

P. 261-62:

" Deux de mes amis après [la visite du 2 de Barthélemy] me aide de camp de Carnot pour s'assurer s'il était encore chez lui. Il y était resté avec le calme d'un guerrier dont l'intrépi= dité fut toujours reconnue entre toutes ses autres vertus. /1

" La seule mesure de prudence qu'il prit fut (la double clef.) . . .

009895

Carnot. Ripaux à Naillous, 193:

"quelques minutes avant que de faire partir le détachement qui devoit m'arrêter, ils envoyèrent une aide de camp pour savoir si j'étois encore chez moi; j'y étois encore et je ne fus averti que l'on venoit de la garde étoit déjà dans les appartemens."

Carnot — Mort 17/18

Evasion — Le lit de repos.

009896

P. F. Tissot, Mém. hist. et mil. sur Carnot. Paris, Baudouin, 1824, 8°., p. 263-64. (Appendix. Documents historiques. "Note 19. "Détails sur la journée du 18 fructidor."

263 Carnot, harassé de fatigue, s'était
264 jeté tout habillé sur un lit de repos, placé dans une alcôve ~~dans~~ ménagée de la salle à manger. Il conservait, dans l'entière persuasion que le calme qui régnait dans tout Paris ne serait pas troublé cette nuit

combat au moment de l'assaut ; "

« La garde qui se présente pour l'arrêter...

009897

Carnot — Mat 17/18

Evasion

009898

D'après l'almanach national de l'an V, année du 18 fructidor, les indications astronomiques, relatives au Soleil et à la Lune, sont les suivantes pour fructidor:

Soleil

17 fructidor. Lever: 5h.23. — Coucher: 6 h.36.
18 " " : 5h.24 " — " 6 h 35.

Lune

17 fructidor. Lever: 6h.0.5 — Coucher: 1h.45 M.
" " 6h.505 — " : 6h-26 M.

La Lune

était entrée dans ses premières quarantaines le
12 fructidor. Dans la nuit du 17 au
18 elle n'était pas loin d'être fleurie,
puisque c'est le 20 qu'elle devait ~~me~~
commencer à montrer son dégueulis entier,
pour s'entendre dans le dernier quartier que
le 28.

(Les 2 pages où se trouvent ces indi=
cations ne sont point paginées. Ce
sont les pages 9 et 10 du 1er cahier.)

009899

Carnot

nuit 17/18

Evasion. 079890

Renseignements sur ce qu'a pu être la nuit du 17 au 18 fructidor an V, à Paris (3/4 Sept. 1797).

Observation faite à Paris dans la nuit du 2 au 3 Septembre 1931.

1 h. 1/2 du matin

Il fait nuit bien entendu, mais la nuit n'est pas noire, ni même sombre. On pourrait se diriger dans les rues assez aisément, en suppléant éventuellement à l'éclairage public.

Le ciel, malgré la faible clarté de l'atmosphère, est relativement lumineux. On distingue très bien la teinte bleue du fond, sur lequel s'étend un voile de petits nuages, légers, séparés par de courts intervalles.

Cette luminosité du ciel, pâle sans doute, mais sensible, me fait penser que la lune s'éclaire de ses rayons. Pourtant je ne la vois pas à la place accoutumée, au dessus du cercle de la Libraire.

(Le lendemain matin, le calendrier m'a appris que depuis le 28 août nous tournions dans la phase de la Pleine lune, qui devait s'imposer au 4 Sept. inclus, le 2 avait quantité comme moyenne le 5. La lune devait donc cette nuit d'avoir un rôle, peu éclatant, mais appréciable.)

2h. 1/2

Aucun changement. Je me demande si la réverbération de Paris ne contribue pas à blondir le ciel. A l'Est, légère lueur pâle annonçant l'aube.

3h. 1/2

Rien de nouveau. Mais l'aube s'accentue quelque peu de chose.

009901

Carnot.

Nuit 17/18

Evasion.

009902

Deuxième observation
faite à Paris, nuit du 3 au 4
Septembre 1931.

1. Dans l'après-midi averse abondante qui a débarrassé le ciel. A 10 heures du soir le ciel est sans nuages et tout bleu. Mais peu d'étoiles

10 h. du soir

Nuit claire. Ciel dégagé. La lune presque pleine se montre au dessus de la maison Bertail.

3 h. du matin.

Nuit claire. Ciel légèrement nuageux. Nuages minces courent vite. La lune, estompée par la fine gaze (gaze pour le spectateur), éclaire le ciel. Les nuages la couvrent et la découvrent alternativement. Mais elle se laisse découvrir quand il faut pour aller

009903

5 h. du matin

Le jour est venu ; pas le plein jour, mais un demi-jour où tous les objets se laissent très bien distinguer. L'aurore se lève.

7 heures du matin.

Le soleil est levé depuis déjà quelque temps. Il est maintenant haut au dessus des maisons. Le soleil se lève vers 5 h. 10.

Carnot.

Nuit 1-7/18

Evasion.

009904

Troisième observation
faite à Paris, nuit du 4 au 5
septembre 1951.

Il a plu pendant une grande partie
de la journée du 4; de même le soir;
mais sans que le ciel en soit éclairci.
Le 5 la pluie reprend d'une manière pres-
que continue et le temps reste couvert.

à 3 heures du matin.

Nuit sombre. Nuages. On voit la
lune réduite de moitié, transparaître
par instants à travers les nuées, mais

Dès que les vapeurs ont eu un peu d'épaisseur sous la lanterne on ne la traverse pas. On ne voit à la place qu'un très faible halo. Elle est près du Zénith.

Je suis frappé d'une particularité que je n'avais pas remarquée hier. Le sol du Boulevard S. Germain étant tout mouillé réfléchit vivement la lueur des candélabres électriques. Le boulevard est donc plus éclairé que si le sol n'était pas humide, ce qui tend à faire croire que la nuit est moins sombre qu'elle ne l'est en réalité.

Vers 6 h. du matin

Le jour est levé, gris, triste; le soleil [illegible] est encore caché.

009905

Carnot - Nuit 17/18

Evasions.

009906

Quatrième observation.

faite à Paris, nuit du 5 au 6 Sept.

Le ciel est un peu éclairci le soir du 5; néanmoins le temps est pluvieux encore.

Vers 10 h. la lune, à demi voilée par les nuages, est au dessus de l'angle de N.E. et de la rue de Clichy ce qui coupe cette dernière. L'air est très frais. Elle s'éclaircit déjà sensiblement.

Le matin à 5 heures, le temps

est clair. Le soleil commence
à monter. Il perce les nuages,
qui s'allongent bientôt en espaces
et tout blanc à l'est.
En somme le beau temps a repris.

Il fait grand jour.

009907

Carnet

Nuit 17/18

Evasion

Le 8 7bre 1931, à 6 heures du matin,
je constate qu'on voit clair dans la rue.
Ce n'est pas encore le grand jour, mais
on y voit assez, lorsque de l'intérieur de
la maison, j'arrête mon vélo, en fausse
lie ainsi un "espion".

009908

Evariste Carnot

009909

P. F. Tissot. Mém. hist. et militaires sur Carnot. Paris, Baudouin, 1824, 8°, p. 264. Appendice "Documents historiques". Note 49, détails sur la journée du 18 fructidor:

"La garde qui se présenta pour l'arrêter fut trompée par l'adroite prévoyance de M. allent*, qui la conduisit dans la chambre à coucher, et pendant le temps d'une perquisition infructueuse, Carnot

* Secrétaire de Carnot."

s'évada par la porte de derrière de son jardin,
un général dont je tais ici le nom [Chéreis], pour ne pas renouveler sa honte; et peut-être ses regrets, avait été nommé tout exprès pour cette expédition hasardée, commandant en chef de la garde.

Ce fut pendant les minutes recherches de ce général, que Carnot trouva le moyen temps de s'échapper, en désordre de toilette peut-être, car le procès-verbal de l'emprisonnement du Commandant de la garde constate que le lit de Carnot et mis encore chaud quand il avait pénétré dans ses appartements. Les furieux révolutionnaires auraient dû le savoir qu'au moins de leur empressement, de son éveil avait succédé à leur ardeur. (Mais il fut rattrapé bientôt par deux gendarmes).

6008

009911

Barthélemy, Mémoires, 296:

"... Heller frappa avec rage la chaussée. Après qu'on l'eut fait attendre un peu, le général Carnot vint ~~lui~~ ouvrir et lui dit que la directoire Couchait avec maîtresse. Heller monta. Personne ne répondant, il retourna avec rage à la chaussée, frappa de nouveau pendant des longtemps et finit par enfoncer la porte. La dame fesait s'habiller par la petite fenêtre du derrière.

009912

[Carnot - Fenêtre] . — Hist. du
Département ; p. 235-36 n.

"La porte de l'appartement
Couchez de Carnot, se trouvant fermée
en dedans, lorsque la garde se présenta
pour le arrêter, l'officier se crut bientôt
autorisé à forcer. mais le tribunal
donna ordre au général Chérin, qu'il
avait commis comme chef de
la garde pour cette expédition, de la

fuite hâter, si c'était nécessaire!

"Ce fut pendant les préparatifs
qui eurent lieu en conséquence de
cet ordre, que Carnot trouva le moyen
de s'échapper, sans doute nécessaire;
car un procès-verbal constate que
le lit de Carnot était encore chaud,
lors de l'entrée du général Chérin; ce
qui prouva aux témoins que, si le
général n'avait pas été heureux
dans son expédition, il méritait
au moins de l'être, par son empressement
et ses dispositions à remplir ses
hautes vues: il n'en fut pas moins
déclaré perfide par ses pairs!"

236
m.

009913

Fugue

09914

Evasion Carnot

009915

Distance entre le point d'arrêt de Carnot et la porte de Flamens.

A vos pas de promenade . . . . . 4'

A vos pas ordinaires. . . . . 3' 1/2

A vos pas de course. . . . . 2' 1/2

En ligne droite. . . . m.

En ligne brisée . . . . m.

Evasion Cannet

Mort 17/18.

009916

Témoignage de Canuet lui-
même, sur son évasion nocturne :

Canuet - Reproduit .. (à Bertrand)
p. 194 :

"- - - mais je trompai la vigilance
des sbires, en ce que je m'étais ména-
gé d'avance une issue qu'ils ne
connoissoient pas. J'entendis le
coup de canon d'alarme au moment
où je venois de fermer sur moi
la dernière porte ; et avec deux
pistolets dans les mains, j'écrasai
environs trois heures dans la ville,
pour parvenir gagner l'asyle où

je me réfugiai, par des routes détournées, afin d'éviter les corps-de-gardes et les postes militaires qu'on avait multipliés.)

"Rembull entra dans ma case la rage contre l'officier porteur du mandat d'arrêt, et Barras eut l'inconcevable lâcheté d'aller lui-même, avec des soldats, arrêter le Bibi Barthélemy."

009917

Evariste Carrot

Maison de Santé

009918

« C'est en effet à 3 heures
que la bataille d'Austerlitz
commencera »[1] Napoléon
[sur le Tableau] lui dit
Quelques voitures. »

Meynad - 151

Carnet

Nuit 17/18

Evasion -

Dans les rues.

009919

Lannob. Rapport à Paillard, p. 194 :

" J'entends le coup de canon d'alarme au moment où je venais de fermer derrière la dernière porte, et avec deux pistolets dans les mains, j'ai environ trois heures dans la ville pour passer jusque l'asyle où je me réfugierai par des rues détournées, afin d'éviter les corps de garde des postes

militaires qu'on avoit multipliés".

009920

009921

Carnot, Réponse à Arillerie, 1 p. 194:

" J'entends le coup de canon d'alarme,
au moment où je venais de fermer
sur moi la dernière porte ; et avec
deux pistolets dans les mains. . . "

Evasion Carnet - Carnet d'adresse -

La fugue.

009922

C'est vers 3 heures du matin que Barthélemy, lui aussi, fuya le moment où retentit le coup d'alarme.

Barthélemy, Mémoires, p. 92-93 :

"A trois heures du matin, je fus réveillé par le fracas de plusieurs coups de feu qui traversait sans mes fenêtres dans la rue de Vaugirard pour les placer devant la porte du Luxembourg. En même temps j'entendis très dans l'éloignement quelques coups de canon. Je me renseignai de ce que

la fuite. — Arrêt Barthélemy.

le jeune Lacuée avait dit quelques
leurs auparavant chez Carnot ... "

009923

009924

Almanach ~~national~~ impérial,
1805, p. 96:

Oudot, de la Côte d'Or, est Conseiller
de cassation. Il a été compris dans
la grande formation des nominations con-
sulaires à la suite en vigueur de
la constitution de l'an VIII (13
décembre 1799).

Il demeure rue St-Honoré,
passage des Jacobins, n° 31.

Evasius Carnot -

Vote Thermidor
et Oudot
Lacuée -

009925

Carnot, Réparer 5 Bailleul, 5.

220 - 21 :

220. " Mais je suis injuste moi-même,
en disant qu'aucune voix ne s'est élevée
221 + pour moi : Oudot au Conseil des Cinq-
cents, a osé parler en ma faveur ; et
Lacuée, du Conseil des Anciens, a rendu
son témoignage public par la voie de
l'impression. Certes, dans un pareil
état d'effervescence, de telles actes sont d'une
grande générosité. que les représentants
Nationaux dignes d'un peuple libre, Regnaud =

" Evasius (Oudot) + Evasius (Lacuée) + Evasius Carnot

veut donc ici l'expression d'une reconnaissance égale à leur courage ; le suffrage de deux hommes justes suffit à mon cœur ; j'aurai ce qu'ont commandé mes prescriptions ; n'en obtiendrai autant. Pourtant cependant - n'être pas mon juge, pour cela - qu'il soit fait, me tienne à portée pour la prescription que j'éprouve. (1)

(1). D'autres encore, et de ceux qui sont également comptés parmi les plus courageux patriotes ne m'ont pas été par particuliers leurs douleurs. Ils ont senti qu'il ne pouvait rien exister manifestation dont toutes les nuances auraient été méditées avec une profonde de sollicitude dont l'histoire n'offre point d'exemple. or

0006260

Carnot

Chs Oudet.

Creation

009927

Le député Oudet demeurait

"rue Honoré, n° 1445."

Almanach royal, an 6, p. 63,

liste des Cinq-Cents.

* Cette liste, bien qu'imprimée

dans le volume de l'an ~~5~~ 5, vaut

pour l'an 6.

La liste des Cinq Cents valable

pour l'an 6 n'a été rectifiée

que le premier, à commencer

Pere Dicheges et Willot, y

figurent encore

009928

Evariste Carrot.

2e exste.

009929

H. Hippolyte Carnot, Mem. sur Carnot par
son fils, 1re ed., t. I. p. 68:

"... Ce qui m'intéresse surtout, c'est
une excellente miniature de Claude Car-
not, faite par un homme qui sait de
la célébrité dans un autre genre.)

"Le général républicain Castaing,
avant de devenir lieutenant de la
cavalerie parisienne, exerçait non
sans talent la profession de peintre;
il était comme Louis David, élève

des Dorges. Nommé chef de brigade,
une expédition contre Marseille, plus
heureuse qu'Habibe, le mit en évidence,
et les représentants du peuple en firent
un général d'armée.

« Il commandait la 2e partie de la Côte
d'or en 1793. C'est alors que, visi-
tant Carnot, il peignit le portrait du père,
pour en faire hommage au fils : quel-
que mois plus tard éclatait le coup d'état
du 9 thermidor, et Carteaux se rangeait
parmi les proscripteurs. »

009930

Exil

09931

Evariste Carnot.

Exil.

009932

D'abord, que Carnot rencontra
en Suisse, ou en Allemagne,
a été ministre de la police de
Louis XVIII. 5 Xbre 1814.

C'est la seule fois qu'il ait
été ministre.
Constitutionnel.

1759-1829.

Fonds de Cérisy

009933

Almanach national, an VII,

P-147- Un exemplaire

Genève 2 : Cérisy -

Hetzlaet.

Carnot

Evasions -

Fonds de Paris

Holtzland -

Voir Arg VII

009934

Hipp. Carnot, Mém. sur Carnot, II, p. 180 (1re éd.) :

" Sa destination (celle de Lazare Carnot) était la Savoie. Le conspirateur se nommait, selon les renseignements que j'ai pu recueillir, tout un officier du génie, nommé Holtzland, qui s'était fait donner une mission de ce côté. "

Le nom de Holtzland est répété quelques lignes plus bas, même page. Mais j'ai beau parcourir la liste des officiers

du génie à ~~tout~~ grade, dans l'Almanach national de l'an VI, j'en ai rencontré un celui de Hollebard. Je n'y vois, p. 148, qu'un nom qui ressemble vaguement à celui-là, le capitaine ~~Hessel~~ ~~Hessel~~ Hessel lat.

L'almanach de l'an VI vaut pour le 18 fructidor an V, car les mutations de personnel occasionnées pour le corps d'Etat n'y sont pas faites, sauf celles des Nivelations et des ministères. Le Gen Carnot figurait encore parmi les officiers du génie.

009935

Carnet

Evasion -

Fuite du Pays -

Hollande

009936

Arrivée hollande.

au V.

Par le Hollande pour

le affluent Inférieur. Mais

un Hesselat, capitaine

le 2e classe -

009936

Evasion Carnot.

En Suisse

Exil

009937

à Nyon

Suite de l'affaire Casalti.

Dans ma III, 99:

"... Casalti et un autre sont arrêtés."

"Il résulte de la lettre de Félix Desportes, agent de la République française à Genève, que toutes les mesures de rigueur contre les personnages qui paraissent intéressés dans la conspiration ont été prises par Barras lui-même; quant à ce qui est de la recherche faite à Genève de la personne de Carnot, il est bien constant, d'après une lettre de Barras lui-même du 6 frimaire [ ], où il me rend compte de son voyage, que c'est

lui-même qui s'est occupé à Genève
de la femme de Carnot ; il dit dans la
lettre que je rappelle que le nommé
Casalli est convenu avoir amené
de Paris à Genève le représentant
Doras Bozzes et un autre d'iputé
appelé Charles, qui, d'après la renom-
mée qu'il en dame paraît être
Carnot. C'est cependant lui, Dora-
fonta, qui, comme à son ordinaire,
prenant tout sur lui dans cette
circonstance, a fait mettre ce dernier
et arrêter les parens. »

009938

Evasion Carnot -

à Genève.

009939

Berne, Mém., III, 99 :

~~Le récit de la fuite de Félix Dor-~~

~~ladoux~~ Bonaparte, en passant par Genève pour

se rendre à Rastadt, a reçu la visi-

te d'un nommé Casaletti,

que Carnot et Bonnes sont venu à

Genève, qui leur a conduits, ...

009940

Barras, Mém., III, 77 :

« Bonaparte, en passant par Genève pour se rendre à Rastadt, a reçu les déclarations suivantes d'un nommé Casalti :

" que Carnot et Barras sont passés à " Genève ; que Barthelemy les y a conduits ; " qu'ils ont eu des conférences avec le " secrétaire de Wickham ainsi qu'avec " les chefs des émigrés de Lyon ; que

" de l'argent est donné pour faire assassiner
" Beaufort et Arras ; que les Lorrains,
" Flamands et autres étaient chargés
" de cette mission. [redacted] Casalis et ses
a autres sont arrêtés. "

" Il résulte de la lettre de Félix
Desportes, agent de la République Fran-
çaise à Genève....

009941

Carnot

Evasion.

Suisse

à Nyon.

009942

Carnot, Réfugié à Bâle, 1792-
1793:

(Carnot a été tenu de prendre
une entrée à Annapolis, au nom de
celui ci, "pour se rendre à Rastadt",
traverse une petite ville d'allemagne nommée
Il y a reconnu:

"Je me suis plaint beaucoup quelques jours
après de la partie que j'avais adopté, lorsque
j'appris qu'on passait à Genève, donna
partie avoit fait mettre en arrestation
un banquier nommé Bontemps, unique

ment forcé [illegible] soupçonnoit. Arrivé de
me l'avoir amené de Paris à Genève,
après la journée du 18 fructidor, après de
me soustraire aux perquisitions des directeurs
qui avoit mis 20 bataillons entiers et
de l'artillerie en campagne, pour me chez
chez dans les environs de Paris.

"Le soupçon n'avoit aucun fondement;
j'aurais pu n'avoir vu Bonaparte et Paris!
et ce n'est point à lui que j'ai eu
163 l'obligation de m'avoir amené hors
des frontières. Le malheureux n'en est
pas moins resté plusieurs mois en
prison.

"Tel est le récit que m'en a fait plusieurs personnes qui l'ont vu à Genève, et qui lui ont entendu raconter ce fait, auquel il a ajouté que Bonaparte étoit entré dans une explication calme et lui avoit fait les plus violentes menaces."

Envoyés Carnot. En Suisse.

009944 à Nyon.

Bonaparte à Nyon.

Napoléon. Paix de Campo-Formio.

Commentaires, II. 127.

Campo-Formio est du 17 octobre.

Bonaparte à Milan met la dernière main à l'organisation de la Cisalpine. Proclamation aux habitants annonçant son prochain départ (22 brumaire VI = 12 nov. 97)

Il part pour Turin et rend visite à Berthier.

Le 7 il est à Turin.

" Il continua sa route vers Rastadt.

Il traverse la route Carnisa Alpines

il fut reçu comme il eût pu l'être
dans une ville de France et avec l'en=
thousiasme propre aux Génois.

A sa sortie, dans le trajet de Vaud,
trois groupes de jeunes et jolies filles,
vinrent le complimenter à la tête. Des
habitants, un groupe était vêtu de
blanc, l'autre de rouge, le troisième
de bleu: ces jeunes filles lui offrirent
une couronne ...)

Il traversa plusieurs villes de Suisse,
entre autres Berne, descendit le Rhin
à Bâle, et dirigea sur Rastadt.

"A son arrivée à Rastadt, il trouva
préparé pour lui le grand appartement
du palais ... "

009945

(Par. Intr.)

Carnot

Suisse.

Exil.

à Nyon.

009946

La petite ville, où Carnot illumina
pour le passage de Bonaparte se rendant
à Rastadt, n'était pas en allemagne,
mais en Suisse. C'était Nyon:

" ... je me fis par mon langage
halte à Coppet... Je me rendis à Nyon,
charmante petite ville qui me retint près
d'un mois. Il y était encore langue
Bonaparte y passa pour se rendre à
Milan au Congrès de Rastadt. "

Suit l'Histoire de Barbentane, tête

qu'elle est rapportée (trop facilement) dans
la Réponse à Davidson. ℔

Hopp. Canal. Mémoires sur Canal,
1re éd. 1 II, p. 180.

009947

Canut. — Suisse

En exil. — en Argovie.

009948

Dans un récit de Eugène Canut
mis à ma disposition par ses fils, Messrs. H. Canut,
II, 186 à 189, Canut raconte
que dans la première étape de son
séjour en Suisse (canton de Berne)
en Argovie, il rencontra à
l'auberge plusieurs exilés français,
dont il ne parle pas de Vaublanc,
qui lui, prétend, l'avoir reconnu
et avoir causé avec lui.
Mais Canut n'avait vu d'autre.
p. 190.

009950

La Revellière - Lépeaux - Mém - II,
133, après avoir reproduit les inspections
que Carnot a insérées contre lui dans sa
Réponse à Naillac, dit :

" Mes deux collègues ne sont pas
échappés dans le cours de ce mémoire.
Par exemple, si l'on en croyait
Carnot, Rewbell entra dans un
accès de rage contre l'officier portant

du mandat d'arrêt contre Carnot

qui s'était échappé, et Barras entre

l'inconvénient fâcheux d'aller lui-

même avec les soldats arrêter la

Sibille Barthelemy. — Rewbell

n'entra point en fureur, Barras

ne bougea pas de l'appartement où

nous étions tous rassemblés. Mais

C'est surtout contre une personne que

Carnot s'acharne avec la plus de

~~violence~~ virulence. »

009951

009952

Récit manuscrit de Joseph Carnot,
dans Hoefer, Nouv. Biog. Gén.
1re Ed., II. 167:

"... lorsque Barras apprit que
sa victime lui avait échappé, il entra
dans un accès de rage, saisit une
écritoire de porcelaine et la
lança contre un glace du salon,
victime innocente substituée à

celle qui se dérobait à sa vengeance:
cela justifie l'éclat de rire de Carnot. "
(.)

(.) allusion à ce que Joseph Carnot dit
166 quelques lignes plus haut, p. 166-167: "nous
" fait on a dit qu'il ne faut s'empêcher
167 " de faire un éclat de rire, en songeant
" aux mines allongées de tes ennemis,
" lorsqu'ils connaîtraient tes desseins. "

009953

009954

Carnot, Réponse à Baillard, 1794 :

"Rewbell entra dans mon accès de rage contre l'officier porteur du mandat d'arrêt, et Barras eut l'indécence et la lâcheté d'aller lui-même avec ses soldats arrêter Dubois Dauthéleny."

Barras de Metal dorado para
vorder- für hinter Coupé:

Barras, Mitt., III, 31:

" quant à moi ...

009955

009956

[Carnet Faulins]. Hôt. du Chevalier
Castelsarrasin, 18.231 –

"Plusieurs fois ils tentèrent de la faire
assassiner [avant le 18 fructidor].

Evasion Carnot /

009957

Barras, Mém. III, 33.

« Non seulement nous n'avons pas voulu tuer Carnot, mais nous avons été heureux qu'il eût échappé à l'arrestation. J'affirme même lui en avoir laissé en plutôt dans la voiture...

009958

Carrellière - Lyon, mars. II. 17:

" au reste, quoiqu'en dise Carnot,
nous fûmes fort aises de son évasion,
et nous en avons fait mis, comme
il l'avance dans sa Réponse à Bailleul
ses fantaisies, cavalerie et artillerie à
sa poursuite. Artillerie ! Pour arrêter
un seul individu fugitif ! Cela est un
peu trop ridicule. Deux cavaliers bien
montés couriraient assurément mieux par

cela que tout un parc d'artillerie.

Quant à sa mort que nous avions,
dit-il résolue, pourquoi l'aurions-
nous tué, puisque nous n'avons
laissé rien perdre? Et en quoi sa
mort importait-elle davantage que
celle des autres chefs de parti?

009959

009960

Barras, Mém., III. 3 e :

" La première réponse à faire à ces propos contre Barras (prétendue assassinat du Comte dans la Seychelles), c'est d'abord que Comte n'avait nullement été assassiné, qu'il jouissait en bonne santé de retraite dans la paix étrangère, où il faisait toutes preuves de sa fierté, en écrivant sa réponse à Bailleul et même l'histoire de Directoire, dont tous faits Feuilles, quelquefois inexacts qu'il peut être, ne l'a été que collaborateur. "

009961

Larevellière-Lépeaux, Mémoires, II

155 :

a Barras, suivant Garat (·), montra la plus grande joie de ce que Carnot fut échappé. Cette dernière assertion vaut bien les autres. assurément ! si Barras fut ainsi satisfait que ses collègues de la

(·) Dominique Joseph Garat, Mémoires historiques sur la vie et les écrits de m. Suard, et sur le XVIII^e^ siècle. 1820. — Larevellière trouve ce récit "le bizarre ouvrage de Suard, où se trouvent les plus grandes méprises de la

fuite de Carnot, c'est bien tout au plus.
La haine mutuelle entre ces deux hommes
était trop forte pour qu'il en fût autre-
ment, et si nous eussions en effet laissé
Barras l'arbitre de nos volontés dans cette
nuit solennelle, il eût tombé plus
d'une tête, et entre autres celle de Carnot,
de Pichegru, etc. Reubell n'a embarras-
sé dans aucun complot, et ni lui, ni moi n'avons mis
notre volonté dans la main de personne. Garat,
du reste, dans la position où il était au-
rait dû savoir comment les choses s'étaient
passées, et s'il l'ignorait, ou s'il voulait
avoir une entière certitude des faits, ce
n'était pas à Barras et à ses proches
qu'il fallait aller les demander, mais aux
ministres qui existaient encore et au secrétaire
général. Il se serait épargné la vile tâche de
haïr impunément sans sa voix, d'impossibles calom-
nies et d'avoir inventé ses suppositions.

156 pages. + 5

---

amphigouris les plus ridicules, entassés de supposi-
tions... Rien de plus fantastique, de plus extrava-
gant que ce qu'il a cru devoir faire dans le mois de
17 au 18 Fr. M

009963

Carnot. Réponse à Paillard, 193 :

" J'ai su tout le regret qu'eut
de la trahison de n'avoir pu me
faire tuer dans la nuit du 17 au 18
fructidor ; ne pouvant me voir élu par
ma mort la révélation de tout le crî-
me. Ils avoient apostés pour vers la
porte de derrière de mon jardin une
troupe d'assassins ; auxquels je fis
donner par la garde du directoire l'ordre
que se retirer, et qui se retirèrent en effet,
lorsqu'ils surent qu'ils étoient découverts ... "

009964

Barras, mins. — 111. 2g.

"Le ressentiment de Carnot (quand
il a cru ses collègues d'avoir voulu le faire
tuer) a pu égaler l'irritation
qu'il portait au Directoire. Il est
plus excusable dans cette seconde partie
qui tient à ses malheurs, qu'il ne
le fut dans cette irritation profitable
dont il nous a renouvelé les tristes
pendant dix huit mois, bientôt années

au point de Carnet, appelant à lui tous
les ennemis de notre patrie pour la
combattre, nous ne pouvons plus les séparer
de ces ennemis, dans la mêlée où
nous étions de sauver la patrie et nous
mêmes de leurs attaques communes.
Il faisait au surplus que le caractère
violent et insaisissable de Caillaux n'avait
pas été seulement combattu par nous...

009965

Wasteau de Carnot.

Mort 17 18.

009966

Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels, Vo Carnot, p. 113:

" D'après Garat, Barras aurait pris Sallé fait en apprenant la fuite de Carnot. La Revellière dit le contraire."

(Voir sur une autre fiche ce que dit à ce propos Larevellière.)

Erasmus - Am - Bantock -

009967

009968

696600

Fructidor — 8 Septembre 97

Coup de feu. — 22 fructidor.

009970

Le 22 fructidor, l'adjudant-gal Hocheneau et Sotin viennent, à dix heures du soir, chercher Barthélemy pour le conduire au Temple.. (8 9bre)

Barthélemy, Mémoires, 268-269.

Sotin et Hocheneau agissaient en vertu d'ordres à eux donnés par le Directoire* le 22 fructidor.

Victor Pierre, 18 fructidor, p. 126 :

" 22 fructidor — 8 septembre. " avis du

* Directoire (=Barthélemy) = Fructidor.

Directeur au ministère de la police
(1)
de l'intérieur de faire partie dans la
nuit Barthélemy et autres[1]. A.N. A.F. III.

1. C'est l'adjudant-général Hochereau
qui, d'après les ordres du Directoire (Registre
des délibérations, 22 prairial an), fut
chargé d'extraire Barthélemy du Luxem-
bourg et de le ramener au Temple à ses
compagnons d'infortune. »

(1). Il y a évidemment une coquille ici.
Il faut peut-être lire : au ministre
de la police et à celui de l'intérieur...

L'affaire intéressait l'Intérieur
comme la Police. La pièce qui mit
d'accord par ces mots (p. 127) : « Le
ministre de l'intérieur a fait préparer
huit voitures pour les Clubs. »
La pièce publiée (125) aussi mentionne
ces mêmes voitures.

17960071

Testament Skarpid

de Barthélemy Dorat & Jacques Antoine Devaux

Destrimois -

La Haye & Leipzig - Amsterdam, VI. 129 -

130

009972

Carnot. Nuit 17/18

00973

Arrestation de Barthélemy

d'après Fenlon.

[Carnot - Fenlon]. Histoire du Directoire

Constitutionnel, p. ~~250~~ 251.

Carnot vient de recevoir la visite de
Barthélemy qui est venu chez lui aux nou=
velles, vers minuit. Carnot le prévient
que les trois avis "se contentent probablement
de lui enlever sa place."

251 Barthelemy le quitte avec le plus
grand calme, et peu de temps après il
fut arrêté par les mêmes gardes qui

n'avaient pu se saisir de Carnot !
mais instruits par l'expérience ils
avaient pris la précaution de placer des
sentinelles à toutes les issues du loge=
ment de Barthelemi, de manière
qu'aucun acte de sauvagerie à l'ar=
restation, par la nuit d'une porte
dérobée qui donnait sur la rue de
Vaugirard, il fut facile à notre
chef de sauter d'obstacle en obstacle
lui empêcher d'être dépisté à la Guiane !

009974

00975

Barthélemy, Mém., 264 : "Il aurait été possible que je m'échappasse de mon appartement par une seconde porte de mon cabinet qui donnait sur un corridor. Je ne le hasardai point, parceque la disposition de l'appartement laissait peu de chances de succès ; et puis j'étais un peu incommodé. "

Ceci doit se rapporter, non au 18 fructidor

l'arrestation, mais au cours du 20 Sept.

009976

Evariste Carrot

Hitler

00977

Barthélemy, Mém. . I. 253:

"La porte s'ouvre, je vois entrer Hitler, le même officier qui venait presque tous les jours me remettre le mot d'ordre, ..."

Carnot

Evasion -

nuit 17/18

arrest^on Barthélemy

009978

Barthélemy, p. 256:

" Heller en sortant de mon appartement avec M. Marantet, lui dit qu'avant de venir m'arrêter, il s'était rendu à celui de Carnot pour le même objet. "

Ainsi c'est d'abord Carnot qu'on a tenté d'arrêter. Barthélemy n'est venu qu'ensuite.

Arrest. Barthelemy.

009979

Carnot. Réponse à Naillac, 1943:

"... Rembelle entra dans une assez
de rage contre l'officier porteur du
mandat d'arrêt ; et dans cette
l'inconcevable lâcheté d'aller lui-
même avec ses sbires arrêter la
fille Barthelemy."

Evariste Carnot

Arrest de Barthélemy.

009980

Barthélemy, Mémoires, p. 252-53:

252 "A trois heures du matin j'ai fus
253 éveillé par le fracas de plusieurs + canons
que l'on traînait sous mes fenêtres dans
la rue de Vaugirard pour les placer
devant la grande porte du Luxembourg.
En même temps j'entends à peu dans
l'éloignement quelques coups de canons.
Je me reconvins de ce que le jeune
Lacuée avait dit quelques heures aupa-
ravant chez Carnot. Bientôt après
j'entends un mouvement accompagné dans

Mon appartement.....

009981

arrest^n de Barthélemy -

009982

Le général Chérin, que le Directoire
avait mis à la tête de sa garde en fructidor,
était Louis - Nicolas - Henri Chérin,
fils du fameux généalogiste Bernard Chérin,
mort en 1762.

Il suivit d'abord la même carrière que
son père, fut généalogiste, historiographe des
ordres du roi, et même conseiller à la
cour des aides. Au début des guerres de la
Révolution il embrassa l'état militaire. (Les
1792 il avait 30 ans et n'avait plus été à
attaché à ses fonctions).

Il mourut le 14 janvier 99 de blessures
reçues le 2 devant Zurich.

009983

Agréé - Hôt - pulv - Tr a

Rouen, 4e ed - 1903, p. 588-

en 18 pulvér -

Les Légs - ancêt en d chiè 136

députés - Le Gouvernement

55 dép - Députés - Tyrannie

et qui valait été élus par

Annexe sa dépêche -

Donne au total 177 dépêches

parues en juillet -

Les dépêches retenues,

la plupart n'ayant pas

la moindre portée,

86600

---

pays, la tension

qui persiste, mon Ambt.

les élections à députés dans le pays

aussi bien que les manifestations d'hostilité

à la France.

Mayence, le 189.

Monsieur le

Président

du Conseil de guerre

Caserne.

Mon Commandant

J'ai l'honneur

00985

CONSEIL D'

Faucette Jos.

16 mars 1798

Bibliogr.

26 Ventôse VI

Rapport Baillaud

sur la conjuration du 18 fruct.r

Judicature. Bibliogr.

Annexe.

Notes marginales.

009986

Fructidor

Bouillaud.

00987

Carnot, Réponse à L. N. M. Carnot
... au rapport fait ... par H. Ch. Bouillaud.

8 thermidor an VI, in-12:

P. 5 et 6: Bouillaud, costumé en
Chouan, faisant le métier de Chouan
à la Convention nationale, est devenu
tout à coup un patriote renforcé, c'est
à dire, suivant la nouvelle acception de ce
mot, un terme servilement dévoué au
Directoire exécutif; voulant que le corps
législatif soit réduit à n'être plus
qu'une chambre, qui enregistre à

* Tuder, + * Fructidor.

l'arrangeh les ordres dispensés de ce marché absolu.

- 009588

18 F. —

2 Vendém. - V.

009989

23 Sept. - 97.

Rapports des ministres au Directoire sur la culpabilité des officiers frappés au 18 fructidor.

Victor Pierre, p. 84. (Pièces diverses sur le Coup d'Etat).

" On adopte une circulaire aux sept ministres pour les rappeler qu'ils doivent fournir au Directoire les renseignements qu'il aurait pu leur demander et qui pourraient servir de preuve à cette vérité : a quelle conspiration les conjurés royaux allait

éclater au moment même où il
avait été frappé le 18 fructidor."

Arch. N. A F. ~~IIe~~ III. 46.

-X- Suit une note de Pierre sur
ces rapports, qu'il juge tous inexplicables,
sauf celui de Sotin qui ne prouve
pas grand chose. (note prise à part.-)

006990

Guyane

Fraudateurs -

009991

A. Aubert. Hist. polit. de la R. F.
1789 = 1909, p. 660.

"Parmi ces proscrits, 48 ne purent être arrêtés, et il fut décidé à la Guyane."

. . . . . .

"Il y eut bientôt de sanglants conflits entre les commandants militaires successifs dans les 32 villes, presque chacun ayant ordonné l'exécution de 60 condamnations à mort."

18 Fructidor. — Les proscriptions.

009992

Carnot. Rapport de Pailleul, p. 114 :

" Le crime triompha, et, comme dans toutes les révolutions, chacun des conjurés fit comprendre dans la proscription ses ennemis personnels, sans résistance de la part de ses complices. Ainsi l'on vit à Rome Octave, autrefois et Lépide s'abandonner réciproquement leurs meilleurs amis. "

18 F. —

009993

Rapports.

Victor Pierre, 18 fructidor, an 4-84;
note :

" Les archives nationales possèdent,
dans le carton A F. III. 46, la série
de ces rapports. Ceux des ministres des
Affaires Etrangères, de l'intérieur, de
la justice, des finances et de la guerre,
n'ont paru absolument intéressants.
Je n'ai pas trouvé celui de la marine :
ce qui s'explique. Le plus intéressant
serait celui de Sotin, ministre de la
police générale, malgré la tas d'ela=

matière qui y règne : " Vous pressentez, citoyens Directeurs, ... [il est inséré dans Nallot.],

"Mais, outre que ce rapport est très long, les parties intéressantes ont paru dans celui que Bailleul lut aux Cinq Cents, le 26 Ventôse an VI.,

" Je me borne donc à signaler aux Cinq cette source de renseignements, en me permettant d'ajouter que, pour prouver " la vérité ", en quelques, ce n'est pas dans ces rapports officiels, quelque bonne volonté qu'y ait mise leurs auteurs, qu'on trouvera des arguments sérieux. J'ai brièvement analysé ce rapport dans le tome

tout la Directoire, b.50-52.4

009994

009995

Meynier, p. 167 :

" Et même, à y regarder de près,
dans ce sinistre complot, presque
personne ne fut puni comme conspirateur
Royaliste. Le Directoire publia peu
de temps après dans les chefs où il
énumérait les principaux chefs d'accu=
sation contre les Royalistes d'Orient. On y

Cet acte porte d'inculpation sauf
celle de royalisme avéré et prouvé.

009996

009997

009998

Fructidor

009999

Adoption

de la loi du 19 fructidor pour les anciens,

Moniteur, ed. in-folio, (An V) 1797,
t. II, pp. 1422-24.

1422. Les anciens siégeant le 18 à l'Odéon.
Ils attendent que les Cinq-Cents aient
voté. A minuit seulement ils reçoi-
vent la résolution de cette assemblée.
On commence à discuter. Mais les
anciens sont las, et à 8 heures du
matin, le 19, sur la proposition de
Régnier ils s'ajournent à midi.

T

1423-24. 019000

La discussion reprend à midi. Le Conseil est partagé. Régnier expose qu'il est impossible de frapper en bloc les individus visés par la résolution des Cinq Cents. Il importe de savoir ce qu'on reproche à chacun d'eux, et de statuer distinctement sur son cas. Finalement il propose le rejet de la loi; les Cinq-Cents, à tous avis, persisteront dans leur système, renverront leur liste, et la discussion et la navette aux Cinq-Cents.

On discute. Le Conseil approuve la résolution.

Réimpression, to. 28, p. 811. Cela ne paraît pas complet. On ne voit pas l'approbation par les Anciens.

010001

Adoptés
de la loi du 19 fructidor pour les Cinq Cents.

Réimpression de l'Ancien Moniteur,

t. 28, p. 799 à 811.

Les Cinq Cents siégent à l'Ecole de mé=
decine.

PP. 799-808. Message du Directoire.
Lecture de pièces très longues, mais sin=
gulièrement peu de nouveau dans 55 pages. —
On renvoie le tout à une Cte de 5 membres

P. 808. Le soir la Commission entend le
rapporteur de cette commission, Boulay de
la Meurthe.

P. 809. On discute. Quelques mots

sont rangés sur la demande de divers membres. On en propose d'autres, dont Ramel, qui est adressé, aussitôt, à mardi qui ne le sont pas. D'autres sont Carbotés et maintenus.

P. 809-811. On note les divers articles de loi. Elle est transmise aux anciens.

010002

010003

Loi du 19 fructidor an V, art. 7 :

"La loi du 1er prairial dernier, qui, en contravention à l'art. 78 de l'acte constitutionnel, rappelle dans le Corps législatif les citoyens Aymé, Merson, Ferrand-Vaillant, Carnot et Pollissard est rapportée."

Duvergier, t. 10, 43 (tiple).

II. Bull. CXLII, n° 1600.

010004

La loi du 19 frutidor an V porte

ce titre significatif :

"Loi contenant des mesures de salut

public prises relativement à la Constitution royale."

Duvergier, X, 142.

B. Bull. CXLII. N° 1600

010005

La loi du 19 fructidor an V, art. 13,
après avoir énuméré les 65 individus
frappés de déportation, ajoute :

"Leurs biens seront séquestrés aus-
sitôt après la publication de la pré-
sente loi ; et mais-levée ne sera accordée que sur la preuve authen-
tique de leur arrivée au lieu fixé
pour leur déportation.

art. 14. Le Directoire exécutif

est autorisé à leur procurer provi-
soirement, sur leurs biens, les moyens
de pourvoir à leurs besoins les plus
urgents. ,,

010006

010007

Loi du 19 fructidor an V, art. 3 :

" La loi du 22 prairial dernier, relative aux opérations de l'assemblée électorale du Département des Lot, est rapportée.

" Les opérations de l'assemblée tenue

dans la maison de la Patrie sont
déclarées nulles ; celles [de l'assemblée]
tenues dans la ci-devant église du
collège de Cahors sont déclarées va=
lables.

" Et le citoyen Ladirize, élu
membre du Conseil des Anciens,
Et les citoyens Sarrab et Del=
bral, élus membre du Conseil des
Cinq Cents, prendront leur place. "

010008

010009

La loi du 19 fructidor an V compte

39 articles.

010010

Meyrueis, p. 174-75:

174. " En résumé, parmi les proscrits, les
républicains indubitables ... étaient à notre
avis : Pichegru, Willot, de la Rue,
(en tout 17). Tous étaient bien entendu
des Clichy.

" Ils s'y rencontraient avec un second
groupe qui n'était probablement pas dans

le secret" : réacteurs arrivés déjà plus qu'à moitié chemin entre la République et la royauté, mais hésitants encore et indécis : J. J. Aymé, Blain, Doumerc, Dupraz, Gau, Lacarrière, Maillard, Noailles, Salisbury, Simon, Muri= nais et Patalin, des nouveaux Tiers, plus quelconques conventionnels : Aubry, Bou= ssi de l'Oise, Cadroy et Rovère, ther= midoriens de droite en résistance de ralli= ement à la royauté.

9 Un troisième groupe restait non seule= ment en dehors de l'organisation royaliste, mais ... revendiquait et méritait en somme le titre de républicain : (Les tout 15, Carnot, Marbois, Lafon, Dumas, Pastoret, Vaublanc, ...) c'est le centre.

X Mignet classe Doumerc dans le 2e groupe. Pourquoi ? Il n'a aucun renseignement sur lui. C'est la seule fois qu'il le cite.

0014
0170

Sanctions.

Le beau-frère de Carnot, Col=
ligny, paraît avoir été, lui aussi,
écarté du service après le 18 fructidor.

Almanach Nat^l, an VII, p. 152,
Commissaires ordonnateurs.

Calligny ne figure plus sur la
liste des ordonnateurs.

010012

Jahrgang

35.

Nummer III 1950,

Februar — 60 —

Inhaltsverzeichnis

Chronik

Literaturen

Rezensionen

010013

Sonnetons -

Lay - Carnot rayé

010014

Lazare Carnot lui-même fut rayé de la liste des officiers généraux, en 97.

P. F. Tissot. Mém. hist. et mil. sur Carnot. ☞ Appendice. Lettre du ministre de la guerre aux Consuls, 28 Vendémiaire an IX, [1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10] [11] [12] [13] [14] [15] [16] [17] [18] [19] [20] [21] [22] [23] [24] [25] [26] [27] [28] [29] [30] [31] [32] [33] [34] [35] [36] [37] [38] [39] [40]

010015

"Un mandat d'arrêt a été
lancé contre mon frère pour avoir
favorisé mon évasion ; à moins
qu'on ne l'accuse, comme moi,
d'être trop fidèle d'Hermès
de la République. "

Hyp. Carnet. Mem. H Carnet. (1)

II. 169. (Note de Carnet pour ses

père et sa famille avant d'avoir été guilli
Saint-Louis.

Hist. Louis, p. 171, (Petites mots)

" Mais je dois surtout des obligations très spéciales à mon père, qui
connut aussitôt dans la religion de Jésus
son état d'officier général, et se
donna tout entier à l'emploi d'un mandataire
d'avenir. Il a bravé pour moi tous
les dangers. . . "

010016

Carnot

Fenlins

Evasions -

Rayé des Cadres -

010017

Carnot - Fenlins paraît bien avoir été privé de son grade dans le corps du génie, après le 18 fructidor.

En effet, dans l'Almanach national de l'an VII (le premier où l'on constate l'effet du coup d'Etat sur les différents personnels) on remarque que "Carnot jeune" ne figure plus parmi les "Directeurs des fortifications" comme en l'an 6 et en l'an 5.

(P. 143-144, de l'Almanach de l'an 7.)

Par conséquent il a été rayé des cadres.

Dans l'almanach de l'an V, il est cité p. 117, au nombre des "Directeurs des fortifications". Il est le 11e sur la liste, qui compte 34 noms. Il est alors (1er vend. - 1er vent.) en résidence à S. Omer.

010018

Dans l'almanach de l'an VI, p. 144, il reparaît également parmi les Directeurs, occupe encore le 11e rang, et est désigné de nouveau comme résidant à S. Omer.

Mais il ne faut pas se fier à ces indications. L'almanach de l'an

010019

L'<u>almanach national</u> de l'an V,
énumérant les "directeurs de fortifications",
cite p. 117 :

"Carnot (Pierre), en résidence
à "S. Omer".

Il est la 11e sur la liste (sur 34)

(Je ne vois pas pourquoi mettre tant,
si parmi les sous-directeurs, ni parmi
les capitaines de 1re et de 2e classe.)
(pp. 117-121). Mais à relire
pour l'an V. Paraît clair
à vérifier.

Carnot — Fenlins.

Evasion —

010020

an 18 fructidor, Fenlins a

leur fils,

Mais. of Carnot for their fils, IT —,

295 : (Par Joseph, l'aîné des fils)

" Fenlins, en lisant les dictées

s'était rangé en se mettant ~~les~~

leur de service, s'est hâté vers

regarder (à Nalay) avec sa femme

et ses deux fils. "

Joseph

Lettre de Carnot, le magistrat.

010021

Dans l'almanach n.t de l'an 6, p. 144. (Bureau des forts Italiens), on voit figurer au 11.e rang : Canot jeune, en rédaction à S. Omer.

Mais il me faut pas croire que ce fait exact. La liste est évidemment arriérée., quoiqu'on ait pris soin d'intercaler dans le volume, à la suite de la page 43 où finissait la liste contenant les canots, un cartas daté 45.bis à 46.bis, contenant la liste de la

Lot Riley Fructidor.

La première loi est arrêtée,
c'est une table qui en a trois

Carnot jeune, p. 144, mais qui
aîné
Carnot, le directeur, y figure tout-
mens, p. 145, comme sur directeur
des fortifications; 32e rang, au
Conseil des Cinq-Cents, (total des noms,
681.

010022

Cette même loi contient un
article de mon de Morgan, comme
Sous-directeur, le 17e, dans
15 rang, avant Carnot (aîné)
p. 145.

01002

Il est théoriquement postérieur au 18 fructidor, puisque l'an VI n'a commencé que le 22 Sept. 1797, c.a.d. 18 jours environ après le coup d'Etat. Mais ce recueil, comme toujours, est en retard ~~sur les~~ pour ce qui est des mutations de personnel. La preuve, c'est qu'il porte encore, p. 145, Carnot aîné comme tous - directeur des forts de Vincennes, en résidence à Paris (32: 1/68).

Au reste il y aura d'autres preuves plus convaincantes. P. 64: Rannel est encore inscrit en tête de l'Etat major des "Grenadiers près la Représentation nationale."

P. 64 Pichegru, P. 66 Willot, P. 47 Barbé-Marbois. P. 50 Lafond-Ladebat

Darrieu, Dumoulard, Henry-Lacoudre, Mirandy
Portalis, Savary d'Angerville, tous absents, prêtent
leur serment civique, puis les assesseurs du bu-
reau-Centre.

Le bureau, entier, les jurés tirés au sort, les témoins
non compris, présents 43 hommes à 18 ans (44 exigés)
constate que le local de la section est vaste et commode
que la composition prescrite par l'article 2 de l'arrêté
du Directoire exécutif du 9 germinal an VI
a été observée.

Les assesseurs ont remplacé par deux électeurs présents (Cassaut et Bouchet
aîné) qu'ils ont appelés par scrutin secret et majorité de suffrages, les
deux membres du bureau absents,

La présence du nom de Cassaut au Tableau
de la liste de l'almanach de l'an VI ne
prouve donc pas qu'il ait été encore en service
en 97-98. Il faudrait voir dans dossier au
service Ville de la guerre.

0024
01

Carnot

Souvenirs.

Evasion.

010025

Après le 18 fructidor, Letourneur, alors employé au ministère de la police générale, manifesta son indignation contre le traitement infligé aux proscrits. Il fut aussitôt appelé et privé de son emploi de garde général de la police générale.

[Carnot-Feulins]. Hist. du directoire Constitutionnel, p. 215.

Letourneur — Souvenirs.

Le Tourneur

Sonnetons -

010026

Le Directoire met le Tourneur en non-
activité (il entre dans la Brigade) après
le 18 fructidor.

Lebidour, I. 2 p. 4 n.2.

" Le Tourneur ... est mis en non-
activité après le 18 fructidor ", préfet de la Loire Inférieure
de 1799 à 1802. "

En 1797, on installa dans le
Palais quelques vétérans. Ebrard,
Yto, d'après le plan du musée
Calvet.

010027

Carnot

Evreux.

010028

Les trois frères se conduisirent de =
manière avec les belles-sœurs
de Carnot et de leurs enfants, c'est
Carnot lui-même qui le dit, dans la
note qu'il rédigea peu de temps et
sa famille avant de quitter Paris:

Hipp. Carnot, mein- & Carnot, (1) =

III. p. 171:

" Ich erfuhr nun sogleich, dass meine
Frau Lazare, dass ich während meiner
Gefangenschaft und meiner Abwesenheit
von meinen Schwestern und ihren Kindern
auf Luxemburg aufs neue Besuche machte. Ich

fant remercier le Dieu de tout le mal
qu'ils ne nous font pas -"

010029

A Edwards -

010030

Carnot

010091

Evasion Carnot. Satins.

Arrest^on de Barthélemy.

Sur Satins, ministre de la police,
qui se rient pour Barthélemy pour
le conduire au Temple, voir précédemment,
dans la présente Section, une ou deux
fiches, à Index. (Index spécial à l'Evasion).

010032

010033

Meyrinis, Le dey – huit fructidor.
p. 26.

"M (Cornet) est aussi dans l'effroi
vidi avec les Chrétiens parens
auteur de ses cinq tems, le publicist
& Bassroy de Reigny, dit le
Comte Jacques, auteur d'un
Vaudeville à grand succès, ~~intitulé~~
Nicodème dans la Lune."

010034

Lettre - Le débat, dans son Jour-
nal de ma déportation à la Guyane,
éd. F. Maury, p. 104 108.

A La Rochelle, arrivée
dès avant de la Vaillante, avec et
les malles de Barthélemy, alors
que les déportés sont à bord depuis
24 heures.

"2 Vendémiaire an VI: ...,
"on a apporté des malles à
Barthélemy."

Fruchtbaum

Cornet

010035

On trouve dans Laffon de Ladebat,
Journal I- nos Départements à la Guyane,
ed. F. Masson, p. 96, la relation
de l'anecdote, racontée par Barthélemy,
au sujet d'une visite que Cornet
aurait faite, avec son frère et Lacuée,
chez Willot.

Barthélemy ~~[illegible]~~ c'est Willot
qui lui fit connaître ce incident pendant
leur exil. C'est évidemment de la même
source que Laffon tient la chose.

Elle n'en reste pas moins douteuse.
Cornet n'avait pas besoin de témoin=

Affaire Dreyfus
0100 26

gnage de Willot pour apprendre que les
Dupetteurs s'étaient fort gênés à la
résistance. Lucie, Dupetteur lui-
même, savait à quoi s'en tenir.

Les dires de Bertheley et de Lyon
sont d'ailleurs contredits par le fait,
dont Barthelemy parle comme témoin
oculaire, de la visite faite à Cornet,
par le jeune Lucie, que son oncle
envoya au Luxembourg pour avertir Cornet
que le coup aurait lieu dans la nuit.

Enfin Cornet ne pouvait pas avoir
quitté le Luxembourg après la femme de l'après
dîner, où il aurait vu Willot. Et
cette femme faite en plein jour,
~~de Willot~~ n'a pas contraint Cornet
de Willot. C'eut été une absurdité
de guerre.

Carnot.

18 fructidor.

010037

Meyrieux, p. 168:

"Parmi les grief particuliers, on avait inscrit Aubry [sur la liste de proscription] : il avait fait enlever au Directoire le droit de destituer les officiers, et même de les suspendre, sans l'avis d'un conseil militaire. Nous ne pensions aujourd'hui que

l'on félicite, puisque cette mesure
est en substance, la fameuse loi
de 1832 sur l'état des officiers,
encore en vigueur. "

010038

010039

Sur Lacuée (le général) voir l'appréciation malveillante, et presque haineuse, de Lefort-Ladebat, dans une note de ses Journaux de marche et opérations à la Grande Armée, ed. F. Masson, 1912, p. 84. n.

"Lorsque Carnot, dit-il, a été proscrit, il l'a lâchement abandonné." Ce n'est pas ce que dit Carnot dans sa brochure à Baillieul.

Carnot -

010040

Je lis dans Kluscinski, Dictionn
des Conventionnels, Vo Ondot, p. 471 :

"... après le 18 fructidor an V, [il]
vint asile à Carnot dans la maison qu'
il occupait à Saint Cloud, jusqu'à
son départ pour la Suisse."

010041

Barbé-Marbois raconte comment
et avec quelle indignation les Américains à l'époque
de l'élection de Barthélemy accueil-
lirent, il fut, par le canal d'Watterwé-
rinnes, que celui-ci, malgré les
deux arrêts contraires de divers tribunaux
acceptât la pairie, s'il était élu.
Et Marbois ajoute qu'il le fit avertir
par un exprès le jour même de la
proclamation du scrutin.

Marbois, Journal d'une déportation
non jugée, I. 8-9.

Carnot

Fruitador -

010042

Carnot et Willot

le 17 fructidor an V.

Marbois, Journal d'un Déporté

non Rétr. et E. Bon :

"Le 17, il (Carnot) entendit le lendemain les coups de feu qui avaient frappé. Il sort, fut tué, dans entretien avec Willot, membre du Conseil des Anciens Cinq Cents. . . . .

- de Carnot -

Fauchon — Barthélemy

010043

L'ambassadeur de Suède.

Chez Barras, le soir du 9 fructidor.

Marbois. Journal d'un député non jugé, I. 29.

Carnot.

010044

Meynier, 18 Fructidor, 1re-148:

« C'est le même Hiller, qui, vers 3 heures du matin, rebat du Directoire l'ordre d'arrêter Carnot. Venu pour l'arrêter, il se laissa amuser à la porte par le général Carnot Feulint, frère du directeur, puis entraîné par son secrétaire alla dans une promenade sinueuse et prolongée jusqu'à ce que les fusiliers eussent cernés sa retraite »

Merck, cependant Carrouch, s'étant
vêtu à la hâte, descend dans le jardin
pour s'échapper par une porte
dont à tout hasard il avait fait
faire une clef. Il l'oublia
même dans sa hâte et s'enfuit
sans le temps de revenir la chercher.
Il ferma à clef la porte de la Chambre
des Lecteurs que, chemin, mandé
par Hiller se trouva avec des
soldats fidèles. Ils
trouvèrent le lit encore
chaud et virent sous le fit
à Barras qui, de fureur, leur
tira un coup de pistolet dans
Carrouch la Cloche ferma d'un
chacun de ses amis, puis de
retirer dans une soupente. . . [illegible]

45
01007

Carnot

010046

Kuscinski, Dictionnaire des Conventionnels, v° Barras, p. 33 :

" Il (Barras dans ses Mémoires) affirma avoir été satisfait d'apprendre la fuite de Carnot, frappé de proscription ainsi que Barthélemy ; la Révélation affirme le contraire. "

" Barras dit que lui et ses deux collègues ont éprouvé le regret d'avoir contribué dans leur coup d'État à l'homme

qui a rendu tant de services à tous
temps et à la Liberté. »

« Quant à lui, il a fait le 18
fructidor, mais sans le faire, j'entends
bien, mais « sans rester citoyen fran-
çais. »

010047

Evariste Carnot

Séries No 17

Réunion des Nancras

010048

Evasion Carnot

Les Affranchis

Soirée du 07

Chez Bamors

2e vol - 5e Helles -

010049

Evariste Carrot

Soirée du 17

Chez Carrot.

Vis-de Bouteille

010050

Evariste Carrot

Soirée du 17

Chez Carrot.

Gérard Lacuzon

010051

Evariñ Carnot.

Les officiers réformés

Soñáa dia 17

au 21 Janvier

010052

Carnet réservé à faire face à toute

(Nécessité)

Evasion Carnot

Soirée du 17

Chez Carnot

Barthélemy et Pétion.

010053

Président.

4.

Evasion Carrot — Après la promenade

Soirée du 17

On dit les yeux en entrant dans la chambre
Encore du clé. (Ouvre les rideaux)
Le ciel dans le lointain du jour —
On se met à bien s'habiller —

Par petites avant le départ des élèves.

010054

Evakuierungs-Commando

Breslau 17/18.

Chirurgische Universitäts-Klinik.

010055

Evasion de Carnot.

Mrt 17 11 8

3e Visite Hôtel

Le dim. Couché 4 h.

010056

Fenêtre et Allumé Réfléchi après cela

une Dernière fois le Secrétaire.

Erzatzm Carrot

Nuit 17/18.

Hilles
se présente au R.-Ch.

010057

La Lune

010058

Evakuierungsbefehl

Nacht 17/18

Hitler

Oberbefehlshaber.

010059

Evasion Carnot

Mit 17/18 -

Le lit de repos.

010060

Evariste Carnot.

La ligne

010061

La porte n'est pas loin - Quand Jean
Carnot s'aperçoit qu'il a laissé la clé -
Faubert fait le bruit de la serrure - Carnot
Il va pour la refermer va la chercher.

Quand on veut la retrouver Dès
lors vient -
Il faut d'abord toute la porte, puis
la serrure, et toute la maison,
et le bruit de même dans le jardin -
La vie à la porte - Avant

Stop Stop ! Carnot n'est pas là -

Evariste Carrot. La Fugue

Sous-off. du 17e

010062

Dès que Ochlert a tourné les talons -

Fantasio est allé chercher son fusil

dans la resserre -

Tous les soldats dans la cabane.

Carbut met dans sa poche son fusil de petit calibre -

Il arrête de fumer dans son coin

les Mrs dévisagent d'abord quelques instants.

Et il arrête le chef hilarement -

Ils se lèvent en bâillant -

Feuilles

010063

Le mariage de Fenelon est autorisé

par lettre officielle du 22 avril 1790.

010064

. Feuilles

010065

Ministres Guerre 1

Directoire.

Auberti - Dubayet. 3 nov. 1795

Petiet. 8 fév. 96

Hoche. (non acceptant) 16 juill. 97

Scherer. 23 " "

Milet de Mureau. 21 fév. 99

Bernadotte. 2 juill. 99

Milet de Mureau; 11-24 Sept. 99.

Dubois - Crancé 14 Sept. "

Consulat - Empire.

Berthier 11 nov 99

Carnot. 2 avril 00

Lacuée. 5-22 mai 00.

Berthier 8 oct. 00

Lacuée. 9 oct. - 1 h nov. 00

Clarke. 9 août 1807

Empire. Admins de la guerre.

Dejean. 12 mars 1802.

Lacuée. 010066 3 janv. 1810.

Daru. 20 nov. 1813.

Restaurations

Dupont de l'Etang. Commissaire. 3 avril 1814

" " Ministre. 13 mai "

Soult. 3 déc. "

Clarke. 11 mars 15

Davout. 20 mars "

Garnier S. Cyr. 9 juill. 15

Clarke 24 sept. 15

Gouvion S. Cyr. 12 Sept. 17

Bapsle (aff. Etr.) 24 juin 10 oct. 19.

La Tour Maubourg. 29 nov. 19

Bon Pontal (marine) 19 nov. 1810 - 19.

Vicomte de Bellune. 14 x^bre 21

V^te Dijeon (Saint. Etat) 23 mars 1827. 29.

Damas (baronde) 19 8^bre 25.

Coëtlosquet, L^t-gal. 19/28 oct. 25.

Clermont-Tonnerre, 4 août 24

V.^te de Caux 17 janv. 1828 et Bourmont 8 août 29/28 juill. 30

Feuilins.

010067

La femme de Claude Marie Carnot

se nommait : Marie, adelaïde, Fran-

coise, Joseph Dupont.

Elle était née le 20 janvier 1766,

à S. Omer.

Elle était fille de Jacques Antoine

Léonard Dupont et de Marie anne

François Joseph Servault.

Le mariage datait du 11 mai 1790.

Renseignements tirés du "Mémoire de propositions"

pour l'admission de Mr Carnot à la pension

de veuve en 1836.

Feulins

010068

Sur le nom de Feulins,

Sur le "mémoire de propositions pour l'adresse à la femme de Veuve de Mr de Carnot de Feulins, il y a une colonne intitulée : "Différences remarquées entre les pièces de l'état civil, etc, leur explications d'après l'acte ou les actes d'individualité." Et dans cette colonne on lit :

"Dans l'acte de mariage on a terminé le nom de Mr de Feulins par un T ; dans l'acte de décès on lui donne seulement celui de Carnot, dans toutes les autres pièces ainsi que de Carnot de Feulins.

"Dans l'acte de décès [de mariage] on ne donne à la femme veuve que le seul prénom

d'Adélaïde, ancien de mairie, Adélaï-,
Françoise, Joseph.

« Ces différences sont expliquées dans un acte
de notoriété dressé par devant Mes Fouge et
son collègue, notaires à Autun, le 9 août
1830. »

C16669

Feulins

Le prénom usuel de Mme Camot-
Feulins était adélaïde.

010070

Lamat - Feulins, dans sa lettre du 7

germinal 7 [27 mars 99] au ministre

de la guerre, fait allusion à ses enfans

" tous encore en bas âge, "

010071

Fendrin

010072

Fevrier

1er au 15 1809

010073

Comment régler le sort du gal de bri=
gade Carnot?

Ministère de la Guerre. 2e Division.
Bureau des états-majors. Rapport fait
au ministre; 1er décembre 1809.

"Il paraît que le général Carnot,
ex-ministre de la guerre, a obtenu de
l'Empereur que le général de brigade Carnot,
son frère, fut considéré comme étant en
non activité depuis l'an X jusqu'à ce jour,
époque il fut [illegible] admis à la retraite.

"On a l'honneur de soumettre au mi=
nistre un rapport pour S. M. dans lequel
on fait ces deux propositions.

Son Excellence

est priée de faire connaître si ses intentions
est de demander :

1°- que la démission du gal de Brigade
Carnot soit regardée comme non avenue
et que cet officier soit rappelé activité à dater du
traitement de son activité à dater du
jour où cette démission a été acceptée ;

— 2°- que le même général soit admis
à la retraite.

Le chef de Bureau

Pour copie conforme,
sans rétribution :

Tabarié

Pour ampliation :

Rapport à l'Empereur,
Du 2 X^bre.

010074

Feulins.

1er Xbre 1809

010075

Note sans référence

Note sans référence ni signature,
trouvée dans le dossier de la guerre, sur
papier sans entête. "1er-Xbre-1809.

"Faire un rapport à l'Empereur pour
proposer de regarder comme non avenue la
décision donnée en l'an 10 (1) par
le général de Brigade Carnot, et de la
considérer comme en non activité depuis
cette époque jusqu'à ce jour et de décider

qu'il sera admis à la solde de retraite.

"M. Carnot, ex-ministre, a obtenu de l'Empereur que cette faveur serait accordée à son père.

"Faire une note pour le ministre.

T.

010076

Feultins

010077

24 oct. 1810

Décret attribuant à Feultins une pension de retraite de 2400[f] à dater du 1er juillet 1810.

Fontainebleau, 24 octobre 1810.

Art. 1er. Il est accordé une pension de retraite de deux mille cinq cents francs au général de brigade du génie Carnot, à dater du 1er juillet 1810.

Art. 3 (sic). nos ministres de la guerre et du Trésor public sont chargés de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Duc de Bassano. — Duc de Feltre.

Feulins

010078

Fenalins

23 Avril 1814

010079

Le comte d'artois, lieutenant gal du royaume, rétablit Fleulins dans le grade d'inspecteur gal du génie.

" Paris, le 23 avril 1814.

Nous, Charles Philippe de France, fils de France, Monsieur, frère du Roi, lieutenant gal du royaume,

arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Le général Carnot, ancien inspecteur général du génie, est rendu aux mêmes fonctions.

Art. 2. Le commissaire provisoire au départ. de la guerre est chargé de l'exécution du

du présent arrêté.

Signé : Charles-Philippe.

Par Monsieur, Lt gal du Royaume.

Le Secrétaire d'Etat provisoire :

Signé : Le Baron de Vitrolles.

Le Commissaire au Dépt de la Guerre.

Signé : le Gal Comte Dupont.

Pour ampliation : le Sous aide gal

Signé : Legendre

010086

Feutrins

29 avril 1814

010081

Le ministre de la guerre, Gal Dupont, annonce à Carnot - Feutrins que Monsieur, frère du Roi, l'a rendu à ses fonctions de gal de brigade inspecteur des fortifications.

"Le ministre à M. le gal Carnot.

Général, je vous annonce avec plaisir que par un arrêté, pris par Son Altesse Royale, Monsieur, frère du Roi, Lieutenant gal du Royaume, le 23 de ce mois vous êtes rendu à vos fonctions de général de brigade du génie, inspecteur des fortifications. — agréez, Général, l'assurance de ma considération.

C'est une minute. La pièce n'est pas signée. Vu la date, elle émane sûrement de Dupont, commençant le 9 avril, ministère le 13 mai 1814.

Feulins

8 mai 1814

010082

Carnot - Feulins sollicite la croix de Saint - Louis.

(Sa lettre est adressé à "Monsieur le Comte", sans autre désignation. Il s'agit sans doute du comte Dupont, ministre de la guerre.)

" Paris, le 8 mai 1814.

" Monsieur le comte,

" J'ai l'honneur de vous adresser l'état sommaire de mes services à l'appui de la demande que je fais de la croix de Saint Louis.

" En mettant vous même, le plutôt possible, Monsieur le Comte, cette demande sous les yeux de Sa majesté, avec votre bienveil-

bonne accoutumée, Votre Excellence acquerra de nouveaux droits à ma re t connaissance.

"J'ai l'honneur de vous saluer avec le plus respectueux attachement.

C. M. Carnot,
inspecteur gal du génie,
rue grange Batelière, n° 13.

(L'état des terres est joint, mais il y eut un autre, plus détaillé que je copie).

010083

Feulins

13 mai 1814

010084

Feulins étant remis en activité par arrêté du 23 avril 1814, sa solde de retraite doit cesser à partir de cette date.

Le colonel de Caux, chef de la 7e division au ministère de la guerre (génie), à M. ~~Goulhot~~ Goulhot, chef de la 5e division.

" Monsieur, je vous informe que Mrs Milet de Mureau, général de division, et Carnot de Feulins, général de brigade du génie, en retraite, ont été remis en activité, le 1er par arrêté du 1er de ce mois et le second par arrêté du 23 avril dernier. Je vous ai

vite à vouloir bien provoquer les mesures né=
cessaires pour que leur solde de retraite soit
à compter de ces époques.

Recevez, Monsieur, . . .

010085

Feulins

24 août 1814

010086

Carnot - Feulins est nommé chevalier de la Légion d'H.

Je ne me souviens pas d'avoir remarqué l'ordonnance du 24 août. Mais elle est rappelée en marge de la minute de l'Acte des services de Carnot dressé en mars 1815 au bureau de Samuel du Génie.

Fenlins

28 déc. - 1814

010087

Note de Carnot Fenlins, destinée à permettre l'expédition de l'ordonnance de la veille qui l'a nommé chevalier de S. Louis.

autographe de Fenlins. Papier blanc sans entête. Semble avoir été rédigé au ministère pour répondre à une demande du "bureau des décorations."

Porte des indications marginales et autres prouvant que ce papier a servi au bureau.

Ordre royal et militaire de St. Louis.

Par ordonnance du 27 Xbre 1814, le Roi a nommé de l'ordre royal et militaire de S. Louis, le maréchal de camp ius =

pertinx g.d de génie, Carnot de Feulins.

Ses prénoms sont Claude-Marie,

Son domicile est à Paris, rue S.t Florentin

n.o 17.

Certifié à Paris, le 28 X.bre 1814.

Le M.al de camp, inspecteur g.al du génie.

Carnot de Feulins.

010088

010089

8 ~~août~~ Feulins

8 germinal

Le ministre de la guerre [

informe Carnot - Feulins, que le premier Consul a accepté sa démission et que par conséquent le dit Feulins cesse d'appartenir à l'état-major de l'armée.

Minute sur papier libre, non signée.

Le M.

au Citoyen Carnot, général de brigade, à Paris.

a Le vau annonce, Citoyen général, que le premier Consul a accepté votre

dénommés dans le dépt de ce mois [ ].

Vous cesserez en conséquence, à dater dudit jour de faire partie de l'état-major de l'armée.

Je v. s.

avis au Comité.

010090

Feulins

010091

Services de Feulins de 1774 à 1814.

A

— . —

Note rédigée au ministère de la Guerre, sans papier sans entête. Doit provenir des services du Génie. Ni signée, ni datée, mais avec une date de 1814.

Semble avoir servi de prototype à un "Etat des services", signé du g^al de Caux, qui est probablement de mars 1815. Je copie cet état à part et je l'affuble B pour le distinguer de celui-ci.

Comme celui-ci contient quelques indications qui ne figurent pas sur l'autre, je les inscris ici à l'encre rouge, pour faciliter la comparaison.

" M^a-Casimir de Feulins (Claude-Marie), né à Nolay en Bourgogne, le 15 juillet 1755.

Lieutenant en 2^e à l'école de Mézières. 1^er Jan^er 74
Reçu ingénieur, le 1^er Jan^er 76
Capitaine le 8 Mars 88

Feuilins

010092

Service de Feuilins de 1774 à 1814.

B.

—.—

Ministère de la Guerre.

7e division.

—

Personnel du Génie.

"Etat des services de M. Carnot de Feulins (Claude-Marie) né à Nolay, en Bourgogne, le 15 juillet 1755."

Ce document n'est pas un brouillon. C'est bien une mise au net d'un brouillon. Il est signé du maréchal de camp, baron de Camp, chef de la 7e division. Toutefois il n'est pas daté, mais la dernière date qu'il mentionne est celle du 23 avril 1814, et on est tenté de croire qu'il a été rédigé pour être mis à l'appui du rapport des gaux de Camp (de.. mars 1815) relatif aux requêtes de Feulins.

La rédaction est empruntée en grande partie à la note A (Chamois) ou à un document analogue. Elle est toutefois plus brève.

010093

Lieutenant en second à l'Ecole de Mézières 1er Janv. 74
Reçu ingénieur, le . . . . . 1er Janv. 76
Capitaine le . . . . . 29 mars 88

(Voir note A)
Chef de bataillon le . . . . . 20 Xbre 92

(Voir note A)
Chef de brigade, directeur, le . . . 31 août 93

Voir note A.
Général de brigade le [4 jours gc] . . . 16 pr. 4

—

A cessé d'être employé à compter du ~~20~~ 1er Vendémiaire an 6, par arrêté du Directoire exécutif des 4e jour complémentaire an 5. . . . [20 Sept. 97

Remis en activité par arrêté du 2 Ventôse an 8 . . . . . [22 fév. 00]

Inspecteur gal des fortifications par arrêté du 3 floréal an 8 [23 Avril 00]

Passé dans la ligne avec son grade le 16 frimaire an 10 . . . . . [7 Xbre 01]

Rentré dans les fonctions d'inspecteur du génie par arrêté du 23 août 1814 . . . 23 août 1814

Etat-major général comme maréchal de camp inspecteur des fortifications. (.)

Campagnes.

1793, { armée du Nord. attaque de Furnes. Siège de Maubeuge Bataille de Wattignies.

Certifié conforme.

Le maréchal de camp, chef de la 7e division

Bon de Carrp.

(.) Cette phrase est ajoutée sur une petite feuille collée à la note B.

Retraité par admon de la . . . . 9 Sept. 15
Lt-Gal honoraire le . . . . 24 Xbre 17

Décédé à Auteuil le 17 Juill. 1836

Campagnes de 1792 et 1793, armées de la Moselle, du Rhin et du Nord.

actions d'éclat. S'est particulièrement distingué à la bataille de Wattignies

Decorations. Chr de la L. d'H. 24 août 14
" Chr de S. Louis 27 Xbre 14

010094

Carnot-Feulins

Etat de ses Services

Copié sur une note existant aux archives administratives de la Guerre, dans un dossier; note écrite sur un papier du ministère (papier à minute), qui semble moderne, et rédigée en forme de minute, avec beaucoup de ratures.

Carnot (Claude-Marie), dit Carnot de Feulins, fils de Claude et de Marguerite Pothier. — Né le 15 juillet 1755, à Nolay, Côte d'or.

marié le 11 mai 1790 à Marie-Adélaïde Françoise Joseph Dupont.

Aspirant au corps du génie, le . . . 1er Janv. 1771
Lieutenant en second (élève à l'école du génie de Mézières) le . . . . . 1er Janv. 1774
Ingr ordinr et Lt en 1er le . . . . 1er Janv. 1776

010095

Capitaine, le 25 mai 1788
admin.r du dépôt du Pas de Calais en 1790
Député du P. de C. à l'Ass. législat. en 1791
attaché au dépôt des fortifications 21 Sept. 1792
Cte du Conseil exécutif aux armées
de la Moselle et du Rhin Oct - Xbre 1792
Lt Colonel, directr du dépot des
fortifications le . . . . . 20 Xbre 1792
Cte du Conseil exécutif pour l'inspection des fortifications dans le départt du nord et du Pas de Calais. . . . . mai - jt 1793.
Employé comme officier du génie, par réquisitions des représentants du peuple près l'armée du nord, à l'attaque de Furnes, enlevée le . . . . 31 mai 1793
Chef de brigade, directeur des fortifications à S. Omer . . . . . 31 août 93
Employé par ordre du gal en chef de l'armée du nord à la série d'opérations qui ont amené la levée du siège de Maubeuge . . . . . 16 oct. 1793
En mission à Bapaume, Serment arrêté 25 août 93
Employé près le Directoire Exécutif, fin 1795
Général de brigade le . . . . . 4 juin 1796
Admis à l'honneur d'être employé le 22 7bre 1797

Remis en activité le . . . . . 22 fév. 1800
Cmdant de l'artillerie armée de Reserve 10 mois 00
Inspecteur Particulier . . . . . 23 Avril 00
Employé près le ministre de la guerre . . . 1800
Insp.r de l'arrondissement de la Seine . . . 1801
Mis en non activité et passé dans
la ligne. . . . . 7 déc. 01
Démissionnaire le 28 mars 02
admis à la Solde de retraite par décret 24 oct. 10

Insp. gal du Génie le 23 avril 14
Dép. de la Corse député à la Chambre des R. mai 15
Mis à la retraite provisoire de l'Intérieur le 23 juin 15

Fondirs

010096

010097

Feubins

4e Complément - 5.
20 Sept - 97

Le Directoire met Carnot - Feubins
en non - activité par retrait d'emploi,

"Extrait des registres du Directoire exécutif, du 4 Complem.e an 5 de la R.R.

"Le Directoire exécutif arrête :

"Le général de brigade Carnot cessera d'être employé à dater du premier vendémiaire prochain.

"Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera point imprimé.

Pour expédition conforme
Signé. L. M. Revellière Lépeaux
T

Par le Directeur Exécutif,

le 1er Sgt Lagarde.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire Gal (1re)

010098

Scherer.

(autographe.)

(Il s'agit d'une amplication de l'arrêté, laquelle porte au titre imprimé, avec la mention "Amplication (?)." — Il est naturel que la pièce soit signée du ministre de la guerre, chargé de l'exécution. Mais il est surprenant que la signature de ce personnage soit précédée des termes: "Le Secrétaire Général." Comme il n'y a pas de doute sur la lecture de la signature Scherer, je crois que le scribe, au lieu d'écrire "Le Ministre de la guerre," a tout simplement répété par distraction la formule "le Secrétaire Gal" qu'il venait de tracer pour Lagarde.)

Feulins

6 Vendém. 6
27 Sept - 1797.

010099

Le Ministre de la guerre Scherer annonce à Carnot - Feulins qu'il est mis en non activité à dater du 1er vendémiaire.

" Paris, le 6 vendémiaire an 6 - l'an 6e.

" Le ministre de la guerre au citoyen Carnot, général de brigade de l'arme du génie.

" Je vous prévins, citoyen général, qu'en vertu d'un arrêté du directoire exécutif du 4e jour complémentaire de l'an 5 -

Vous avez d'être employé, à dater du
1er ~~Novembre~~ de ce mois.

Salut et fraternité.

Signé: Schütt. "

Copie conforme.

010100

Feulins

7 Vendémiaire 6

28 Sept. 1797

010101

Carnot Feulins accuse réception au ministre Scherer de la lettre du 6 vendé: ministre, où celui-ci lui a notifié sa mise en activité.

" Paris, rue Blanche n°-1, le 7 vendé 2 miaire an 6e.

" Le général de Brigade Carnot au général Scherer, ministre de la guerre.

" J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 6 de ce mois, par laquelle vous m'annoncez que le Directoire exécutif a arrêté, le 4 : j'ai l'honneur de

que je comptois d'être employé à dater du
1er Vendémiaire.)

Quelques soient la matière, qui m'est
par déterminée à cet égard,
il est dans mes principes de la respec=
ter; je vous prie au surplus, citoyen
Ministre, d'être convaincu que
rien n'a jamais altéré, ni ne pourra
être capable de diminuer l'amour
et le respect et l'entier dévouement que
vous m'avez voués pour la République
et la Constitution de l'an 3e.

Salut et respect.

C. M. Carnot.

010102

010103

Feulins

7 germinal 7
27 mars 1799

Carnot - Feulins, retiré à Châlons sur Saône, demande au ministre de la guerre, Millet - Mureau, de le faire réintégrer dans son emploi et au moins de lui faire accorder un traitement de non activité.

1. Il rappelle que le 13 prairial an 7 [1er juin 98], il a adressé au Directoire une pétition pour être remis en activité et recevoir un traitement, et que le Directoire a passé à l'ordre du jour le 19 prairial.

2. Depuis lors il attend. Il compte plus de 2 ans de service. Il n'a d'autres moyens de subsistance que ceux qui lui seront accordés

acquis par ses deux premiers mandats ; il est trop âgé pour se "créer une nouvelle situation" ; il a consacré la presque totalité de son très faible patrimoine, tout au service de la République dans le temps où le traitement des militaires élevés en grade était presque de misère ; depuis plus de 18 mois il ne reçoit rien.

Si donc il ne peut être en ce moment appelé au service, il sollicite en attendant un traitement de non-activité," qui puisse assurer sa subsistance et celle de ses enfants tous encore en bas-âge."

010104

Feulins

13 prairial 7

1er juin 1798

010105

Carnot – Feulins adresse au Directoire une pétition, par laquelle il demande à être remis en activité,

Mentionnée dans sa lettre du 9 prairial an 7 au ministre Milet-Mureau [27 mars 1799].

Feulins

19 prairial 7

7 juin 1798

010106

Le Directoire, saisi de la pétition de Cernot Feulins tendant à son rappel à l'activité, arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Mentionné dans la lettre du 7 prairial an 7 [26 mai 1799], adressée par Feulins au ministre Milet-Mureau.

Fenêtres

010107

Feulins

010108

18 Vendém.e 8
10 octob. 99

Carnot Feulins demande au ministre
de la Guerre [ ]] à être remis
en activité, et subsidiairement à recevoir
le traitement de réforme auquel il a droit.

, a chalons s/ Saône, le 18 ven.e
dernier l'an 8: de la R. F.

, Carnot, général de brigade du génie,
non employé, au ministre de la guerre.

"Cit.en ministre, j'adressai il
y a quelques mois, à votre prédécesseur,
Milet - Mureau, ma demande d'être remis
en activité de service et lui rappelai, en
même temps, celle que j'avois déjà fait
à cet égard, un an auparavant, au comité

exécutif, en lui envoyant l'état de ses
services, avant et depuis la Révolution ;)
je l'invitois, dans le cas où cette
activité ne me seroit point accordée
de vouloir bien me faire parvenir promptement, et du moment où elle [cette activité] auroit cessé, du traitement de réforme qui m'étoit assuré par les lois.

"Cette lettre étant restée jusqu'ici sans effet, et une loi du 28 fructidor dernier, titre 6, art. 62, ordonnant à tous les militaires qui ont cessé ou cesseront d'être en activité de service, quelque soit que soit la cause de cette cessation", je me suis empressé, citoyen ministre, de renouveler près de vous ma première demande, d'être remis en activité de service, et subsidiairement celle de mon traitement de réforme depuis le 1er vendémiaire an 6e que j'ai cessé cette activité, en conséquence de la lettre du m. de la g. Schauenburg, dont je vous ai

Copie

Salut et respect.
C. M. Canuel.

9101

Fenlins

9 Ventôse 8.
28 Février 1800

010110

Carnot – Fenlins envoyé à l'armée du Rhin, en remplacement du gal Chasse = loup – Laubat.

" Rapport présenté au ministre de la guerre par le premier inspecteur général du génie, le 9 ventôse, l'an 8 de la R. F. une et I.

" Le ministre a jugé à propos de faire remplacer à l'armée du Rhin le gal de di= vision Chasseloup – Laubat, dont la santé est en mauvais état.

" Le premier consul a décidé que le officiers du génie, nouvellement réintégré,

seraient employés aux armées.

"En conséquence le 1er Inspecteur propose d'envoyer à l'armée du Rhin le Gal de brigade Carnot et de confier le commandement en chef du génie à cette armée au plus ancien Gal de brigade parmi les Cens Carnot, Clemencet et Lery."

"Marescot."

010111

Feulins

19 Ventôse 8.
10 mars 1800.

010112

Marescot, premier inspecteur du génie, propose au ministre de faire passer Carnot - Feulins de l'armée du Rhin qu'il n'a pas encore rejoint à l'armée de Réserve, où il n'y a pas de brigadier du génie, tandis qu'il y en a trop à celle du Rhin.

Berthier adopte cette idée sans enthousiasme.

1

Fenelon

24 ventôse 8

15 mars 1800

010113

Carnot est désigné pour prendre le commandt. en second du général de l'armée de réserve, sous Masséna.

Le Min.r de la Guerre [ ] au gal. de brigade Carnot.

Le 14 ventôse le ministre l'a averti qu'il était désigné pour l'armée du Rhin. Cet ordre vient d'être annulé, sur la proposition du 1er inspecteur gal. Masséna. Carnot est maintenant désigné pour l'armée de réserve. Il doit se concerter avec Masséna pour son départ.

Lettre analogue du même jour, mutatis

tis nonobstandis, au g.al Clinchamp, c.t en chef
de Genie à l'armée du Rhin. Il me doit
des comptes sur Carnot.

Même lettre, mutatis mutandis,
au 1.er inspecteur g.al Marescot. Sa
correspo avec lui.

010114

Feulins

1er Germinal 8

22 mars 1800

010115

Carnot – Feulins est à Paris ; il se prépare à partir pour l'armée de réserve.

Il écrit au ministre de la Guerre :

« J'ai reçu successivement vos trois lettres des 9, 14 et 24 de ce mois (lire : il veut dire du mois dernier, puisque cette lettre-ci est du 1er germinal), relatives à ma réintégration et à mon emploi dans le corps du génie ; les deux premières à Chalons sur Saône, et la 3e à Paris, où je m'étois empressé de me rendre, pour satisfaire le plus promptement possible à vos ordres en travaillant à mes équipages de campagne.

T

Il a déjà vu mauvais ; il sera fait à
partir d'ici que celui — ci l'ordonne.

" J'ai gémi longtemps, Citoyen ministre,
d'être privé de continuer à rendre de services
à la République ... Rendu par le gouvernement
à mes fonctions militaires, c'est en les
servant de nouveau avec le même zèle et
le même dévouement que j'espère lui prouver
toute l'étendue de ma reconnaissance ;
je compte, Citoyen ministre, d'en obtenir
l'occasion et de l'en assurer le premier. "

010116

Fleurus

12 germinal 8

2 avril 1800

010117

arrêté qui nomme le citoyen Carnot

ministre de la guerre.

Duvergier, 12, 195. Pas le texte;

simple renvoi au bulletin.

Fenêtres

14 germinal 8.
4 avril 1800.

010118

Marescot, premier inspecteur g.al du génie, a proposé au ministre de la guerre de remplacer par le g.al de division Dembarrère le g.al S.t Hilaire qui a le commandt du génie de l'armée d'Italie.

Si cette suggestion est acceptée, S.t Hilaire (*) remontera à la place d'inspecteur g.al du génie.

Le g.al Carnot pourrait alors être nommé à cette inspection. "L'ancienneté de cet officier dans les fonctions de Directeur, ses grade et ses services dont l'état est circonstancié, lui méritent cette distinction." (T.

(*) Almanach royal de 1787, p. 183: un Saint-Hilaire est major du génie à Wissembourg.

- ⁂ Ce rapport de Marescot n'est pas long, mais il est écrit sur un papier qui formait qui fait chemise. A l'intérieur de la chemise se trouvent trois pièces formant de

Carnot Feulins : 010119

1° une note de ses services, rédigée de sa main et datée du 13 germinal, veille du rapport de Marescot.

2° Un exemplaire du bulletin de la Convention, où figure le rapport de Jourdan, 17 octobre 1793, dans lequel Carnot est cité avec éloges.

3° une petite lettre familière de notre Carnot à Marescot, où il le tutoie, l'entretient de tout son cœur, et le documente officiellement. Datée également du 13 germinal.

Chose curieuse, Carnot (Lyon) ~~n'avait~~ avait été nommé maire. Il refuse, la veille 12 germinal.

Feulins

24 germinal 8

14 avril 1800

Carnot – Feulins, arrivé à Dijon, le 24 germinal (14 avril 1800), en donne brièvement avis au ministre de la guerre. Lettre de 7 lignes. Les deux capitaines Berthois et Chommereau sont arrivés hier 23.

010120

Feulins

3 floréal 8
23 avril 1800

010121

Carnot - Feulins quitte l'armée de réserve, pour être employé à l'intérieur comme inspecteur gal des fortifications.

arrêté du 1er Consul, ampliatif.

" Le général de brigade Carnot, directeur des fortifications, actuellement employé à l'armée de réserve, est nommé à l'emploi d'inspecteur général des fortifications, en remplacement du général Vallier La Seigneuse.

" Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne

Sera par imprimé. 010122

Signé : Bonaparte.

Par le Premier consul, le

secrétaire d'Etat : Hugues B. Maret.

Pour ampliation, le secrétaire

gal — du départ de la guerre : aug.t Colli=

gnon. (cette signature seule est autogr.)

Une petite feuille collée à la pièce

porte : "La lettre écrite au général

Carnot en exécution de cet arrêté,

se trouve au dossier du général Hugo.

Léry. "

Rambouillet

15 floréal 8

5 mai 1800

010123

Arrêté portant que le général Lemoine remplira par intérim les fonctions de commissaire de la guerre.

Duvergier, XII, 219. Renvoi au bulletin.

Feulins

3 thermidor 8

21 Juillet 99

010124

Les Consuls rapportent l'arrêté directorial

du 4e jour complémentaire an V [

qui a mis Carnot Feulins en non-activité.

Extrait des Registres

des délibérations des Consuls de la République

Paris, le 3 thermidor de l'an 8e de la R. F.

[ ]

"Les consuls de la République arrêtent :

"La suspension d'activité de service

du citoyen Carnot, général de brigade du

génie, prononcée par le Directoire le 4e

jour complémentaire an cinq est considérée comme non avenue. Cet officier sera en conséquence payé de ses traitement d'activité, depuis le jour de la suspension jusqu'à celui où elle a été levée,

"Le Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

"Le premier consul: (Signé) Bonaparte.

Par le premier consul, le Sec. d'Etat, (Signé) Hugues B. Maret,

Pour ampliation:

Le secrétaire général [de la guerre]

Aug.t Colligeon.

(autographe).

Ce n'est que que la minute était Carnot.

Feuilles

13 fructidor 8

30 août 99

010126

Le Secrétaire gal de la guerre transmet

aux ~~Exécuteurs testaires~~ l'Inspecteur général du

génie ampliation de l'arrêté consulaire du

3 thermidor 8 Considérant comme non avenue

la suspension d'activité de service dont le gal

de brigade Carnot a été frappé par le Directoire

après le 18 fructidor.

"Le secrétaire général du département de la

Guerre transmet ci-inclus à l'Inspecteur

gal du Génie ampliation de l'arrêté des

Consuls du 3 thermidor dernier, qui considère

comme non avenue la suspension d'activité

de service du citoyen Carnot, général de

brigade du Génie. — Augt. Collignon.

(autogr.)

Feulins

14 tirailleurs 8

31 août 99

010127

Le premier Suspect au général

de brigade Carnot.

"J'ai l'honneur de vous

communiquer que je viens de transmettre

aux Inspecteurs aux revues l'ordre

du ministre de [redacted]

les états de revues, pour que vous

puissiez toucher ce qui vous est dû

depuis le 1er vendémiaire an 6 jusque

qu'au 3 Ventôse dernier. "

Salut et amitié,

1. Non signé. Le 1er inspecteur était Marceau, mais était-il revenu de l'armée de Marengo? 010128

2. La minute qui précède est rédigée au verso de celle de la lettre du même jour adressée par le ministre aux Inspecteurs aux revues de la 17e division pour le même objet.

3. La rédaction de la lettre ci-dessus avait ajouté la phrase suivante: "Souffrez, mon cher Commandant, que je vous témoigne que la satisfaction que j'éprouve, en vous faisant subir, de l'acte de justice que les Consuls viennent de faire à votre égard. M

Mon cher Commandant.

Feuilins

14 fructidor 8

31 août 99

010129

Le Min. de la guerre aux Dus=
pelteurs aux Revues de la 17e Division.

" Je vous annonce, citoyens, que
les Conseils de la République ont arrêté,
le 3 du mois dernier, que la suspension
d'activité de service du Cen Carnot,
général de brigade du génie, prononcée
par le Directoire le 4e jour complémen=
taire an 5, est considérée comme non

averse, et que cet affaire sera payé de
son traitement d'activité, depuis le jour
de sa suspension jusqu'à celui où elle
a été levée.

"En conséquence de cet arrêté, je vous
autorise à faire au Cen Carnot, géné=
ral de brigade du génie, le décompte
de ses appointemens arriérés depuis le
1er Vendemiaire an 6, jusqu'au 3 ven=
tôse dernier, époque de sa rentrée en ac=
tivité, et à délivrer à cet officier les
états de revue nécessaires, pour
qu'il puisse toucher ce qui lui est dû."

010130

Feulins

00

010131

Carnot - Feulins quitta l'armée de réserve, avant qu'elle se soit mise en marche, et revint à Paris pour y seconder son frère, au ministère de la guerre.

Dans un des nombreux états de services qui remplissent son dossier aux archives de la guerre, il en est un, qui n'est pas daté, mais qui appartient évidemment à l'année

on y lit :

" Rappelé au service après l'organisation du gouvernement actuel, il

se rendit au quartier général de
l'armée de réserve, où il était destiné
à commander en second le corps de
génie, lorsqu'il fut appelé près
du ministre de la guerre, d'après
l'autorisation expresse et préalable
du premier consul."

- X Comment aurait-il pu être
appelé à ce poste, sans l'agrément
préalable du gal Bonaparte, puisqu'il
faisait partie de l'état major de l'armée
de réserve?

010132

010133

Feulins

Fin 1800

Après que Lazare Carnot a quitté le ministère de la guerre [8 octobre 1800] Feulins est employé comme inspecteur du génie.

On lit dans un des nombreux états de services qui figurent à tous les dossiers d'archives de la guerre, lequel état a été rédigé à cette époque :

"9e Depuis le retour de son fils, il a reçu ordre de faire une tournée d'inspection qui a duré quatre mois, et il est en ce moment à Paris pour faire partie, en sa qualité d'inspecteur

leur général du génie, du comité
central de cette arme. »

010134

Fenêtres

1 Frimaire X.
22 novembre 1801.

C 10135

Le min. de la guerre [ ] prévient le gal de brigade du génie Carnot et le général de brigade de la même arme Letourneux qu'ils cessent d'appartenir au corps du génie et passent dans la ligne.

"Le ministre de la guerre au général de brigade du génie Carnot ; au général de brigade du génie Letourneux.

"Je vous annonce, citoyen Général, que d'après la nouvelle organisation de l'arme du génie, approuvée par le premier consul, en conformité de l'arrêté du 18 vendémiaire dernier relatif à l'organisation générale de l'armée, vous ne faites plus partie de

cette arme, mais que vous passy à votre
grade dans la Ligne.

« Par conséquence vous cesserez, à la
réception de cette lettre les fonctions dont
vous êtes chargé dans le génie.

Je vous salue.

1. La date de Frimaire an X est sûre ;
celle du 1er frimaire est douteuse. Elle est
notée ainsi " Du — 1 le frimaire an 10.

010136

Feudrix

010137

16 Brumaire X
7 nov - 1801.

Carnot - Feudrix décline le commandement du génie dans l'expédition de S. Domingue, vu l'état de sa santé.

Au 1er Bureau : Fleurys' au Bureau Mandat Général. A cop. B.

"Paris, le 16 brumaire an 10e de la R. F.

"Le général de brigade Carnot, au ministre de la guerre.

"Citoyen ministre

Le témoignage de confiance que vous me donnez, en me désignant pour commander l'arme du génie, dans les troupes destinées à l'expédition

de S.t Domingue, me rend beaucoup plus
~~pénible~~ sensible qu'elle ne l'a jamais été
l'impuissance absolue où me met ma
santé d'accepter une aussi honorable mis-
sion.

010138

« Le 18 brumaire m'ayant, après de longs
malheurs, rendu à l'activité, je n'avois
point perdu alors que le désir extraordinaire
des colonies put jamais entrer dans le cercle de
mes devoirs, car dès cette époque, affecté d'attaques
de goutte et de violentes affections, je l'aurois
considérée comme fort au dessus de mes forces; il est
donc très pénible, citoyen ministre, après avoir
commencé la guerre de la Liberté et servi ma patrie
de tous mes moyens, jusqu'à l'époque heureuse
de la paix, de me voir forcé aujourd'hui de me
pouvoir concourir à une expédition pour laquelle
il me soit physiquement impossible de rendre les
services que le gouvernement devoit attendre de moi.

Je vous salue avec respect. C. M. Carnot.

P.S. J'ai l'honneur de vous donner que votre lettre du
11 ne m'a été remise que hier 15 après midi. »

Feulins

010139

7 germinal X.
28 mars 1802.

Feulins, résolu à ne pas aller à St Domingue, demissionnaire.

A Paris, le 7 germinal an 10e, à deux heures après midi.

Carnot, général de brigade, au général Berthier, ministre de la guerre.

"Citoyen ministre,

"Prévenu tout à l'heure par vous, que j'allais recevoir les ordres que vous m'aviez annoncés le 16 brumaire dernier [ ] pour me rendre à St Domingue, malgré l'impossibi=

lité notoire où j'en suis et que j'
vous ai fait connaître dès ce premier
avis, de rendre aucuns services dans
les colonies; j'ai dû regarder le nou=
vel avertissement comme un ordre tacite
de quitter le service militaire; en
conséquence, Ciboyar remis à lui, je
vous donne ma démission.

Je vous salue respectueusement.

C. M. Carnot.

"

Sur cette lettre, qui est originale,
Berthier a écrit de sa main:

"Le premier consul a accepté la 7 ge=
" mission de Général de div. Carnot.
" Lui expédier des lettres en conséquence.

Alex B

010140

Feutrins

010141

Feulins

31 mai 1793

attaque d'assez force et enlève-
ment de Furnes. Camot y prend
part.

010142

010143

Oct. 1793

Bataille de trois jours à Watti-
gnies. Carnot-Feulins s'y dis-
tingue. Eloges à lui donnés par Tour-
nai, dans une lettre écrite le 17 8bre
au ministre de la guerre, Bouchotte.
(Bulletin de la Convention. Séance du
28 vendémiaire an II = 19 octobre 93;

Feulins.

1793

010144

Carnot - Feulins est employé au ministère de la guerre.

Dans l'un des nombreux états de services qui figurent au dossier des archives de la guerre, et qui date de 1800 ou 1801, on lit :

"2° En tête de cette assemblée [[la Législative]], en septembre 1792, il fut envoyé aux armées du Nord, de la Moselle et du Rhin en qualité de Commissaire du gouvernement.

3° Dans l'an 1er de la République (1793), à son retour, il fut

chargé en chef de tout le personnel du
ministère de la guerre, et fait dé-
dié dans un Dépôt spécial des fortifi-
cations."

010145

Feulins

20 déc - 1792

010146

Carnot Feulins est nommé lieutenant colonel de seconde classe. En même temps il est appelé à diriger les fortifications et des plans en relief à Paris, avec appointements de traitement de 400 l francs.

Lettre du ministre de la guerre [

] à Carnot. Il lui annonce que sur sa propition, le Comité exécutif provisoire lui a accordé cent sous "graces", en récompense de ses services et de son civisme.

Renvoi du même jour. (Séparé).

Collijon -

010147

Doct. de Collijon des Commis.

~~Lt~~ La Salle - (de Metz)

Collijon a Jeune à Metz

de mars 1781 & Cejourd'hui -

pour adresser aux Commis

des Postes.

3 May 1783.

Lasalle.

010148

Colliguon

Voici la phrase rectifiée avec

suite de 16 fautes :

" - - - Quand j'entends la mention

de ces mots, j'ai par trop

tendance à prendre [illegible] -

Lisez la phrase ci-dessus -

Colliguon, 2e Classe n°

(Choix Multiple)

Colliqnon.

22 Ventôse 8 -
13 mars 1800 -

010149

Colliqnon signala au ministre de la guerre, qu'une erreur s'est glissée dans son brevet de [commissaire ordonnateur, substitut]).

" Le citoyen Colliqnon croit que c'est par erreur que sa nomination de commissaire des guerres est portée sur son brevet [comme substitut] du 1er juin 1793, époque à laquelle il a été appelé au Bureau de la guerre, puisque, de fait, il a été nommé et reçu commissaire des guerres le 23 jan=

vier 1781, et que de suite il a été
travailler comme élève chez le sieur
musicien ordinaire du Roy jusqu'en
juin 1783. Il désire, si cela est possible,
que cette erreur puisse être rectifiée. "

P

010150

Collignon

Généalogie

010151

Naissance -

Famille.

Mariage. -

Deux filles.

26 mars 1804. Chevalier Leg. d'H.

24 août 1814. Officier - 8.

010152

Aux archives du ministère de la
guerre, le dossier de Claude Marie Carnot,
porte pour titre :

Carnot de Feulins (Claude Marie)
lieutenant général honoraire.

Collignon.

Ministère Guerre.

010153

Directoire.

Aubert-Dubayet.		3 nov. 1795
Petiet.		8 fév. 96
Hoche.	(non acceptant)	16 juil. 97
Scherer.		23 " "
Milet de Mureau.		21 fév. 99
Bernadotte.		2 juil. "
Milet-Mureau, 11-24 Sept. 99		
Dubois-Crancé		14 Sept. 99

Consulat-Empire.

Berthier.	11 nov. 99
Carnot	2 avril 1800
Lacuée. 5-22 mai 00.	
Berthier	8 oct. "
Lacuée. 9 oct. 14 nov 00	
Clarke	9 août 1807

Clarke a gardé son portefeuille jusqu'en 1814.

1re Restn. et Cent Jours.

Départt de l'Etranger.	Commissaire.	3 avril 1814
"	Ministre.	13 mai "
Soult.		3 déc. "
Clarke.		11 mars 15
Davout		20 mars 4

C 0154

2e Restauration.

Fourcroy S. Cyr.	9 juill. "
Clarke.	24 Sept. "
Fourcroy S. Cyr.	12 Sept. 17
Dessolles (Aff. Ets.)	24 juin – 10 octob. 19
La Tour Maubourg	19 nov. 19
Bon Portal (Marine)	19 nov – 10 oct. 19
Victor, duc de Belluno.	14 déc. 21
Vte Dijeon (Sec. d'Etat)	23 mars 1823.
Damas (Baron de)	19 oct. 23

(Clermont-Tonnerre + de Caux + Damas.

Fenêtres

Ministère de la Guerre 2

Ministères de l'administre de la guerre.

Dejean. 12 mars 1802.

Lacuée. 3 janv. 1810.

Darn. 20 nov. 1815.

010155

Calliguon

23 Sept. 1757.

010156

Calliguon est né à Paris, le 23 Sept. 1757,
sur la paroisse S. Germain l'auxerrois.

Fils de Toussaint Calliguon, chef de
bureau à l'hôtel des postes, bourgeois de
Paris,
Et de Catherine Saussart, sa
femme.

Au dossier du ministère de la guerre,
il y a deux extraits baptistaires qui le concernent.

On voit dans chacun d'eux ~~[illegible]~~
qu'il avait des frères, dont il était
l'aîné.

Son parrain était François Collignon, ancien maire de la Ville de Longuyon en Lorraine. Sa marraine, une dame, nommée d'un major aux Carabiniers, portant un nom noble et se qualifiant de Baronne de Saint Cuepré.

C 10157

L'enfant fut prénommé François-Toussaint. Le premier prénom était celui de son parrain, le second celui de son père.

Il est impossible de dire quel est celui qu'on lui donnait habituellement, aucune pièce de son dossier ne permet de le savoir. Ses signatures abondent. Il fait toujours précéder d'un paraphe l'initiale C de son nom patronymique ; mais on ne peut discerner s'il entend figurer par là un F ou un T.

F. Collignon

Colligny.

9 août 1807

Le 9 août 1807, dans une lettre à Lucile, il écrit: "Vous savez que j'ai le malheur d'être veuf avec deux jeunes enfants ...."

010158

Colligny

28 mai 1815

Lettre au ministre de la guerre, où Colligny dit incidemment qu'il a deux fils. (Elles ne sont pas mariés ; leur mère est morte ; il est obligé de se coucher à elles.)

010159

Collignon

26 mars 1904. — Chevalier de la Légion

d'Honneur.

010160

Collection

24 août 1814, Officier de la Légion d'H.

010161

Calligeon

13 mai 1773.

010162

Débuts de Calligeon dans sa Carr:
rière: Fournisseur des logis du Roi.

Au Commencement de 1773, Calli:
geon, qui entra le 23 Sept. 1757, n'est
âgé que d'environ 15 ans 1/2. Son
grand père maternel, Soussart, vient
à mourir à ce moment. Il est ti:
tulaire d'un office de fourrier des
logis du Roi. Sa famille fait les dili:
gences nécessaires pour que sa charge
passe à son petit fils. Le 13 mai
1773, le jeune Calligeon en est en effet
pourvu. Il n'a pas alors tout à fait
15 ans et 8 mois.

T

Le renseignement sur la transmission
très d- la charge de Fourrier des logis à F.T.
Calligeros est tiré du document suivant :

Archives administ. d- la Guerre. Dossier
Calligeros (François Fournaut). — "Relevé
des services de F-T. Calligeros, inspecteur
aux revues, né à Paris le 23 sept. 1757.
— Etat à l'appui d'une demande de
la croix de S. Louis."

Sur cet état, dans la colonne Observations, en regard de la ligne relative
à la charge de Fourrier des logis du Roi,
on lit : "Ainsi qu'il conste par le
certificat dont copie est ci-jointe et que la
susnommé s'est procurée pour suppléer à
des titres perdus pendant la Révolution."

Plusieurs "états" du dossier, rédigés par
secrétaire de C., donnent un renseignement analogue.

63 1018

Collignon

1er Juin 1783

010164

Collignon devient "Commissaire des guerres
en pied le 1er Juin 1783."

Arch. admin. Guerre. — Dossier Collignon
inspecteur aux revues. — "Relevé des services
de F. T. Colligson, inspecteur aux revues, né
à Paris le 23 Sept. 1757." — Dressé par
lui-même à Lyon, 20 Xbre 1815. — "Etat
à l'appui de la demande [du sixième jour]
de la croix d'ordre royal et militaire de
St. Louis."

Collignon

19 Ventôse 10

010165

Le mars 1802, Collignon est employé dans la 17e division militaire ; il est transféré à Lyon. Sa femme est grièvement malade. Il demande un congé, c.a.s. en suisse de départ.

Le ministre de la guerre, Berthier,

Refusé. B

écrit en marge

C'est son paraphe habituel.

Collignon
Demande
un congé
de 2
mois à
passer
en
Suisse

19 Ventôse - Refus

Berthier

18 Ventôse. 23 h.

Colligny

1773 - 1781

Fourrier du logis du Roi.

010166

Collignon

7 juin 1781

010167

Collignon fourrier du logis de 1773 à 1781.

Collignon n'avait que 15 ans et 8 mois (encore pas tout à fait), quand il devint fourrier du roi. Il exerça cette charge jusqu'au juin 1781, c.à.d. pendant huit ans.

Il est probable qu'il fut plus ou moins suppléé, du moins pendant les premières années, car sa correspondance administrative ultérieure prouve que, sans être un lettré, il était instruit. Il avait donc dû faire des études classiques complètes, ce qui conduisait alors jusqu'à 18 ans.

En 1781, le 7 juin, avec l'agrément du roi, il céda sa charge à l'un de ses frères, qui est sans doute le 9e Jean-Louis

Callipsos, qu'on voit figurer dans Varoquier,
parmi les fournisseurs du Roi, De 1789.

010168

Collignon

13 mai 1773 1

010169

Débuts de Collignon.

Fournier des logis du Roi.

Au commencement de 1773, François -

Toussaint Colligon, qui est né le 23 Septembre

1757, n'est encore âgé que de 15 ans 1/2 environs.

A ce moment son grand - père maternel,

Saussant vient à mourir. Il laisse vacant

un office de "fournier des logis du Roi." Sur

le champ la famille fait les diligences né=

cessaires pour que la charge passe à son

petit fils François - Toussaint. Le 13 mai

1773, le jeune Colligon en est pourvu.

Ci - après voir les références.

010170

Collignon

13 mai 1773

Références
sur la transmission à François-Toussaint Colligno
de la charge de fourrier des logis.

Aux archives administratives de la guerre, il
y a un dossier au nom de Colligno (François-
Toussaint), inspecteur aux Revues, né le 23 Sept.
1757. On y trouve plusieurs états de services de ce
militaire; un entre autres qui est daté de Lyon,
20 xbre 1815, et a été dressé pour être mis à
l'appui d'une demande (faite le même jour par
Colligno) de la croix de chevalier de St Louis.

Là, il est indiqué que le dit Colligno
a été pourvu le 13 mai 1773, par suite de
décès de M. Saussart, son grand père maternel,
de la charge de fourrier des logis du Roi.

Un regard, dans la colonne Observations

que comporte l'Etat, on lit ce renvoi :

" ainsi qu'il conste par le certificat

dont copie est ci-jointe, chaque pas-

sigré (Collignon lui-même) s'est procuré

pour suppléer à des titres perdus pendant la

Révolution. "

D'autres "états de service" conservés dans

le même dossier disent également que ceux

je viens de citer.

010171

010172

L'office de Fourrier du Logis.

Waroquier. Etat de la France, I. 150. (Maison du Roi). Il y a un maréchal des logis du Roi ; 12 maréchaux des logis et 48 fourriers.

Ceux-ci servent par quartier, douze à la fois. En 1789 parmi les fourriers de quartier de janvier, il y a un "Jean-Louis Collignon."

Waroquier donne des renseignements étendus sur leurs gages et leurs fonctions (151 - 154).

Ils sont "militaires", suivent le roi à la guerre.

La plupart sont nobles, ou de moins portent

deux mains dont le second est rattaché au premier par une particule.

Colliqnon

7 juin 1781

010174

Colliqnon fourrier des Logis

de 1773 à 1781.

Colliqnon n'avait que 15 ans et 8 mois (encore pas tout à fait), lorsqu'il succéda à son aïeul comme fourrier des logis du Roi. Dans l'état de ses services, de 1815, et dans les autres il dit que cette charge, il l'a exercée jusqu'au 7 juin 1781, époque à la quelle il en fit, de l'agrément du Roi, cession à son fils."

Il est probable qu'il ne l'exerça pas réellement, quoiqu'il en dise, dans les premiers temps, car sa correspondance administrative atteste sans preuve que, dans ces lettres, il était assez instruit. Il avait encore fait de bonnes études classiques complètes, ce qui, à cette époque

comme aujourd'hui conduisait jusqu'à
Dix-huit ans.

Le père, en faveur duquel il renonça
à l'office de fournier du Logis est probable=
ment le "Jean-Louis Callegaro", qui
dans Warquois figure comme fermier d'une
charge de cette sorte en 1789, c.a.d. dans l'état

Au moment où François-Toussaint
abandonna la dite charge en 1781, il
venait de l'assurer une autre charge, celle de
Conseiller du Queux.

010175

Calliopus

23 Janv. 1781

Calliopus, acquiert
une charge de Commissaire des Guerres.

010176

010177

La charge de Commissaire ~~du gouvernement~~
ordinaire du gouvernement, que portoit le
Callejon, et vacante par la
mort de Jacques Bernard Vardon.

Collignon

12 Janvier 81

010178

Note de Combes, non datée.

" Le Cen Collignon (François-Tous=
saint) a acquis la charge dont il est pourvu
le 12 janvier mil sept cent quatre vingt cinq,
a travaillé dans le bureau du Cen Lasalle,
Commissaire ordinaire des guerres à Metz,
et a été employé aux différents détachements de la
armée, la première année mil sept cent quatre
vingt six. "

Pour extrait conforme.

Le chef du bureau des Etats-majors,

Combes.

010179

La lettre de Ségur, 20 février

81, est adressée à Calligaris Ché-

neau. On y lit : "la charge

dans nos Elz jeunes. "

Colligan

23 Juin 1781

010180

Colligan est "muni d'une charge de Commissaire des guerres, dès le 23 juin 1781."

Archives admins. Guerre. — Dossier Colligan inspecteur aux revues. — "Relevé des services de F. T. Colligan, inspecteur aux revues, né à Paris le 23 Septembre 1757." — Dressé par lui-même à Lyon le 20 Xbre 1815. — "Etat à l'appui d'une demande [de nature d'une] de la croix de l'ordre royal et militaire de S. Louis."

010181

Connor R Gwyn

Le brevet du 20 Thermidor an 4 V

Conféré au détail de Jours de

Collimon ~~[illegible]~~ on 5

Jours Conseer du 1e Jours 83

010182

Collégiens

10 déc. 1814

~~Capitaine~~ Caporal -

Etat des services de Callejens

dressé par lui à Lyon le 10 Xbre 1814,

à l'appui, semble-t-il d'une demande de la

Croix de St. Louis.

Nous doit déclaré que l'état a 1815. S'arrête

en effet au 7 Xbre 95 (rentrée dans le corps

des commissaires des guerres).

Mais pour le détail des services, c'est

presque toujours absolument la même chose

que celui de 1815; les termes sont iden-

tiques à très peu près. La seule différence

à noter est la suivante:

Au lieu de: "Muni d'une charge de

commissaire des guerres par le 23 janvier 1781."

Dans l'état de ~~1785~~ 1815, on lit au
contrat : "Vente d'une charge de Conse
iller d'Etat" du 23 juin 1781.

010183

des guerres et prend au grade d'ordonnateur, le 16 fructidor an 4e.

Observations.

Le Ce Calligaon croit que c'est par erreur que sa nomination de commissaire des guerres est notée sur son brevet. [comme datant] du 1er juin 1783, époque à laquelle il a été appelé au bureau de la guerre; puisque de fait il a été nommé et reçu commissaire des guerres le 23 janvier 1781, et que depuis cette époque il a été employé comme élève chez le commissaire ordonnateur de Metz jusqu'en juin 1783. Il serait, s'il est possible, que cette erreur première eût été ~~depuis~~ rectifiée.

Paris le 22 Ventôse an 8e de la R. F. [13 mars 1800]

Calligaon

010184

28 Ventôse 4
18 mars 1796

Calligaon remet "au bureau de la guerre" le 28 ventôse an 4e [18 mars 1796] son état de ses services "pour l'expédition de son brevet de commissaire ordonnateur". (.)

Je ne remonte pas cet état dans son dossier, aux archives de la guerre, mais il s'y trouve un document qui forment, ainsi intitulé: Note relevée sur l'état remis remis au bureau de la guerre le 28 Ventôse an 4e pour l'expédition du brevet de commissaire ordonnateur du dit Calligaon, 4

Voici cette note, qui n'est évidemment qu'un résumé de l'état:

« François - Toussaint Calligaon, né à Paris le 23 Septembre 1757.

« Nommé commissaire des guerres le 23 janvier 1784.

« a travaillé à Metz, d'après une autorisation du ministre, comme élève depuis le mois de mars 1781, jusqu'au mois de mai 1783, et ensuite au bureau de la guerre, jusqu'au mois de mai 1786.

« Nommé le 1er juin 1786 à St Omer; a passé au mois de mai 1788 à Gravelines.

« Le 8 déc. 1787 a été chargé, par commission particulière, de la direction des Hollandais patriotes réfugiés en France; il a quitté ses fonctions de commissaire des guerres le 24 8bre 1791, d'après la loi du 20 sept. précédent, sur l'agrandissement des commissaires des guerres, ne pouvant pas cumuler deux fonctions, il a conservé la direction des Hollandais, dont il a rempli les fonctions jusqu'au 13 frimaire an 4e, à St. Omer.

« Appelé à Paris par le Directoire exécutif, il a donné sa démission de la direction des Hollandais, et a été nommé commissaire ordonnateur, employé près du Directoire exécutif au Cabinet topographique.

010185

Extrait du Brevet.

Le Cen François - Toussaint Calliguon.
né le 23 Sept. 1737.

[Il n'y est rien dit que le résultat d'un rapprochement entre ceux précédent et le Brevet.]

Commissaire des guerres le 1er juin 1783.

Retiré le 1er janvier 1792

Chargé de la direction des Hollandais réfugiés en France depuis le 8 8bre 1787, jusqu'au 1er frimaire an IV.

Rentré dans le corps des commissaires

010186

Fenlins

010187 .. mars 1815

Rapport au ministre de la Guerre,
par le maréchal de camp de Lamp, chef de
la 7e division (génie). — (mise au net,
signée).

" M. le maréchal de camp du génie
Carnot a adressé à son Excellence un très long
mémoire apologétique de ses services, tant comme militaire
que dans les hautes fonctions administratives auxquelles
il a été appelé. Il entre en même temps dans
des détails sur les causes qui lui ont attiré les
injustices et les ~~investigations~~ vexations qu'il
a éprouvées sous le dernier Gouvernement.

" M. Carnot " donne la description de
7 germinal an 10 et est relatif à l'état de
division comme jugé à l'époque où le chef

des deux Gouvernements lui accorda une pension de retraite de 2400f.

« Par un arrêté pris par le d. R. Monsieur, le 23 avril 1814, en qualité de Lieutenant gal du Royaume, le Général Carnot a été remis en activité.

« Aujourd'hui, ce général demande :

1° Le grade honorifique de Lieutenant général qu'il regarde acquis tant par ses anciens services, que par les malheurs qu'il a essuyés et qui l'ont arrêté dans son avancement ;

2°. que les arrérages de la pension de 2400f dont il a joui lui soient payés pendant les huit années qui se sont écoulées depuis l'époque de sa démission jusqu'au moment où il a commencé à jouir de cette pension.

"Les services de guerre de m. le général Carnot se bornent à une seule campagne, celle de 1793.

« Monseigneur est prié de faire connaître ses intentions.

« Le maréchal de camp chef de la 1re Div.

« Bon Delaborde.

(autographe)

010188

Fenlins.

9 Sept. 1815

010189

Liquidation de sa pension.

(Grande feuille avec cadres et colonnes.)

Carnot de Feulins (Claude Marie), maréchal de camp, né le 15 juillet 1755.

Motifs sur lesquels sa demande est fondée:

ancienneté; 60 ans d'âge.

Détail des services:

3 ans d'études préliminaires:	3 ans:
Du 1er janvier 1774 au 21 7bre 97:	23. 8 mois 21 j.
Du 22 fév. 1800 au 28 mars 02:	2. 1. 7
Du 23 août 1814 au 1er 7bre 1815:	1. 4. 8.
	30. 2. 6

Fixation de la solde de retraite;

Le maximum ..... 4000f +

Décision royale du 9 Sept. 1815

Cette Solde de retraite est payable à Dater
du 1er Janvier 1816.

Cette pension annuelle celle de 2400 qu'en
ce qu'il avait obtenue par décret du 24
8bre 1810.

Au bas, en biais; "Remis la lettre d'avis
à M. Desmarolles, le 19 septembre 1815.

01119

Feulins

17 Juillet 1836.

Mort à Autun, Saône et Loire.

010192

Feulins

août 1836

010193

Pensions de la Veuve,

"Mémoire de propositions pour l'admission à la pension de veuve ... par Mme Camot de Feulins, née Dupont ..."

Pension du mari 4000f

Pension de la veuve. 709.f

Cette pièce n'est pas l'acte de liquidation de la pension. Ce n'est qu'une proposition, sur grand papier, avec cadre et colonnes, signée du gal Commandt la subdivcat, du gal Commandt la 18 divn, et du Sous-Intendant militaire — 26 et 29 août.

Feulins

10 août 1836

010194

La veuve du général Claude-Marie
Carnot demande au ministre de la guerre
de faire liquider la pension à laquelle elle a
droit, par suite du décès de son mari.

Celui-ci est qualifié, dans cette
requête, de "Général en retraite, chevalier
des ordres de St Louis et de la Légion d'honneur."

Feulins

010195

Certificat du Sous intendant militaire de Saône et Loire, dressé le 26 août 1836, attestant que Carnot Feulins est décédé en pleine possession du droit à la pension de retraite.

"Nous, Sous intendant militaire du département de Saône et Loire, en résidence à Mâcon;

"En exécution de la loi du 11 avril 1831, paragraphe 4;

"Certifions qu'il résulte des recherches que nous avons faites et de l'examen des contrôles que nous avons consultés que M. Carnot de Feulins (Claude Marie), maréchal de camp, admis à une solde de retraite de 4000f, par

ordonnance royale du 8 mai 1816, en a joui
du 1er Janvier d. [dite] année, tous actes
vité ayant du cesser ~~dudit~~ dud. jour.;

"Certifions en outre que, d'après toutes les
informations ... il n'existait contre cet
officier quelconque aucune cause susceptible, aux
termes de la législation en vigueur, ni à l'é-
poque de son décès, ni antérieurement, d'annu-
ler le fait du droit à la pension dont
il jouissait à l'époque ~~de~~ du décès.

"La veuve est en instance pour le
paiement des arrérages dus depuis le 1er
janvier, jusqu'au cinq inclus dud., époque
du décès.

"Macon le 25 août 1836,

D... de Surgy.

010196

Colligny

23 Janvier 1783.

010197

Lorsque, le 17 juin 1781, Calligny
avait cédé à l'un de ses frères sa charge
de fourrier du logis du Roi, il y avait
cinq mois qu'il était en possession d'une
autre charge;

En effet le 23 janvier précédent, il
avait été nommé et reçu commissaire
des guerres.

On ignore de qui et dans quelles
conditions il avait acquis cet autre office.
Aucun document de son dossier ne four-
nit le moindre renseignement sur ce

point. La date même de son entrée
dans le corps du Commissariat prête,
au premier abord, à controverse, car
les pièces du dit dossier ne sont pas
d'accord à ce sujet.

La plupart indiquent bien la date du
23 janvier 1781, tandis que / d'autres portent
du 1er juin de cette année, ou 23 juin
1783. Mais un examen attentif des papiers
permet d'élucider la question. C'est in-
contestablement le 23 janvier 1781
que Collignon a été admis dans
le Commissariat.

010198

Calligraon

23 janvier 1781.

2

Première preuve que l'entrée de Calligraon dans le corps du Commissariat date bien de janvier 1881.

Cette preuve se déduit avec évidence d'un document officiel incontestable. Les jeunes gens, nouvellement admis dans le corps, devaient faire un stage prolongé dans les bureaux d'un ou plusieurs Commissaires en pied, avant d'être eux-mêmes appelés à remplir les fonctions de leur charge.

Dès que F.T. Calligraon s'était trouvé en possession de son office, il avait demandé au ministre l'autorisation d'aller

faire son stage chez le Commissaire ordon-
nateur de la place de Metz, qui probablement
le connaissait et l'accueillait.

Or la Bibliothèque des Archives
de la Guerre contient une pièce et datée à
Versailles le 20 février 1781, et signée
du ministre marquis de Ségur, pièce
par laquelle il accorde l'autorisation demandée.

Il est donc bien clair que c'est au
début de 1781, et non en janvier 1783, autorisé
que Collignon est devenu Commissaire.

(La pièce signée Ségur est citée plus
loin à sa date, du 20 février 1881.

010200

Collignon

010201

Deuxième preuve que l'entrée de Colligneux dans le corps du Commissariat date bien de janvier 1881 et non de juin 1883.

Colligneux a passé deux ans à Metz dans les bureaux du commissariat La Salle. Au bout de ce temps, celui-ci lui délivre un certificat (élogieux) qui constate que le jeune homme a travaillé deux ans chez lui, à partir du mois de mars 1781, en vertu d'une autorisation ministérielle du 20 février 1781.

Cela confirme entièrement ce que dit le document Ségur.

Collignon

010202

Troisième grenadier pour l'entrée de Collignon dans le corps du Commissariat date bien de janvier 1781, et non de juin 1783.

Dans le dossier de Collignon au Ministère de la Guerre il y a trace d'un état des services de ce commissaire, remis dans le bureau le 28 ventôse an IV [18 mars 1796] pour servir à l'établissement du brevet d'ordonnateur qu'on doit lui délivrer depuis qu'il a été promu à ce grade le 16 frimaire an IV [7 décembre 1795].

Cet état est perdu ; mais on en conserve le résumé, et sur ce résumé on lit :

" Nommé Commissaire des guerres le 23 janvier 1781, — a travaillé à

Metz, d'après une autorisation du ministre,
comme élève, depuis le mois de mars
1781, jusqu'au mois de mai 1783, et
ensuite au bureau de la guerre, jusqu'au
mois de mai 1786. »

010203

010204

Quatrième preuve que l'arrêté de Collignon dans le corps du Commissariat date bien de janvier 1781 et non de juin 1783.

Cette preuve, c'est l'annotation que Collignon lui-même, a ajoutée ou fait ajouter, le 22 ventôse an 8 = 13 mars 1800, à la pièce précédente. La voici.

Observations.

Le Cen Collignon croit que c'est par erreur que sa nomination de Commissaire des guerres est notée sur son brévet d'adjoint [comme d'abord] du 1er juin 1783, époque

à laquelle il a été appelé au bureau de
la guerre, puisque de fait il a été
nommé et reçu Commissaire des guerres
le 23 janvier 1781, étique de sorte il
a été travailler comme élève chez
le Commissaire ordonateur de Metz
jusqu'en janvier 1783. Il dira, si
cela est possible, que cette erreur puisse
être rectifiée.

Paris, le 22 Ventôse an 8e de la
R. F.

010205

Feuilins

1817

010206

Feulins

9 xbre 1817.

010207

Carnot - Feulins à un officier de grade élevé, appartenant au ministère de la guerre, qu'il appelle "monsieur et cher camarade."

Il l'entretient de la demande qu'il vient de faire au Roi et que celui-ci a "parue toute juste."

Feulins n'en précise pas l'objet, puisque son correspondant est tout à fait renseigné. Mais il s'agit évidemment de son double désir de recevoir la lettre de Lieutenant honoraire et un traitement de retraite. (Voir les fiches qui suivent).

La lettre débute par ces mots : "En faisant une demande, que je crois juste et que vous m'avez paru approuver, je n'ai pas cru devoir entrer dans

010208

des détails qui vous étaient très connus. Cependant, au milieu de vos nombreuses occupations, il m'a semblé possible qu'il vous eut échappé quelques unes qui me paraissent d'une grande importance pour les faire connaître au besoin à Son Excellence.

Suit une longue revue de tous services et blessures qu'il a subis.

Connut compte sur son correspondant pour faire valoir ses considérations auprès du ministre.

Qui est ce "cher camarade"? Il s'agit bien certainement de quelqu'un du ministère de la guerre.

Est-ce Decaux, colonel du génie, chef de la 7e division (génie) en 1812?

Est-ce à Gassendi? directeur de l'artillerie à la même date, et assisté du colonel Evain, sous-directeur, dont Foulon fait mention comme ayant vu les essais des batteries blindées de son ancêtre à S. Omer?

Serait-ce Allent? mais c'est un peu cédé=

Fenlins

24 X^bre 1817

010209

Louis XVIII, sur la proposition du m.al Gouvion Saint Cyr, confie au g.al Carnot-Feulins le dit "grade honorifique" de lieutenant général.

Voir : 31 X^bre et 17 X^bre.

Fenlins

010210 31 X^bre 1817

Carnot-Feulins reçoit le titre de lieutenant gal honoraire.

" Le Ministre de la guerre Comte Gouvion Saint Cyr à M. Carnot-Feulins, lieutenant général

Général, j'ai l'honneur de vous informer qu'ayant mis sous les yeux du Roi l'état de vos longs et anciens services dans le corps royal du génie, Sa majesté a bien voulu, sur ma proposition, vous conférer, par décision du 24 de ce mois, le grade honorifique

de lieutenant général, pour en porter
les marques distinctives.

"Vous recevrez incessamment l'avis de
l'expédition de votre brevet.

"J'ai l'honneur d'être ....

010211

Faubin

17 X^bre 1817

010212

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, propose à Louis XVIII de conférer au [illegible] "maréchal de camp des armées retraité, Carnot de Feulins", le grade honorifique de lieutenant général.

1. Le roi a reçu du gal Carnot un placet, par lequel il demande la pension du grade de lt gal, et le grade honorifique correspondant. Il a chargé le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre de remettre cette requête au ministre de la guerre, qui en rendra compte à S. M.

2. La pension désirée ne peut pas être accordée, "attendu que l'ordonnance du 27 août 1814, qui admet les officiers du génie et de l'artillerie à jouir de la retraite du grade immédiatement supérieur

après dix ans d'activité dans celui dont il tient respec-
tivement pouvoirs, ne fait pas remonter cette faveur
au delà du grade de colonel."

quant au brevet honorifique de lt. gal, "l'art. 15
de l'ordonnance du 18 sept. 1815 exige d'un officier
en retraite dix ans d'activité dans son dernier grade,
pour pouvoir obtenir le grade honorifique immé-
diatement supérieur." Cet officier compte bien
19 ans d'ancienneté dans le grade de maréchal
de camp, mais il n'a exercé les fonctions de ce
grade que pendant cinq ans, ayant éprouvé
deux destitutions, l'une en 1797 et l'autre en
1802.

01213

"Toutefois, attendu l'injustice commise de
ces deux destitutions, je pense qu'on pourrait
lui tenir compte du ~~temps~~ temps qu'il a passé dans
une inactivité forcée, afin de suppléer aux années
de service qui lui manquent."

En conséquence le ministre propose de lui
accorder le grade. Signé: Comte St. Cyr. Et
au dos: Bon. Lond.

Ceci est une ampliation, signée du S.te Sd

Mr. Jean Baptiste Jean Baptiste Jean Baptiste

Colliqnon

1781—1786

Commissaire des guerres surnuméraire.

010214

Colliqnon

20 février 1781

010215

Colliquon a demandé au Mr de Sé-
gur, ministre de la guerre, l'autori-
sation d'aller travailler à Metz, chez le
Commissaire ordonnateur en résidence dans
cette place, afin de se mettre à même
de servir utilement le Roi.

Il dit avoir été reçu commissaire
ordinaire des guerres le 23 janvier dernier.

Ségur accorde la permission de le
20 février 1781, Versailles.

Jean Colq

Collignon

1781 - 1783

010216

Le commissaire ordonnateur Lasalle certifie que Colligon a été employé dans ses bureaux, comme surnuméraire, du mois de mars 1781 à "maintenant", et ce en vertu d'une autorisations ministérielle du 20 février 1781. Appréciation élogieuse du jeune homme.

Collignus

Metz 1781-1783.

Paris

010217

Collignus sert à Metz, comme élève commissaire des guerres, depuis le moment où il a acquis sa charge de commissaire, en 1781, jusqu'au 30 mai 1785.

Archives admin. Guerre. Dossier Collignus, inspecteur aux revues. — "Relevé des services de F. T. Collignus, inspecteur aux Revues, né à Paris le 23 septembre 1757." — Signé par lui-même à Lyon le 20 décembre 1815. — "Etat à l'appui d'une demande [du même jour] de la croix de l'ordre royal et militaire de S. Louis?

Calligrom

2 mai 1783

Le ministre Ségur autorise Calli x
gnon à venir travailler à Sainchy
le Commissaire ordonnateur Capet.

010218

010219

Lassalle, et Caffet, Comissaire
pour les Dons et en Faveur
de la famille Callipan. - Lassalle
le fit à Caffet, en répondant
à une Lettre où celui-ci le
priait de lui compter la Somme
Callipan. - Lassalle après qu'il
l'eut fait à la poste; mais il
ne la reçu Lorsqu'il fut mort
Jehan Archiviste de Versailles. - Il
ne sait donc à Lassalle Lebon

Colligrum -

Juin 1783 - Juin 86

010220

Mélin, commissaire ordonnateur et premier commis du Bureau des fonds de la Guerre, certifie que Colligrum a travaillé à Versailles, en qualité de surnuméraire, à la vérification des revues et autres objets, depuis le mois de juin 1783 jusqu'au mois de juin 1786.

Colligum

1786–

Comm^{ne} ordinaire du Gueux.

010221

Colligues

1er juin 1786

010222

Combes, chef du bureau des Etats-majors, certifie que Colligues, après avoir travaillé dans les bureaux du commissaire Lassalle à Metz, a été employé (L. nommé) au département de S. Omer, le 1er juin 1786.

Colliguon

1er Juin 1786

010223

Colliguon est appelé à exercer les fonctions de commissaire des guerres à S.t Omer.

Ce renseignement est donné, le 16 Ventôse an VI = 6 mars 1798, dans une lettre que le Ministre de la police Dondeau écrit au ministre de la guerre [Schérer], pour lui demander des renseignements sur Colliguon et ses séjours successifs en France.

« Il [Colliguon] dit avoir été employé... et depuis le 1er juin 1786 à S. Omer, Départt du Pas de Calais; — que le 8 décembre 1787 il réunit à sa place la direction des hollandais patriotes réfugiés en France... »

(Voir cette lettre au 15 Ventôse VI.)

Collégnon

1er juin 1786

010224

" Nommé le 1er juin 1786 a Mr.

Orcet, a passé ses mois de mai 1788

à Grenchises. "

Ceci se trouve

Collignon

14 juillet 1787.

010225

Collignon sollicite la permission de venir ~~de~~ de S. Omer à Paris, en congé de 2 mois, à compter du 1er août, afin qu'il puisse régler différentes affaires occasionnées par la mort de Sa mère et qui exigent sa présence.

010226

Calligrammes

mai 1788

"Né le 1er juin 1786 à 1h
du soir, a passé au mois de mai
1788 à Charolles."

16 février 1788

010227

Collignon est invité par le ministre
de la guerre, Lorraine de Brienne,
à le rendre à Gravelines pour l'accueil des
Hollandais.

Calliqum

28 ventose 4
18 mars 1796

010228

Colliqum remet au bureau de la guerre un état de ses services " pour l'expédition de son Brevet de commissaire ordonnateur 4.

On trouve à son dossier une " Note relevé sur l'état remis au bureau de la guerre le 28 ventose an 4e [18 mars 1796] ~~C'est donc un résumé de~~ à n'est pas l'état ~~L'état~~ qui vient d'être indiqué, mais un résumé de celui-ci.

Vient ensuite un ~~Extrait~~ " extrait " du brevet qui ~~lui a été~~ a été lui accordé à Sarrelouis le 20 thermidor an IV = 7 août 1796.

Collégnon

Les Hollandais-

010229

2.

3.

Collignon

1790-91

010233

Collignon réside à Paris ces deux années là — peut-être par moments, peut-être en permanence (mais ceci n'est pas probable, puisqu'il était toujours commissaire en activité); bref il y n'est chez séjourné à cause des affaires des hollandais.

Ce n'est pas lui qui le dit dans les pièces de son dossier. Mais c'est un renseignement qu'il a donné ~~obtenu~~ au ministre de la police, et qui figure parmi ceux sur les quels ce ministre interrogea ses collègues de la guerre, (Voir la lettre du 16 Ventôse VI):

"M (Collignon) dit ... qu'en 1790, 1791 et les deux premiers mois de 1792, il a résidé

à Paris pour suivre les affaires des hollandois ;
que le 1er janvier 1792 il a cessé ses fonc-
tions de commissaire du pouvoir exécutif
des affaires des hollandois ; que le 13 frimaire
an ~~VIII~~ 4 il fut rappelé à Paris pour
remplir les fonctions de commissaire ordon-
nateur . . . »

010231

Collignon

Janvier - Fév. 1792

01663

D'après ce qu'écrit le ministre de la police au ministre de la guerre, Collignon aurait passé aussi à Paris les deux premiers mois de 1792, c.a.d. les deux mois qui ont suivi son départ du commissariat.

Cela n'a rien d'étonnant. Il avait affaires beaucoup d'affaires à liquider pour les réfugiés, et désirait rentrer sous serment dans un bon poste avant de la répandre dans le nord.

Peut-être aussi était-il retourné à Paris, par la date Carnot, tous deux mariés à S. Omer et députés à la Législative.

010233

Collignon quitte le Commissariat des guerres volontairement en 1791-92. Ce n'est pas une démission pure et simple. Il demande à être retraité avec pension proportionnelle, et il obtient sans difficulté cette solution.

Le 18 nov. 1791, le ministre Dupertail lui fait savoir que la retraite lui est accordée en principe et que sa pension sera liquidée ultérieurement.

Elle l'est en effet peu après sur les bases suivantes. Il compte 8 ans et sept mois de services. Son traitement d'activité est de 4000 ℔. Sa pension est fixée à 686℔ 13 sous, 6 deniers. Elle prendra cours le 1er janvier 1792.

Calliguras.

1er Janvier 1792.

010234

Calliguras est "retiré du corps des Commissaires des guerres le 1er Janvier 1792."

Cela est dit dans les relevés de ses services mais il y a un mien une autre pièce que il faut voir dans son dossier. Elle explique comment il y a eu à partir d'une certaine moment incompatibilité entre ses fonctions de Commissaire et sa mission auprès des réfugiés. Il opta pour celle-ci.

X. La pièce en question est du 22 Ventôse an 8. C'est une "note relevée sur l'état remis au bureau de la guerre, le 28 Ventôse an IV, pour l'expédition du brevet d'adjudant du dit citoyen Calliguras". Elle

contient le passage que voici :

" ... il a quitté ses fonctions de commis-
saire des guerres le 24 octobre 1791, d'après
la loi du 20 7bre précédent sur l'organi-
sation des commissaires des guerres, ne
pouvant pas cumuler deux fonctions ; il
a conservé la direction des Hollandais,
dont il a rempli les fonctions jusqu'au
13 frimaire an 4e à St. Omer. "

N. B. Remarquer qu'ici il est dit
avoir renoncé à son emploi auprès des Hollan-
dais le 24 8bre 1791, et non pas le 1er Jan-
vier 1792. Cette divergence peut s'expliquer
par un délai qui s'est écoulé entre l'envoi
de sa démission et l'acceptation d'icelle, ce
qui exigeait que le ministre de la guerre le
remplaçât comme cne des guerres.

010235

Calliguon

1792-95

010236

Calliguon, sorti du Commissariat le 1er janvier 1792, et exclusivement affecté au Service du Hollandais réfugiés, resta inventé de cette mission jusqu'à la fin de 1795.

En novembre, il est appelé à Paris, près le Directoire, sous titre particulier. En décembre il est nommé ordonnateur et attaché au Cabinet topographique.

On va voir les ~~actes~~ dénégations faites à ce sujet par le Directoire, d'après Debidour.

Elles éclaircissent un point spécial qui dans les états de services de Calliguon reste obscur. Calliguon dit, à plusieurs reprises, et uniquement qu'il a repris rang dans le

Commissariat et été attaché au cabinet
topographique le 7 Xbre 1795.

Il oublie qu'environ un mois plus tard
il avait été appelé à Paris.

Cependant, dans une lettre datée
messidor dernier (21 prairial an IV = 15
déc. 1795), il fait allusion à une décision
du Directoire en vertu de laquelle il était
déjà à Paris quand il est devenu ordonnateur
et attaché au cabinet topographique. Tout
cela trouble. Heureusement les décisions citées
par Delabord font la lumière.

010237

Colliguon

8 décemb. 1787.

010238

Conjointement avec ses fonctions de commissaire des Guerres à S. Omer, Colliguon est chargé d'assurer la direction des hollandais réfugiés en France à la suite de la révolution de 1787 [Dépôts de S. Omer et de Gravelines].

Le renseignement est donné par lui-même, dans les deux états de 1814 et de 1815 précités; ainsi que dans les lettres du ministre de la police au ministre de la guerre (16 ventôse 6) [illegible]; dans le certificat délivré par le mis. de l'Intérieur Berruyer (14

fructi d'or an IV) ; dans la "Note relevée sur
l'état remis au bureau de la guerre le 24
ventôse an 4e, pour l'expédition du brevet
d'ordonnateur du cit. Callejon," dit on lit :
" Le 8 8bre 1787, il a été chargé, par
commission particulière de la direction
des Hollandais patriotes réfugiés en France ...

010239

010240

Collignon

X^bre 94 ou Janv. 95

La mission de Colligmon auprès des hol=
landais réfugiés est étendue. Il est chargé
de la direction du dépôt des officiers hollan=
dais réfugiés à Bethune, dont il n'avait
pas eu à s'occuper jusque là.

Ceci est dit dans le certificat à lui
délivré le 14 fructidor an 4 [31 août 1796] pour
le ministre de l'Intérieur Benezech :

" Je certifie en outre que le citoyen
Colligmon a été chargé depuis le mois de nivôse
de l'an 3e [21 X^bre 94 / 19 janvier 95], jusqu'au
dit jour 13 frimaire de l'an quatre [4 déc. 95]
de la direction du dépôt des officiers hollandais

réfugiés, établi à Béthune, qui jusqu'alors
avoit été séparée de celle du dépôt de S. Omer
et Gravelines, et dont la réunion fut ordonnée
à cette époque par la Commission des secours
publics."

010241

010242

Colliègnon

14 fructidor IV.
31 août 1796

Directeur des hollandais réfugiés.

Certificat du ministre de l'Intérieur Benezech
constatant les services de Colliguon.

Archives administ. de la Guerre. Dossier Colliguon,
inspecteur aux revues. Original. Signature autographe.

" Je soussigné, ministre de l'Intérieur, certifie à tous qu'il appartiendra, d'après les pièces déposées dans les bureaux de mon ~~administration~~ ministère, que le citoyen François-Toussaint Colliguon, commissaire des guerres, a été chargé de la direction du camp des Hollandois réfugiés en France, à la suite de la révolution arrivée en Hollande en 1787, auxquels les Villes de St. Omer et Gravelines furent assignées pour domicile et qu'il a rempli les fonctions de cette direction, successivement sous les ordres

du ministre des affaires Etrangères, du contrôleur
général des finances, du ministre de l'Intérieur,
et de la commission des secours publics, et sans
interruption depuis le 8 décembre 1787, jusqu'au
13 frimaire an 4e [4 décembre 1795], époque
où il a donné sa démission de cette place pour
remplir d'autres fonctions auprès des Directoires
exécutif.

010243

« Je certifie en outre que le citoyen Callignon
a été chargé depuis le mois de nivôse de l'an 3e /
[21 Xbre 94 / 1er Janv. 95] jusqu'au 27 de l'an 13 frimaire
de l'an quatre, de la direction du dépôt des
effets hollandois réfugiés, établi à Béthune,
qui jusqu'alors avait été séparé de celle
des dépôts de St Omer et Gravelines, et dont
la réunion fut ordonnée à cette époque par la
Commission des secours publics.

En foi de quoi . . .

Fait à Paris, le 14 fructidor de l'an 4e de
la R. F. une et indivisible. [31 août 1796]

Pour ampliation.
Le ministre de l'Int.r Benezech. (Autographe)

Colligmm

1795 – 1798.

Auprès du Directoire.

Quitte la Direction des Hollandais.

Passe auprès d'abord dans le Cabinet topo-

Reintegré dans le Commissariat.

Promu ordonnateur.

attaché au Cabinet topographique.

Notifié du ministre de la guerre.

Réparure de Colligmm

Colligmm au Luxembourg.

010244

Colliègnon

19 Brumaire IV.

10 nov. 1795

CICE

Colliègnon appelé auprès du Directoire.

Debidour, I, 47:

"Le citoyen Colliègnon, chargé de la surveillance des Hollandais réfugiés à S. Omer est appelé près le Directoire."

N. En bas de page une courte note sur les réfugiés hollandais.

Collignon

Eg Brumaire IV

20 novemb - 1795

010246

Formation du cabinet topographique près le Directoire : 10 officiers sont affectés à ce service. Collignon, quoique mandé à Paris pour décision du 19 brumaire = 10 novembre 1795, pour être employé près le Directoire, n'est pas compris dans cette fournée, mais il sera attaché au susdit cabinet 17 jours plus tard, le 16 frimaire = 7 décembre.

L'arrêté du 29 brumaire relatif au personnel du Cabinet topographique est cité dans Dubidour, I. 95.

Calliqnon

010247

13 frimaire IV
4 déc. 1795

Un même fait paraît s'être accompli le 13 frimaire IV = 4 décembre 1795, dont il n'est pas fait mention dans les relevés des services de Calliqnon.

Dans le certificat que le ministre de l'Intérieur, Benezech, lui a délivré le 14 fructidor an IV [31 août 96], ce ministre dit que Calliqnon a exercé la direction des Hollandais réfugiés, jusqu'au 13 frimaire an 4 [4 décembre 1795], "époque où il a donné sa démission de cette place pour remplir d'autres fonctions auprès du Directoire exécutif."

De son côté, le ministre de la police

Dandeau, dans la lettre qu'il a écrite le 16 ventôse 6 [6 mars 98] au ministre de la guerre Schérer, dit en parlant de Collignon: Il dit ... que le 13 frimaire an 4 V, il fut rappelé à Paris, pour remplir les fonctions de commissaire ordonnateur près le Directoire exécutif, au cabinet topographique ..."

01248

Or la décision du Directoire, qui appelle Collignon "près le Directoire", est du 19 brumaire = 10 novembre 95; et celle qui le nomme ordonnateur attaché au cabinet topographique est du 16 frimaire = 7 Xbre 95.

Cela ne cadre pas avec le 13 frimaire. Quoique la différence soit petite, elle ne peut pas être écartée, puisqu'elle se trouve dans des papiers ministériels différents de date et d'origine. Il a donc dû se passer quelque chose le 13 frimaire. Peut-être Collignon, sachant déjà à quoi s'en tenir sur son sort, a-t-il différé la démission de l'affaire des Hollandais.

La date du 13 frimaire se trouve dans une autre lettre (inédite) adressée au ministre de la guerre le 28 ventôse an 4 V: pour l'exploit ordonnateur Collignon.

Collègues

16 frimaire IV
7 décemb. 1795

Collègues quitte la direction des Hollandais réfugiés (S. Omer – Gravelines et Béthune).

C'est la date de sa rentrée dans le commissariat et de sa nomination au cabinet topographique.

C'est la date qu'il donne lui-même comme celle de l'expiration de sa mission dans les relevés de ses services.

Il est probable qu'il a écrit une lettre de démission ; mais elle ne se trouve pas dans son dossier de la guerre, attendu qu'il ne relevait pas de ce département.

Collignon

16 frimaire IV
7 déc. 1795

010250

Collignon est réintégré dans le corps
du commissariat avec le grade d'ordonnateur,
et attaché au cabinet topographique.

Debidour, I. 201, n. 2.

1. C'est par le même acte que ces
deux mesures sont prises.

2. C'est à cette date que cessent les
fonctions auprès des réfugiés hollandais. Il
le dit à plusieurs reprises dans le relevé de
ses services, et aussi dans sa lettre du 25 frimaire
16 ½ an VIII. Genre.

3. On remarquera que le même jour,
par un autre arrêté, Clarke et Rewbell
étaient nommés généraux de division. (Ibid.)

Collignon

21 frimaire IV
12 déc. - 95

010251

le ministre de la Guerre [Aubert - Dubayet]
notifie à Collignon la décision du Directoire,
qui le nomme commissaire ordonnateur
et l'attache au Cabinet topographique.

mentionné dans la réponse de Collignon
au ministre, datée du 25 frimaire [16
décembre], laquelle figure au Dossier des
Archives de la Guerre et est notée plus loin :

" Citoyen, j'ai reçu avant-hier [23
frimaire = 14 décembre] la lettre que vous
m'avez adressée en date du 21, pour m'an=
noncer que le Directoire exécutif, par son
arrêté du 16 de ce mois, m'a promu au
grade de Commissaire ordonnateur des guerres

en ordonnant en même temps que je serais
employé près de lui au Cabinet topographique.

010252

Collèges

010253

Du 2 [?] à Versailles au collège [illegible]

Août [7 août 96] Fait collège Louis-le-Grand.

Collégiens, Commissaires ordonnateurs des g. au ministère de la guerre. (Avant-Budget)

Paris, 25 frimaire an 4. [16 X^bre 95]

Citoyen, j'ai reçu avant hier la lettre que vous m'avez adressé en date du 21, par laquelle vous me annoncez que par suite de la retraite du 16 de ce mois, m'a permis au grade de commissaire ordonnateur titulaire, en me maintenant en même temps que je [illegible] employé près de lui au collège de Versailles.

"Ayant été appelé par un arrêté précédent du Directoire à Paris, j'ai cru devoir à mon poste de me conformer

avec nouvelle de [illegible] pour à mon
égard.

" Immédiatement je vous adresse, par
l'intermédiaire de mon frère, les pièces
[illegible] ....

Salut et fraternité.

010254

Collioure

20 thermidor IV
7 août 96

010255

Brevet de Commissaire-ordonnateur,
délivré à Colliqueus par le Directoire.

"Le Directoire exécutif, prenant une entière confiance dans la capacité et pièce bonne conduite, [illegible] dans dans [illegible] heureux dans [illegible] occasions le citoyen Colliqueus (François Tournait), lui a expédié, conformément à l'article XII de la Section II du titre Ier de la Loi du 18 ventôse [illegible] III, le présent brevet de Commissaire ordonnateur pour en faire les fonctions sous l'autorité du Directoire exécutif et sous les ordres du ministre ayant le département de la Guerre.

T

« Ordonne la Direction Exécutif aux corps
administratifs, aux officiers généraux ---
de la reconnaître et faire reconnaître en L
la qualité de Commissaire-ordonnateur.

Fait à Paris, le vingt thermidor
de l'an 4e de la R. fr. une et indivisible.

010256

L. N. Carnot

pour

Sur la Direction exécutif

le Secrétaire gal, Lagarde.

Le Ministre de la guerre : Petiet.

(Les trois dernières sont autographes)

---

1. Ce Brevet n'a trait qu'à la nomination au grade de commissaire-ordonnateur.

2. Cette nomination est du 16 frimaire IV = 7 déc-95. Comment dans le brevet n'est il établi que le 20 thermidor an IV = 7 août 95? L'antiquité n'est qu'une formalité. a la fin de bulletin pour

Travaux de Mr. Chabaneau / Journal de Toulouse

Colligon

an IV – an V

(6607)

Colligon logé au P. Luxembourg.

1. Le fait résulte de la lettre adressée le 16 ventôse an VI = 6 mars 98, par le ministre de la police Dondeau au ministre de la guerre Schérer, par lui donnée en renseignements sur la résidence en France de Colligon, notamment depuis le 18 fructidor. Dondeau énumère les séjours successifs que Colligon prétend avoir faits en France depuis le début de sa carrière. " Il dit que . . . qu'il . . . qu'il a demeuré à Paris, tant rue du Regard – que au Palais du Luxembourg, depuis la fin de brumaire an IV [nov. 95] jusqu'au 18 fructidor an V [4 sept. 1797.] ; qu'il a été en activité de service comme commissaire ordonnateur jusqu'au 9 floréal – dernier [28 d'avril 98].

Collégium

1798 – 1800

Après Faulcon.

010258

Collégium

Sept. — X^bre 1797

010259

Collignon est employé par le Directoire à la liquidation des affaires de Lyon Carrier jusqu'à la fin de 97. mais il n'est pas compris dans la nouvelle organisation du Cabinet topographique, lequel est transféré au ministère de la Guerre.

Collignon

5 pluviôse 6
24 janvier 1798

010260

Le ministre de la guerre, Schérer, soumet au Directoire le cas de Calligon : traitement à lui dû et destination à lui donner

"Rapport [du ministre de la guerre Schérer] au Directoire exécutif, le 5 pluviôse an 6."

"Le citoyen Calligon a exposé au ministre :

1° - que par arrêté du Directoire exécutif, en date du 16 frimaire an 4 il a été promu au grade de commissaire ordonnateur et employé près le directoire, au cabinet topographique ;

2° - que, dans les derniers jours de

que le ministre propose au Directoire d'approuver qu'il lui fasse payer.

Il a l'égard de la demande qu'il fait d'une résidence n'ayant pas été comprise dans l'organisation [nouvelle] des cabinet topographique, le ministre prie le Directoire exécutif de lui faire connaître s'il est dans l'intention de l'employer en qualité de commissaire ordonnateur."

Le ministre de la guerre,

(Texte très propre, sans ratures. Mais signé. Est-ce le rapport original ? Cela n'est pas une minute.)

l'an 5 et pendant le cours du 1er
trimestre de l'an 6, il a assisté, en
vertu d'arrêtés particuliers du Directoire,
à l'apposition, reconnoissance et
levée des scellés sur les papiers, meubles
et effets de l'ex-Directeur Carnot
au Palais du Luxembourg depuis il a
été ensuite occupé, avec l'archiviste
aux inventaires qui en ont été
dressés, ainsi qu'aux opérations qui
ont précédé la vente de partie des
effets.

[3°] Comme les changemens survenus
dans l'organisation de son bureau de dé-
pôt ont déterminé la
réunion des cabinets topographiques

au dépôt général de la Guerre, et que le
Cen Collignon, qui avoit été attaché
à ce cabinet, n'a reçu aucun ordre
d'aucune sur ce qui pouvait le concerner
dans les résultats de cette nouvelle
organisation, il a prié le ministre
de lui donner son ordre, et d'autori-
ser le commissaire ordonnateur de
la 17e division à tenir la revue
nécessaire au paiement de appoin-
temens qui lui sont dus depuis le
12 vendémiaire an 6.

4° Le citoyen Collignon ayant été
employé jusqu'à présent, dans ce
bureau devoit s'occuper à remplir
toutes les opérations, énoncés

1962
010

Collignon

9 Pluviôse 6
29 Janvier 98

010262

Le Directoire décide que Collignon cessera ses fonctions de commissaire ordonnateur à la date de ce jour et qu'il recevra ses appointements jusqu'à la même date.

"Le Directoire exécutif, vu le rapport du ministre de la guerre, arrête:

"Le citoyen Collignon, commissaire ordonnateur cessera ses fonctions; il recevra ses appointements jusqu'à ce jour.

"Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition conforme, le Président du Directoire exécutif: Signé: P. Barras.

T.

Par le Directoire exécutif, le secrétaire général, (signé) Lagarde.

Ampliation du 12 pluviôse an 6, portant :

"Pour copie conforme : le chef de la 4e Division [au ministère de la Guerre] : Combes. (autographe).

En marge : "Il a été donné copie de cet arrêté au bureau de la Solde."

⁂. C'est une révocation pure et simple. Du reste, sur la lettre adressé à Culligues le 14 pluviôse, il est qualifié Lt-Commt. Guerre. Archr. administt. dans Calliz jean (F.T.), inspecteurs aux revues.

010263

Collignon

14 Floréal 6

2 Février 1798

010264

Le Ministre de la guerre [Schérer] notifie à Colligneau la décision du Directoire qui met fin à ses fonctions [arrêté du 9].

"Paris, 14 floréal an 6e.

"Le Ministre [de la guerre] au Cen Colligneau, Ex-Commissaire ordonnateur à Paris.

"Je vous prévins, Citoyen, que le Directoire exécutif a arrêté le 9 de ce mois que vous cesseriez vos fonctions, et a en outre décidé que vous toucheriez vos appointements jusqu'au jour de son arrêté.

T

" Les dommages dus de ces dispositions au Cen Blanchard, commissaire ordonnateur de la 17e division, je l'autorise à vous délivrer les ordonnances qui vous sont nécessaires pour recevoir ce qui peut vous être dû de votre traitement.

S & F.

Guerre. Archives admises. Dossier Collignon (F. T.) Dispositions aux revues.

010265

Collignon

15 Ventôse 6
6 mars 1798

(10266

Renseignements demandés sur Colligon
au ministre de la guerre par le Mte de la police.

Archives admin. de la Guerre. Original. Signature
autographe du ministre Dundas. Dans dossier
Colligon, inspecteur aux revues.

(.) "Le M. de la police gal de la R. au M. de la guerre.

Je vous prie(ai), mon cher Colligon, qu'il
s'élève quelques doutes sur la résidence en France
de François Tournant Colligon, durant depuis
le 18 fructidor dernier; Il doit avoir été employé
en qualité de commissaire de guerre et en activité
du 1er juin 1783 au Bureau de la guerre, et
depuis le 1er juin 1786, à St omer, départ de

(.) Schiers, du 5 thermidor V / 23 juillet 97 au 2 ventôse VII / 20 fév. 99.

Pas de Calais ; que le 8 xbre 1787 il s'unit à la place la direction des hollandois patriotes réfugiés en France ; qu'en 1790, 1791 et les deux premiers mois de 1792, il a résidé à Paris pour suivre les affaires des hollandois ; que le 1er janvier 1792, il a cessé ses fonctions de commissaire des guerres pour s'occuper des ~~fonctions~~ affaires des hollandois ; que le 13 pluviôse an IV [1er Xbre 1795] il fut appellé à Paris pour remplir les fonctions de commissaire ordonnateur près le Directoire exécutif, au Cabinet topographique ; qu'il a demeuré à Paris, tantôt rue du Regard qu'au Palais du Luxembourg, depuis le fin de Germinal an IV jusqu'au 18 fructidor an V ; qu'il a été en activité de service comme commissaire ordonnateur jusqu'au 9 pluviôse dernier [28 janvier 98].

« Je vous invite, mon cher collègue, à me faire parvenir, dans le plus bref délai, tous les renseignements à votre connoissance et que vous pourrez vous procurer ; tout de ces faits que de cet individu.

Salut et fraternité

Dordeau

Dordeau, ordonnateur.

25 Pluviôse / 13 février — 27 Floréal — 16 mai —

010267

Collignon

18 Ventôse 6

8 mars 98

C 10268

Réponse du ministre de la Guerre [Schérer] au ministre de la police générale Dondeau, au sujet des services et résidences de Collignon, surtout depuis le 18 fructidor.

" Paris 18 Ventôse an 6.e

" J'ai reçu, mon cher Calligue, la lettre que vous m'avez écrite le 16 de ce mois pour m'informer qu'il se lève quelques doutes sur la résidence en France du Cen François - Tournaisien - Collignon, surtout depuis le 18 fructidor et pour me demander tous les renseignements qui sont à ma connaissance sur l'esprit qu'il vous a fait de ses services.

" Je vous préviens qu'il résulte en effet d'après les pièces déposées dans les bureaux de ce ministère :

1.o Ch.s Collignon du 1.er juin 83 au 1.er janvier 92.

2e Directeur des Hollandais réfugiés du 8 oct. 1787 au 13 frimaire an IV.

3e Commissaire ordonnateur le 15 fructidor 4 et employé près des dits jusqu'au 9 floréal dernier.

" au surplus, comme ce C.en m'a mandé que, dans les derniers jours de l'an cinq et pendant le cours du premier trimestre de cette année, il avait assisté, en vertu d'arrêtés particuliers du Directoire exécutif, à l'apposition, reconnaissance et levée des scellés sur les papiers, meubles et effets de l'ex - directeur Carnot au palais du Luxembourg, et qu'il avait été ensuite occupé avec l'archiviste, pareillement en exécution d'arrêtés du Directoire, aux inventaires qui en ont été dressés, ainsi qu'aux opérations qui ont précédé la vente de partie de ces effets, qui n'a été terminée que dans le courant de nivôse dernier, je vous invite, mon cher Collègue, à prendre vous-même auprès du Directoire les renseignements sur la vérité des assertions du citoyen Collignon. S. et f.

269

Collignon

C 10270

Collignon doit avoir été, lui
aussi, frappé par le Directoire
à la suite du 18 fructidor.

Almanach Nal an VII,
p. 152 : Commissaires adjoints.

Collignon n'est plus sur
la liste, et il n'a certainement
été l'objet d'aucune promotion,
puisque le grade d'adjoint
était le plus élevé.

Collégium

1800-18.

Inspection aux Recrues

010271

Collignon

9 ventôse 8

28 fév - 1800.

010272

Collignon est nommé inspecteur aux

revues, corps créé par arrêté consulaire du 9 pluviôse 8 / 29 janv. 00

et dont Carnot est le chef avec le titre

d'inspecteur général.

Dervegie
12 f. 80

A cette date, le ministère de la guerre

est Berthier. Carnot ne le remplacera que

un mois plus tard, le 2 avril (12 germinal

VIII). Mais, s'il n'est pas encore

ministre, il est déjà inspecteur gal et

c'est lui qui préside à la formation du

corps. Donc Collignon tient de lui sa

nomination.

Colligum

010273

9 Germinal 8
30 mars 1800

Résidence de Colligum comme ses pièces aux Revues, de son admission dans le corps de l'Inspection, jusqu'à sa retraite.

Les dates sont celles des ordres de service, qu'il a reçus.

Il est entré dans l'inspection le 9 ventôse an 8 = 28 février 1800.

Première lettre. 9 germinal 8 / 30 mars 1800. Affecté à la 17e division (maintenant 1re). Résidence Paris.

Dernière lettre - 15 prairial an 9. même / 4 juin 1801. Résidence : Versailles. division. 1re subdivision.

Troisième lettre. 25 nivôse 10 Affecté à
15 janv. 02.

la 19e division. Lyon. Résidence : Lyon.

Ces indications sont tirés d'un état
dressé à Lyon par Calligues, le 6 nov. an 10.
Depuis cette dernière date et jusqu'à sa retraite
il n'a pas quitté Lyon, si ce n'est après sa
retraite.

010274

Calligaros

15 prairial 9
4 juin 1801

010275

Calligaros, qui réside à Saint en qua-
lité d'inspecteur aux revues, depuis le 9 ger-
minal an 8 = 30 mars 1800 (affectation
postérieure d'un mois juste à son entrée
dans le corps) est transféré à Versailles,
chef lieu de la 1re subdivision de la 17e
division militaire.

Il n'est resté à Saint que 14 mois.

Il ne reste à Versailles que 6 mois 1/2.

Il est alors envoyé à Lyon, d'où il ne bou-
gera plus.

(Voir 9 germinal 8).

Collignon

25 nivôse X
15 janv 02

010276

Collignon, qui est en résidence à Versailles depuis 5 mois 1/2 environ, est transféré à Lyon, où il finira sa carrière. C'était sa troisième résidence depuis son entrée dans le corps des inspecteurs fin février 1800.

(Voir 9 germinal an 8.)

Collégiums

010277

8 germinal an X

29 mars 1802.

Rapport adressé au ministre (Guerre ou adm^on guerre) au sujet d'un congé demandé par Collégiums par Carnot.

Le citoyen Carnot, tribun, a demandé un congé d'un mois au moins pour l'inspecter aux revues Colligeon.

Colligeon est employé à Paris. On l'envoye à Lyon. Sa femme est "à la mort", elle-même est "gravement indisposé". Il ne peut partir.

Le ministre désire connaître l'avis

du "comité central des revues." Celui-ci a délibéré. Il est d'avis que la séance de la 19e doit être "étant annulée", en sorte accorder le congé.

Sur marge, ces mots : Accordé,

suivi d'une initiale à paraphe

~~Broad~~ (B) qui est la signature abrégée de Berthier,

qui est le ministre. Depuis le 19

mars 1802 il y eut deux : Berthier

et Dejean, celui-ci sous l'administ[ration]

Lequel présidait les revues ?

010278

Colligan

5 germinal 12

25 mars 1804

010279

Chevalier de la Légion d'honneur.

Ce fait est rappelé sur le Document ci-après :

Archiv. admin. Guerre. — Dossier

Colligan, inspecteur aux revues. —

« Etat des services de Colligan, inspecteur aux revues de la 19e Division mre — Lyon, 10 déc. 1814. — Dressé par lui-même, à l'appui de ...

(Le même état rappelle qu'il a été fait officier de la Légion d'H. le 4 août 1814.)

Colligrun

9 août 1807

010280

Lettre adressée de Lyon par Colligrun,
à Lacuée, conseiller d'Etat, directeur gal
des Services de la conscription.

Lacuée est à la veille de procéder à
une nouvelle répartition des inspecteurs
et Sous-inspecteurs. Il leur a adressé
une circulaire, qui les invite à faire con-
naître les 4 villes où, par ordre de préfé-
rence, ils préféreraient être employés.

Colligrun, après avoir rappelé qu'il
est connu de Lacuée depuis longtemps,

s'autorise de cette circonstance pour lui dire : " Vous savez que j'ai le malheur d'être veuf avec deux jeunes enfants, dont je surveille l'éducation ; mon séjour à Lyon me donne de grandes facilités à cet égard. "

Il disait donc rester à Lyon. à défaut il désirerait comme résidence : Dijon, Tours ou Bourges.

010281

Collignon

-1816

Fin de carrière -

Retraité.

010282

Lettre de Calvin au
Président Legrat (en 1614)
relative à Sarde. Mon
cher ami et parent, je
vous prie de me rendre
service ...

010283

Colliguon

20 Août 1814

010284

Colliguon écrit, de Lyon, le 20 août 1814, au ministre de la Guerre, Gal Dupont, en le priant de lui faire obtenir la croix de Chr de St-Louis.

Arch. admin. Guerre. — Dossier Colliguon (F.T), inspecteur aux revues.

1. au moment où Colliguon adressait cette requête au ministre, il ignorait apparemment qu'il allait être remercié

officiers de la Lég. d'H. " Il le fut en effet le 24 août, quatre jours après,

2. Le 10 Xbre 1814, Calliguras fit allusion à cette lettre du 20 août précédent, en rappelant, qu'il a produit autrefois un certificat du garde des archives de la liquidation générale en date du 21 août 1811, relatif à ses services d'avant la révolution; ce certificat d'ancienneté a été joint à la demande de la croix de l'ordre royal et militaire de S. Louis, qu'il a faite le 20 août dernier, et sur laquelle il n'a pas encore été prononcé. "

010285

Colligon

24 août 1814

010286

Colligon est nommé officier de la Légion d'honneur.

Archives admin. de la guerre. — Dossier F. T. Colligon, inspecteur aux revues.

"Etat des services de M. François Toussaint Colligon, inspecteur aux revues de la 19e Div. Mle. — " — Lyon, 10 décembre 1814. — Dressé par lui-même à l'appui de . . .

Colli gnon

28 mai 1815

010287

Colli gnon au ministre de la Guerre [illegible]

"Lyon le 29 mai 1815.

"à Son Excellence le M. de la G.

"Monseigneur, je m'empresse de répondre à la lettre que votre Excellence a bien voulu m'écrire le 23 du courant, en réponse à ma dépêche du 14 mars dernier,

"Votre Excellence m'invite à repondre à la dénonciation du sieur de mun arrondissement, attendu qu'il s'est écoulé plus de trois mois, depuis que j'ai changé

et pour que Votre Excellence veuille
bien me désigner l'Inspecteur de la
Sous ses ordres, auquel j'aurai faire
la remise des archives et papiers du
dernier dela 19e Region.

Salut respect. — —

Caldagues.

010288

Calliguon

010289

T 20 Déc - 1815 -

9 Relevé des services de François - T. Calliguon,
vinspecteur aux revues."
dressé à Lyon, par lui-même, le 20 Xbre 1815,
à l'appui d'une demande de la croix de S. Louis.

Cet état est important, parce que les services de Calliguon
y sont très bien compétamment établis.

Du 13 mai 1773 au 6 juin 1781.

Pourvu le 13 mai 1773 d'une suite du décès de
M. Saussart, son grand père maternel, de la charge
de fourrier des logis du Roi, qu'il a exercée jusqu'au
7 juin 1781, époque à laquelle il en a fait, à
l'agrément du Roi, la cession à l'un de ses frères.

8 ans. 27 jours.

Du 7 juin 1781 au 31 décembre 1791.

Mis à la charge de commissaire des guerres
le 23 juin 1781. A servi comme élève à Metz

jusqu'au 30 mai 1783.

Commissaire des guerres en pied le 1er juin 1783.

Retiré du corps des commissaires des guerres le 1er janvier 1792.

10 ans. _ 6 mois - 28 jours.

Du 1er janvier 1792 au 6 ~~octobre~~ 1795.

Etait chargé de la direction des Hollandois réfugiés en France, dès le 8 décembre 1787, cumulativement avec les fonctions de commissaire des guerres ; fonctions qu'il a conservée jusqu'au 7 décembre 1795.

3 ans - 11 mois - 6 jours.

Du 7 xbre 1795 au 20 août 1814

Rentré dans le corps des commissaires des guerres et promu au grade d'ordonnateur le 7 décembre 1795.

Nommé le 28 février 1800 inspecteur aux revues, dont il a rempli les fonctions, notamment dans la 19e division militaire.

18 ans + 8 mois + 14 jours.

Total des années de services compris dans l'état arrêté le 20 août 1814

41 ans + 3 m. + 8 j.

Désignations supplémentaires.

Du 21 août 1814 au 31 décembre 1815.

A continué ses services dans la même division jusqu'au 11 mars 1815, époque à laquelle il a cessé ses fonctions attendu l'arrivée de l'usurpateur.

Aux termes des ordonnances du Roi et d'après une lettre de son Excellence le ministre de la guerre, est admis à la solde de retraite à compter du 1er janvier 1815.

1 an + 7 mois + 21 j.

---

au Total : 42 ans, 7 mois, 21 jours.

01021

[par la réorganisation de l'armée] ne paroit le travail de l'armée par divisions militaires territoriales ...., j'avais fondé d'en être chargé par la 19e division ---,

"D'après cet exposé, et de mes sentimens intimes et de la position où nous nous trouvons par suite de mauvais temps, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien prononcer sur ma demande, et désigner l'une parmi les places qui sont chargé de la surveillance active de la 19e division.

"Veuillez agréer la hauteur de votre Excellence, j'ai l'honneur d'adresse l'état de mes titres et ma demande de retraite,

Dorgoy --- Calligaris.

Calligaris

6 août 1815

Calligaris au ministre de la guerre.

010291

Lyon, 6 août 1815.

a S.E. le Min. de la Guerre.

"Monseigneur,

"Le onze mars dernier, j'ai remis à M. Léorat, sous inspecteur aux revues, le service de la 19e division dont j'étois chargé, en lui annonçant que ma mauvaise santé m'empêchoit de remplir dans les circonstances [illegible] mes fonc-

92026

tous, dès que j'aurois le projet de former plus tard la demande de ma retraite.

"A l'armée de Bonaparte d'Egypte, le 10 mars, j'ai dû, d'après ma manière de voir, cesser mes fonctions, sans cependant laisser de faire les fonctions occupé par un homme qui en avoit tout abusé. L'état critique de ma santé m'en a fourni le moyen, mais je ne crains pas de déclarer que le principal motif de mon abdication étoit l'honneur, ainsi que l'attachement à mon pays. Ces sentimens me prescrivoient de voter pour le retour légitime et de ne pas contribuer par ma soumission à la durée du projet de l'usurpateur, en me mettant sous le pouvoir d'un chef qui, depuis plus de dix ans, avoit causé et jugé dans mon opinion comme le plus grand ennemi de ma patrie.

Je pense que les lettres de service pour la 19e Division, que j'ai eu précédemment du Roi restent dans leur intégrité à mon égard, mais que je ne dois pas reprendre mes fonctions sans l'agrément de votre Excellence.

Cependant je dois déclarer que l'affection nerveuse que j'éprouve souvent ... me fait douter de mes forces morales au maintien de fonctions de service actif...

"Si le plan qui pourroit être adopté

Colliqnon

24 Sept - 1815

C 10293

Le Ministre de la guerre informe
Colliqnon.

" Monsieur, j'ai l'honneur de vous infor-
mer que, par votre âge, et par l'ancien-
neté de vos services, vous vous trouvez dans
le cas de l'application des dispositions de l'or-
donnance du 1er août, et que vous êtes ~~admis~~
en conséquence admis à jouir du maximum
de la solde de retraite attribuée à votre grade.

" En vous donnant connaissance de ces
dispositions, j'ai me fais un devoir de vous
témoigner la satisfaction de Sa Majesté

pour le Zèle de le dévouement dont vous avez donné des preuves dans la carrière que vous avez honorablement parcourue.

« Vous voudrez bien me faire connaître le lieu où vous vous proposez de jouir de votre solde de retraite, en vous faisant observer que vous ne pourrez, à moins d'une ~~autorisation~~ autorisation spéciale, résider à Paris, ni dans l'étendue des départements de la Seine et de Seine et Oise, si vous ne justifiez pas y avoir votre domicile habituel

« Recevez, Monsieur, l'assurance...

Pour le Ministre...

Signé : Baron Marchand.

M. Collignon, Ministère des Travaux Publics, à Lyon.

0294
010

Collignon

010295 X 4 1815

Collignon avise le ministre qu'il entend conserver Lyon pour lieu de résidence, et que c'est par conséquent dans cette ville qu'il désire toucher la solde de sa pension.

Colligon

20 déc. 1815

C 10296

Colligon sollicite de nouveau la croix de S. Louis.

" a Son Excellence le ministre de la Guerre E

" Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'adresser le 20 août 1814 à Son Excellence le Ministre de la guerre un état détaillé de mes services, en formant la demande de l'ordre royal et militaire de S. Louis, et le 30 décembre de la même année, de transmettre, avec les duplicata de cet état et de ma première demande, la déclar

rations prescrite par l'ordonnance royale
du 28 novembre 1814.

« Les circonstances n'ayant pas permis
que j'obtienne une décision, je prends la
liberté de joindre à cette dépêche un nouvel
état de mes services jusqu'à ce jour une
nouvelle déclaration et la copie d'un certi=
ficat de M. l'archiviste de la Liqui=
dation générale de la Dette publique, pour
servir à l'appui du dit état.

« J'ose espérer que Votre Excellence
daignera prendre ma demande en consi=
dération et faire valoir auprès de
Sa Majesté l'ancienneté de mes services.

« Veuillez bien agréer . . . .

010297 Collignon.

Colligum.

19 juin 1816.

(10298

Colligum est admis à la retraite, à partir du 1er janvier 1816.

Sa pension est fixé à 4.000f. C'est le chiffre maximum qu'elle peut atteindre.

Ses services partent du 23 septembre 1773, jour où il a eu 16 ans d'âge. Ils prennent fin le 1er septembre 1815. Le total est de 41 ans, 11 mois, 8 jours de services.

Personnellement il en évaluait la durée à 42 ans, 7 mois et 21 jours. Il leur donnait pour point de départ le 13 mai 1773, et pour point d'arrivée le 31 Xbre 1815.

mais

ce calcul n'a pas été admis. On paraît avoir considéré que les services réels ou prétendus, avant qu'il eût seize ans, ne comptaient pas. Et on a jugé que son activité avait cessé dès le 1er Sept. 1815.

Ces retranchements étaient sans importance, puisqu'il avait droit au maximum de la pension.

Etant né le 25 Sept. 1787, il avait, à la date du 1er Sept. 1815, 58 ans, à 22 jours près.

010299

Colliguon

1er Juill 1816

010300

Le Sous-inspecteur aux revues sous-
signé, Chargé du service du Département des
Rhône, certifie que M. Colliguon, inspec-
teur aux revues, admis à une retraite de
4000ᵗ parans, par décision du Roi du 19
juin 1816, a été payé par ses soins, du
11 octobre 1815 au 22 juin 1816 inclus,
époque où il a reçu son ordonnance de
la retraite, et qu'il a touché pendant
ce tems les traitemens ci-après, savoir;

Traitement d'activité sans les accessoires, comme officier placé de droit à la retraite par son ancienneté, conformément à la circulaire du 5 octobre 1815, du 11 octobre au 30 décembre 1815;

Et [traitement] de la demi-solde, du 1er janvier au 22 juin 1816;

sa retraite devant courir à partir du 23 dudit.

Lyon, le 1er juillet 1816.

Chauvin
(ou Chauvot)

010301

Calliopius

010302

Liquidation de sa pension.

Services comptés :

du 24 Sept. 1773 ("16 ans d'âge")
au 1er Sept. 1715.
Total : 41 ans, 11 mois, 8 jours.
Campagnes de guerre : néant.

Demeure droit au Maximum de 4000.f

Envoyé la Lettre d'avis le 21 Juin 1815.

Evrésien Carnot. Soltin

Frédéric.

010303

Sous Soltin de la Coindière, ministre de la police au 18 fructidor, voir Soltin sous la Coindière, le département de Paris et de la Seine pendant la Ré- volution (fév. 1791 — Ventôse an VII.) Saint. Soc. Hist. Paris, 1904, 8°. A la table.

Ministre du 8 thermidor V = 26 juill. 97 au 25 pluviose VI = 13 fév. 98.

Voir également Victor Pierre, Dix-huit fructidor, p. 486, table :

Evrésien Carnot = 1° Carnot — 2° Barthélemy. — Victor Pierre.

Soltès de la Coudière, Pierre-Jean-
Marie, 1794-1810, administrateur de la
Loire Inférieure, un des 132 nantais ac-
quittés au tribunal révolutionnaire de Paris;
commissaire central auprès du départt de la
Seine; ministre de la police; plus tard
ambassadeur à Gênes; consul général à
New-York; percepteur à La Chevrolière
(Loire Inférieure).

010304